



CADRE DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018-2022

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Table des matières

Table des matières	2
Abréviations et acronymes.....	4
Résumé exécutif	7
Avant-propos	10
Page de signature.....	12
Carte géographique de la Mauritanie	13
I. Contexte pays	14
1.1 Analyse de la situation.....	14
1.1.1 Le processus d’analyse	14
1.1.2 Priorité stratégique 1 – croissance inclusive	15
1.1.3 Priorité stratégique 2 - Capital humain et services sociaux de base	18
1.1.4 Priorité stratégique 3 – Gouvernance	22
1.1.5 Questions transversales.....	25
1.2 Conclusions de l’évaluation du PNUAD	28
1.3 Liens régionaux avec le Sahel	28
II. Planification stratégique	30
2.1 Description du processus de planification.....	30
2.2 Alignement avec la SCAPP et les politiques et stratégies sectorielles	30
2.3 Alignement avec l’Agenda 2030 et les ODD	33
2.4 Principes d’interventions. Focus sur les populations vulnérables et marginalisées	33
2.5 Alignement avec les mécanismes de droits humains	35
2.6 L’intégration des initiatives de développement et de l’humanitaire.....	36
2.7 L’assistance aux réfugiés et aux communautés hôtes.....	39
2.8 La réponse aux questions transversales	43
2.9 Les liens régionaux au niveau du Sahel	45
2.10 Principes de partenariat. Les initiatives des partenaires non NU	49
III. Résultats du CPDD.....	49
3.1 Priorité stratégique 1 – Croissance inclusive	52
3.1.1 Analyse de la situation.....	52
3.1.2 Avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires.....	54

3.1.3	Résultats du CPDD.....	55
3.1.4	Partenariat.....	58
3.2	Priorité stratégique 2 – Capital Humain et services sociaux de base	59
3.2.1	Analyse de la situation.....	59
3.2.2	Avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires.....	61
3.2.3	Résultats du CPDD	63
3.2.4	Partenariat.....	66
3.3	Priorité stratégique 3 - Gouvernance	67
3.3.1	Analyse de la situation.....	67
3.3.2	Avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires.....	67
3.3.3	Résultats du CPDD	69
3.3.4	Partenariat.....	78
3.4	Initiatives des partenaires non NU	79
IV.	Budget estimatif du CPDD	80
V.	Mise en œuvre	83
5.1	Zones de convergence.....	83
5.2	Suivi-évaluation	86
5.3	Mécanismes de coordination	88
Annexes		90
	Matrice de résultats	90
	Calendrier de Suivi-évaluation.....	105
	Clauses légales.....	109

Abréviations et acronymes

ABDH	Approche Basée sur les Droits de l'Homme
ACF	Action Contre la Faim
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale et de Développement
AIEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenu
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés
APD	Aide publique au Développement
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
BAD	Banque Africaine de Développement
BCP	Bilan commun de pays
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BIMS	Système de gestion de l'identité biométrique
BM	Banque Mondiale
CAT	Convention Contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
CDC	Comité Directeur Conjoint
CDHAH	Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CERFIP	Cellule chargée de la coordination des réformes des finances publiques
CH	Cadre harmonisé
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CPDD	Cadre de Partenariat pour le Développement Durable
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CRC	Convention Relative aux Droits de l'Enfant
CRF	Croix Rouge Française
CRM	Croissant Rouge Mauritanien
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DEL	Développement économique local
DHIS2	District health information software
DRAS	Direction Régionale de l'Action Sanitaire
DSR	Détermination du Statut de Réfugié
EDSM	Enquête Démographique et de la Santé en Mauritanie
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
EPU	Examen Périodique Universel
ESAM	Enquête sur la Sécurité Alimentaire en Mauritanie
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FLM	Fédération Luthérienne mondiale
FMI	Fonds Monétaire International
FSMS	Food Security Monitoring System
GAR	Gestion axée sur les résultats
GAVI	Alliance Mondiale pour les Vaccins et l'Immunisation
GIZ	Agence de coopération technique allemande pour le développement
GPSE	Groupe Programme Suivi et Evaluation

GNUD	Groupe des Nations Unies pour le Développement
HAPA	Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel
HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
HIMO	Haute intensité de main d'œuvre
HRP	Humanitarian Response Plan / Plan de Réponse Humanitaire
H6	Partenariat H6
ICCPR	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
ICESCR	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
IDH	Indice de Développement Humain
INRSP	Institut National de Recherches en Santé Publique
JAM	Joint Assessment Mission
JO	Journal Officiel
LOLF	Loi d'Orientation de la loi de finances
MAG	Malnutrition Aiguë Globale
MAM	Malnutrition Aiguë Modérée
MAS	Malnutrition Aiguë Sévère
MASEF	Ministère des Affaires Sociales et de l'Enfance
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey/Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MNP	Mécanisme National de Prévention de la Torture
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectifs du Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementale
ONS	Office National de la Statistique
ONUUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
OSA	Observatoire à la Sécurité Alimentaire (Commissariat à la Sécurité Alimentaire)
OSC	Organisations de la Société Civile
PAGOURDEL	Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et le Développement Economique Local.
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PBS	Personnes à Besoins Spécifiques
PECIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNDS	Programme National de Développement de la Santé
PTA	Plan de Travail Annuel
PTME	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PNUAD	Programme des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ONU Environnement)
PRLP	Programmes Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
PNSR	Programme National de la Santé Reproductive
PTF	Partenaires Techniques et Financiers

RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SARA	Indice de disponibilité et de capacité opérationnelle des services de santé
SC	Save the Children
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SE4All	Sustainable Energy for all/Énergie durable pour tous -
SENLS	Secrétariat Exécutif National de Lutte contre le Sida
SINUS	Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions/Mesure de la Mortalité, du Statut Nutritionnel (et de la Sécurité Alimentaire)
SMGF	Stratégie de promotion de l'abandon des Mutilations Génitales Féminines
SNAN	Stratégie Nationale d'Accélération de l'enregistrement des Naissances
SNGM	Stratégie Nationale de Gestion de la Migration
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNPE	Stratégie Nationale de Protection de l'Enfance
SNU	Système des Nations Unies
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SPE	Système de Protection de l'Enfant
SRMNEA	Santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente
SUN	Scalling Up Nutrition
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDH	Terre des Hommes Lausanne
TNS	Taux Net de Scolarisation
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNECA	Commission Economique pour l'Afrique
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
VAT	Vaccin Anti-Tétanique
VBG	Violences Basées sur le Genre
VEDAN	Violences, Exploitation, Discrimination, Abus et Négligence
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis
WASH	Water, Sanitation and Hygiène/Eau, Assainissement et Hygiène
WHS	World Humanitarian Summit/Sommet Humanitaire Mondial
WVI	World Vision International

Résumé exécutif

Le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) 2018-2022, conclu entre le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et le Système des Nations Unies (SNU) fournit un cadre stratégique et légal aux activités des Nations Unies dans le pays pour la période considérée.

Il a pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales définies par la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2016-2030 et son plan d'actions prioritaires pour 2016-2020, ainsi que les stratégies sectorielles ; à la réalisation des priorités régionales du G5 Sahel et de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel¹; à la promotion des droits de l'homme et à la réalisation des valeurs et principes énoncés par l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le CPDD vise à apporter une réponse aux enjeux humanitaires et de développement auxquels est confrontée la Mauritanie, en se basant sur les avantages comparatifs respectifs des différentes agences du SNU et des ONG partenaires (Action contre la Faim ; la Croix Rouge Française ; Oxfam ; Save the Children ; Terre des Hommes et World Vision). Il intègre la planification de développement avec l'humanitaire, sur la base des recommandations du Sommet Humanitaire Mondial², et ambitionne de mettre en œuvre la Nouvelle Manière de Travailler³ promue dans ce cadre. A ce titre, les ONG partenaires ont contribué à son élaboration et leurs contributions à l'atteinte des résultats sont valorisées dans le Cadre de Partenariat afin de mettre en exergue la complémentarité et les synergies recherchées entre les interventions des agences du SNU et des ONG en vue d'apporter une réponse adéquate aux besoins humanitaires chroniques et réduire à terme les besoins humanitaires des populations vulnérables.

Ce Cadre de Partenariat est le fruit d'un processus participatif piloté par le Ministère de l'Economie et des Finances et en concertation avec les représentants de la Société civile et des principaux Partenaires au développement et de l'humanitaire conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, à l'Accord de Partenariat de Busan et à l'Examen Quadriennal des activités opérationnelles de l'Assemblée générale des Nations Unies⁴.

En s'appuyant sur l'avantage comparatif du SNU et des ONG partenaires, les défis et les opportunités identifiés par les partenaires nationaux, trois priorités stratégiques de coopération ont été définies. Il s'agit de la croissance inclusive ; du capital humain et services sociaux de base et de la gouvernance. En collaboration avec le gouvernement et les autres partenaires, les agences des Nations Unies et ONG partenaires ont retenu les dix effets ou résultats attendus suivants.

Priorité stratégique 1 – croissance inclusive :

¹ Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel, S/2013/354

² World Humanitarian Summit (Istanbul, 2016)

³ New Way of Working (NWOW)

⁴ QCPR, Quadrennial Comprehensive Policy Review

- ✓ Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable.
- ✓ Effet 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.
- ✓ Effet 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.

Priorité stratégique 2 – Capital humain et services sociaux de base :

- ✓ Effet 1 : Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel.
- ✓ Effet 2 : Les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base.
- ✓ Effet 3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles.

Priorité stratégique 3 – gouvernance

- ✓ Effet 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace.
- ✓ Effet 2 : Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte.
- ✓ Effet 3 : les populations bénéficient d'un accès amélioré à l'état civil.
- ✓ Effet 4. Les institutions centrales et locales assurent un pilotage et une coordination plus efficaces et plus transparents des politiques publiques.

Les principes suivants constituent, entre autres, la base pour atteindre les effets du CPDD et guideront sa mise en œuvre.

1. Conformément à l'approche de l'Agenda 2030 de ne laisser personne de côté, les effets cibleront de façon spécifique les populations les plus marginalisées ou vulnérables.
2. L'approche basée sur les droits de l'homme sera adoptée pour le CPDD, y-inclus ses principes de base d'égalité et non-discrimination, participation et inclusion, et l'obligation de rendre des comptes/redevabilité et état de droit.
3. Toutes les actions seront sensibles aux questions de genre.
4. Les ODD placent les principes d'égalité et de non-discrimination au cœur de l'Agenda 2030. Les agences gouvernementales et onusiennes responsables de la mise en œuvre et leurs partenaires assureront l'accès sans discrimination de toutes les populations visées aux bénéfices du développement, et seront redevables vis-à-vis des populations, en ligne aussi avec l'esprit de partage de la SCAPP.

Les effets du CPDD incluent l'action humanitaire, la réponse aux urgences et la prévention des crises et des catastrophes. L'action humanitaire sera guidée par les principes humanitaires d'Humanité, Neutralité, Impartialité et Indépendance.

Les besoins financiers estimés pour la mise en œuvre des effets du CPDD s'élèvent à 662 748 691 millions de dollars. Ce montant inclut les ressources propres des agences et celles qu'elles comptent

mobiliser avec l'appui du Gouvernement, à partir de sources extérieures. Les fonds requis pour l'action humanitaire, la réponse aux urgences et la prévention des crises et des catastrophes sont inclus dans ce montant.

Le Gouvernement et le SNU marquent, à travers la signature du présent document, leur accord sur le contenu du CPDD et leurs responsabilités respectives dans la mise en œuvre de celui-ci en collaboration avec les ONG partenaires, la société civile et les partenaires au développement et humanitaires.

Avant-propos

Au nom du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie et du Système des Nations Unies, nous sommes heureux de présenter le Cadre de Partenariat pour le Développement Durable (CPDD) qui guidera la coopération entre nos Institutions durant la période 2018-2022. Le CPDD est aligné sur les aspirations nationales énoncées dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), laquelle traduit les engagements du Gouvernement en faveur de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (Agenda 2030) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

La vision d'avenir portée par la SCAPP, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », est fondée sur « les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance »⁵. Elle vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un bien-être.

Le CPDD constitue la contribution du SNU et des ONG partenaires à la réalisation des priorités nationales énoncées dans la SCAPP et les stratégies sectorielles dont le pays s'est dotées.

Il succède au Plan cadre pour l'Assistance au Développement 2012-2017 (PNUAD) en soulignant le passage de l'Assistance au Développement au Partenariat pour le Développement Durable requis pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Dans cette perspective, le CPDD associe à la planification les ONG partenaires suivantes : Action contre la Faim ; la Croix Rouge Française ; Oxfam ; Save the Children ; Terre des Hommes et World Vision, dont la contribution substantielle est assez importante pour achever les résultats préconisés.

Ce Cadre de Partenariat a pour but de contribuer à la réponse aux enjeux humanitaires et de développement auxquels est confrontée la Mauritanie, en se basant sur les avantages comparatifs respectifs des différentes agences du SNU et des ONG partenaires.

Il intègre les planifications de développement et humanitaire, sur la base des recommandations du Sommet Humanitaire Mondial⁶ auquel le Président de la République Islamique de Mauritanie, SEM Mohamed Ould Abdel Aziz a participé en 2016. Dans cette perspective, le CPDD vise à mettre en œuvre la Nouvelle Manière de Travailler⁷, à laquelle le Secrétaire General des Nations Unies M. Antonio Guterres a dédié un support et une attention spéciale dès la première année de son mandat.

Le présent Cadre de Partenariat vise le renforcement de la cohérence et de la coopération entre les actions et acteurs qui agissent sur le terrain grâce à une analyse et une compréhension communes des risques en Mauritanie. Il inclut une définition de résultats communs qui visent à répondre aux besoins aigus requérant une assistance humanitaire, tout en abordant les causes structurelles des vulnérabilités auxquelles est exposée une partie de la population.

⁵ Stratégie pour la Croissance Accélérée et la Prospérité Partagée

⁶ World Humanitarian Summit (Istanbul, 2016)

⁷ "New Way of Working" (NWOW)

Le CPDD accorde aussi une attention spécifique aux problématiques de niveau régional, et cherchera, dans la phase de mise en œuvre, à développer des synergies utiles avec les approches du G5 Sahel, de la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), et de la stratégie du Groupe régional des Nations Unies pour le développement pour les Pays à Revenu Intermédiaire (PRI) en Afrique.

Nous restons convaincus que la clé pour le développement durable et « la Mauritanie que nous voulons », est strictement liée à la mise en œuvre au niveau local des ODD dans le contexte des priorités nationales. Le Système des Nations Unies et les ONG partenaires œuvreront inlassablement aux côtés du Gouvernement Mauritanien pour soutenir cette vision.

Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie

Système des Nations Unies

SEM El Moctar Ould Djay
Ministre de l'Économie et des Finances

Mr. Mario Samaja
Coordonnateur Résident

Page de signature

M. Shaukat Abdulrazak, Directeur, Division de l'Afrique Département de la Coopération Technique, AIEA	Dr Athman Mravili, Représentant, FAO
Dr Ekkehard Strauss, Représentant, HCDH	M. Christos Christodoulides Chargé d'affaires a.i, OIM
M. Mohamed Ali Ould Sidi Deyah, Directeur du Bureau de l' OIT pour l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie	Dr Abdou Salam Gueye, Représentant, OMS
M. Pierre Lapaque, Représentant Régional, Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ONUDC	M. Victor Claude DIWANDJA DJEMBA Représentant de l' ONUDI pour le Sénégal, le Cap Vert, la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Gambie
Dr Moustapha El Attighe, Directeur pays, ONUSIDA	M. Jean-Noël Gentile, Représentant et Directeur de Pays, PAM
Dr José Levy, Représentant résident adjoint/programme, PNUD	Mme Angèle Luh, Chef Bureau Sous - régional Afrique de l'Ouest, PNUE
M. Khaled Salah, Représentant de l'UNESCO pour le Maghreb UNESCO	Mme Cécile Compaore Zoungana, Représentante, UNFPA
M. Nabil Othman, Représentant, UNHCR	M. Hervé Péries, Représentant, UNICEF

Carte géographique de la Mauritanie

Situation géographique de la Mauritanie



Source OCHA (relief web)

I. Contexte pays

1.1 Analyse de la situation

1.1.1 Le processus d'analyse

Le CPDD a été développé en partenariat avec le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, et en consultation avec les représentants de la Société civile et des principaux Partenaires au développement et de l'humanitaire conformément aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, à l'Accord de Partenariat de Busan et à l'Examen Quadriennal des activités opérationnelles de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Un Bilan Commun de Pays (BCP) a été réalisé lors de la première étape du processus de préparation du CPDD 2018-2022, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD). Son objectif consiste, sur la base des données disponibles et des échanges avec les différentes parties prenantes, à analyser la situation de développement de la Mauritanie et à identifier les problèmes clés de développement, notamment à la lumière des résultats de l'évaluation du niveau d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des ODD à l'horizon 2030, en tenant compte des recommandations pertinentes des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies à cet égard. Le BCP est l'articulation de la perspective de l'Equipe pays, fondée sur le mandat des Nations Unies, du contexte du pays, des opportunités et des défis, englobant les principes liés aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à la durabilité, à la paix et la sécurité, et aux principes humanitaires.

Le BCP a été réalisé au moment où la Mauritanie était en train de finaliser la SCAPP. Il tient donc compte du travail mené dans ce cadre pour actualiser l'analyse de la situation ainsi que des données disponibles au niveau sectoriel et global, y inclus le rapport final de mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au niveau pays. Une revue des données disponibles au niveau sectoriel a été réalisée pour déterminer l'étendue du travail à accomplir dans le cadre du BCP. Celui-ci a par ailleurs tenu compte des efforts entrepris par les partenaires (Banque mondiale, Union Européenne, FMI) en vue de l'actualisation des données.

Le processus d'analyse a également été informé par les éléments relatifs aux aperçus des besoins humanitaires et plans de réponse des dernières années qui ont défini les niveaux de besoin en assistance directe pour les personnes les plus démunies, notamment en matière de sécurité alimentaire, malnutrition et accès à certains services sociaux de base essentiels, soit environ 15% de la population mauritanienne.

Le BCP et ces éléments d'analyse relatifs à la situation humanitaire ont permis à l'Equipe de disposer d'une vue d'ensemble de l'évolution du pays sur les plans humanitaire, démographique, social, environnemental, économique et politique ainsi que des progrès réalisés dans les différents secteurs. Par ailleurs, cette première étape du processus – enrichie par une analyse causale des principaux défis pour les populations – a permis d'identifier les causes structurelles à la base de certaines vulnérabilités aiguës, pour faire en sorte que les activités de développement aident à combler les lacunes en termes de mesures visant à la réduction, voire l'élimination dans le moyen et le long terme des besoins en assistance humanitaire.

En outre, l'analyse effectuée dans ce cadre a mis en exergue les insuffisances en termes de réalisation des droits de l'homme et leurs causes immédiates, sous-jacentes et profondes. Dans ce cadre, les

rôles et les capacités des détenteurs d'obligations des droits de l'homme et des ayant-droits ont été également analysés.

L'examen des systèmes de résilience mené avec le concours de l'OCDE⁸ a permis d'identifier les risques humanitaires, économiques, sociaux, environnementaux, politiques et sécuritaires présents ou potentiels encourus par le pays ; d'identifier les ressources existantes, les différentes capacités et comportements existants et nécessaires pour faire face à ces risques. Cette analyse a pour but d'améliorer la compréhension de la capacité des ménages, des communautés et de l'Etat à absorber les chocs et à se rétablir, en s'adaptant et en transformant de façon positive les structures et les moyens de subsistance pour faire face aux contraintes, au changement et à l'incertitude.

Enfin, une analyse des avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires, en liaison avec les objectifs de la SCAPP et des ODD, a été réalisée sur la base des mandats des agences et de leur capacité à agir ainsi que de leur positionnement par rapport aux autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

L'évolution du pays sur les plans démographique, social, économique, environnemental, et politique ainsi que les progrès réalisés dans les différents secteurs en lien avec les priorités stratégiques du CPDD sont présentés dans les sections suivantes.

1.1.2 Priorité stratégique 1 – croissance inclusive

Classée parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure depuis 2010⁹, la Mauritanie a vu son économie croître de près de 5% en moyenne annuelle sur la période 2012-2016. Cette croissance a été portée principalement par les activités extractives, les bâtiments et travaux publics (BTP), les transports, les télécommunications et les services. Elle a été soutenue par un programme d'investissement et la hausse des prix des minerais de fer, de cuivre et de l'or sur les marchés internationaux, jusqu'en 2014. Ces résultats ont été obtenus grâce à des politiques appropriées et aux progrès enregistrés sur le plan structurel, en dépit des effets combinés du retournement de la conjoncture internationale et des aléas climatiques. Toutefois, la croissance est restée inférieure à l'objectif de 7 à 8% prévu dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) 2001-2015, nécessaire pour atteindre une incidence de pauvreté ciblée à 28 % par les OMD et à 25% par le CSLP III (2011 -2015).

Après une décélération de la croissance économique observée en 2015, avec un taux de croissance de 2.0 %, l'année 2016 a été marquée par un léger rebond avec un taux estimé à 3.1 %, porté par les bonnes performances du secteur primaire et par le redressement du secteur minier. En effet, la part du secteur primaire dans le produit intérieur brut (PIB) réel est ainsi passée à 29.1 % en 2016 contre 28.6 % en 2015. Il constitue l'un des piliers de l'économie mauritanienne, générant des emplois pour environ 28% de la population active en 2013 selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Les activités de l'élevage globalement informelles, ont enregistré une évolution positive entre 2001 et 2015 contribuant de façon significative à la croissance réelle du produit intérieur brut. Le poids du secteur de l'élevage (23,4% en 2006) dans le PIB est en baisse depuis 2010 entraînant ainsi une faible croissance réelle moyenne de 2,7% sur la période en raison notamment de

⁸ Atelier sur l'analyse des systèmes de résilience, 25 et 26 AVRIL 2017, Nouakchott

⁹ Classification de la Banque mondiale

sa forte dépendance aux aléas climatiques. En dépit du potentiel avéré du secteur de l'élevage, sa contribution dans la formation du PIB reste relativement modeste. Les filières restent mal exploitées en raison de la faiblesse des circuits de commercialisation et de transformation.

Le secteur minier a quant à lui connu un léger redressement pour se situer à 5.6 % du PIB réel contre 4.9 % en 2015. Malgré une progression de 0.2 %, la contribution du secteur manufacturier au PIB (6.7 % en 2016) demeure en deçà de son niveau d'avant 2005, qui était d'environ de 10 %. La consolidation du mouvement de tertiarisation de l'économie mauritanienne se poursuit avec la plus forte contribution au PIB réel, soit 35 % et un taux d'occupation de la population active d'environ 64,2% (Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2014).

Les perspectives économiques sont favorables à court et moyen termes, portées notamment par l'amélioration de la production annuelle de la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM), les bonnes performances du sous-secteur de l'agriculture irriguée et de celui de la pêche ; la poursuite de l'effort d'investissement dans les infrastructures de soutien à la croissance et dans le capital humain ; et la poursuite des réformes structurelles. En dépit de ces perspectives, l'économie mauritanienne reste vulnérable à plus d'un titre. Tout d'abord, elle demeure fortement dépendante des ressources minières, qui représentent environ un tiers des recettes de l'État. En outre, malgré l'importance économique de ce secteur, il existe actuellement peu de programmes pour prendre en charge les effets essentiels néfastes des activités extractives et minières sur l'environnement et sur l'exercice par la population de son droit à la santé.¹⁰ L'économie fait également face à des contraintes importantes caractérisées par (i) une croissance encore insuffisante par rapport à l'accroissement démographique naturel et aux besoins en matière de création d'emploi ; (ii) un impact de la demande interne sur la croissance amorti significativement par la demande externe ; (iii) une croissance confrontée à la contrainte de la productivité et du rendement des facteurs de production et (iv) le grippage du moteur de l'investissement dans la croissance et le déficit de l'épargne par rapport à l'investissement. Le pays demeure dépendant de ses importations de denrées alimentaires pour couvrir ses besoins alimentaires et nutritionnels.

La Mauritanie a enregistré une évolution positive en gagnant 10 places dans le dernier Rapport Doing Business 2017 pour se situer à la 150^{ème} place sur 190. L'avancée de certaines réformes dans les domaines de promotion de l'investissement (code d'investissement, zone franche de Nouadhibou, code du commerce, etc.), la libéralisation de l'économie, la facilitation de la pratique des affaires et de la création d'entreprises et la protection des investisseurs, en plus de l'effort considérable en termes d'infrastructures (énergie, routes, ports, etc.), n'a pas été suffisante pour relancer l'investissement privé qui reste en deçà des attentes.

Par ailleurs le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue passant de 51% en 2000 à 42% en 2008 et à 31 % en 2014 (EPCV). Cette réduction, accélérée entre 2008 et 2014, a été accompagnée, pour la première fois par la baisse du nombre de pauvres qui est passé de 1,4 millions à moins de 1,1 millions entre 2008 et 2014, des disparités régionales étant encore perceptibles. Bien que les progrès soient louables en matière de genre, les disparités spatiales et les inégalités importantes entre les sexes persistent, en particulier dans les zones rurales (44,4% contre 16,7% pour les zones urbaines). Les régions les plus pauvres et qui affichent un taux de pauvreté supérieur à 40% sont le Guidimaka, le Tagant, l'Assaba et le Brakna. D'autres régions comme le Gorgol, le Hodh El

¹⁰ Comité des droits économiques, sociaux et culturels E/C.12/MRT/CO/1, 10 décembre 2012, § 8.

Gharbi, le Trarza et l'Adrar présentent également des taux élevés de pauvreté. Mesuré par le coefficient de Gini, l'indice d'inégalité se situait à 0,34 en 2014. Selon le Rapport mondial 2016 sur le développement humain, la Mauritanie, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,513, se classe au 157e rang sur 185 pays.

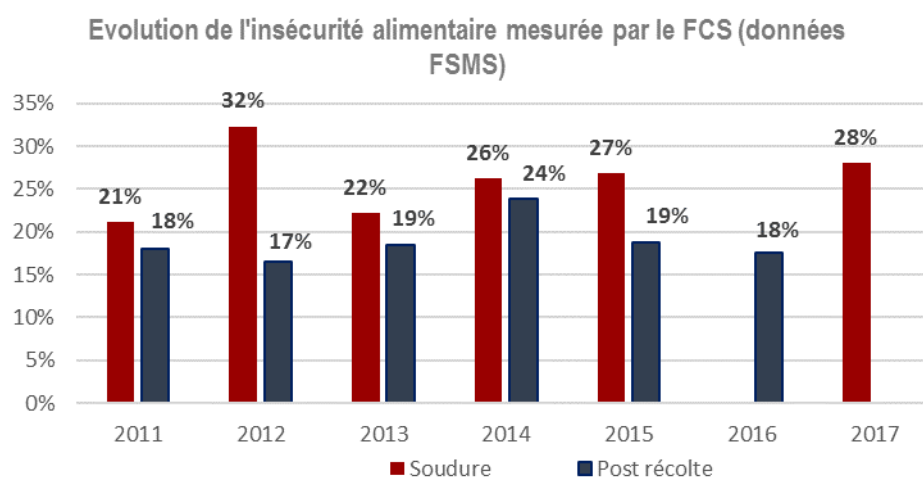
Le taux de chômage au niveau national est estimé en 2014 à 12,85% (EPCV). Au plan régional, la répartition du chômage par wilaya montre que les jeunes sont touchés à des proportions importantes dans les grands centres urbains tels que Nouadhibou (34,64%) et Nouakchott (31,62%)¹¹. Le chômage des jeunes filles (24,6%) est plus important que celui des jeunes garçons (19,5%). La vulnérabilité de l'emploi concerne 54,62% en 2014 contre 54,1% en 2012 et touche paradoxalement les urbains (51,58%) plus que les ruraux (48,42%). La prépondérance de la précarité de l'emploi reste remarquable (secteur informel dominant, avec une faible rémunération de ses travailleurs et un manque de qualification de son personnel). Les efforts du Gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'insertion ont été axés, dans la phase de mise en œuvre du CSLP III, sur l'élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes d'emplois. Dans ce cadre, il convient de noter que la Stratégie Nationale de la Microfinance Actualisée (Plan d'action 2012-2016); la Stratégie Nationale de Promotion de la Micro et Petite Entreprise (2015-2019) et la Stratégie Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel (en cours d'élaboration par le Ministère de l'Emploi - MEFPTIC) sont des outils d'insertion des populations marginalisées (personnes à faible revenu, demandeurs d'emploi, sortants des centres de formation professionnelle, etc.).

En matière de sécurité alimentaire, la Mauritanie, à l'instar des autres pays sahéliers est structurellement vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Les enquêtes de sécurité alimentaire (FSMS) menées sur la période 2011-2017, indiquent que le taux d'insécurité alimentaire est encore structurellement élevé variant de 20 à 32% en période de soudure, du fait de la faiblesse des revenus et surtout de la fragilité des moyens d'existence. Les deux-tiers du pays sont désertiques, l'irrégularité des pluies affecte à la fois les cultures et le cheptel. Le pays demeure fortement dépendant des importations pour la couverture de ses besoins alimentaires. La production agricole est structurellement déficitaire et ne couvre annuellement qu'environ 30% des besoins alimentaires de la population. L'enquête de suivi de la sécurité alimentaire (FSMS) réalisée en août 2017 montre que 28% des ménages mauritaniens sont en insécurité alimentaire, soit 1 076 000 personnes, sur lesquelles 218 000 sont en état d'insécurité alimentaire sévère (soit 5,7%). Cette situation pourrait se dégrader si des mesures appropriées ne sont pas mises en place pour limiter l'impact de la sécheresse sur les populations les plus vulnérables. Cette insécurité est plus accentuée en milieu rural où 33,1% des ménages ont été touchés contre 21,8% des ménages en milieu urbain.

Selon le cadre harmonisé conduit en novembre 2017, environ 378 000 personnes sont actuellement en situation de crise d'insécurité alimentaire. L'analyse estime qu'environ 602 000 personnes seront en insécurité alimentaire sévère à partir période de soudure 2018. Le rapport indique que le déficit pluviométrique et la mauvaise répartition des pluies, ont entraîné une forte baisse de la production agro-pastorale. La soudure 2018 sera plus précoce, aussi bien chez les éleveurs que chez les

¹¹ EPCV, 2014

agriculteurs, d'où la nécessité de prendre les mesures appropriées, à temps, pour porter assistance aux populations et anticiper sur les crises qui pourraient y survenir.



Les aléas environnementaux et les changements climatiques constituent une menace réelle pour la croissance et le développement durable du pays qui est notamment menacé par la sécheresse et les inondations, les vagues de chaleur, le péril acridien et l'incursion marine (érosion du cordon dunaire). L'agriculture, l'élevage et la pêche artisanale qui représentent les principales sources de subsistance et de revenus des populations rurales sont tributaires de ces facteurs climatiques. La perte due à la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie est très élevée. L'évaluation du coût global de la dégradation des ressources naturelles ou de leur mauvaise utilisation fait apparaître une perte de plus de 14% de la richesse nationale (Produit Intérieur Brut) correspondant à une perte directe de 192,2 millions de dollars et une perte indirecte liée aux effets sur la santé de 23,4 millions de dollars, qui auraient pu être utilisées directement pour lutter contre la pauvreté en l'absence des pertes environnementales¹².

L'élaboration de la SCAPP 2016-2030 a tenu compte, entre autres, des enseignements tirés de la mise en œuvre du CSLP, afin de relever les défis du développement du pays et d'assurer une croissance inclusive et durable. La stratégie est alignée sur les Objectifs du Développement Durable car elle intègre 48 cibles ODD prioritaires. Les grandes orientations de la SCAPP se réfèrent à la lutte contre la pauvreté qui demeure au centre des préoccupations du Gouvernement pour son éradication à travers une croissance économique durable, créatrice d'emplois, inclusive, respectueuse de l'environnement et des principes du développement durable.

1.1.3 Priorité stratégique 2 - Capital humain et services sociaux de base

La Mauritanie a connu au cours de ces dernières années des avancées notoires par rapport à certains Objectifs du Millénaire pour le Développement, particulièrement par rapport aux OMD : 2-éducation primaire universelle, OMD 3-promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et OMD

¹² Evaluation des coûts de la dégradation ou de la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie-Synthèse, p.2 (<http://www.unpei.org/what-we-do/pei-countries/mauritania>)

6-combattre le VIH / SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Les autres OMD, notamment l'OMD 4 (Réduire la mortalité infantile) et l'OMD 5 (Améliorer la santé maternelle) qui sont restés hors de portée de la Mauritanie ont néanmoins connu une amélioration. Ces résultats quoique parfois mitigés sont le fruit notamment de réformes institutionnelles et réglementaires intervenues dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP 2001-2015.

Bien que le taux brut de scolarisation (TBS) ait dépassé le 100%, la scolarisation universelle n'a pas été achevée. Le TNS est passé de 73% en 2010 à 81,1% en 2015¹³; cela signifie que 19% des enfants en âge scolaire sont en dehors de l'école formelle (parité en faveur des filles dans le cycle primaire). Le taux d'achèvement évolue positivement entre 2015 et 2017 et ce en passant de 90.4% à 91.9%. Cette évolution est en grande partie en faveur des filles dont le taux passe de 91.6% à 95.1% sur cette même période. L'amélioration de la rétention présente toujours un défi majeur au système éducatif national ; près du 1/3 des enfants qui accèdent à la première année du fondamental n'atteindront pas la fin du cycle. Le système de préscolarisation est faible (12%) comparée à la sous-région (25%) avec un impact négatif sur le taux d'admission. Le taux d'alphabétisation a enregistré une amélioration passant de 57,2% en 2000 à 69% en 2014, fruit des efforts nationaux déployés en matière de lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance durant les 15 dernières années. En dépit des progrès accomplis, la proportion des analphabètes reste importante et les inégalités persistent entre les hommes et les femmes, et entre les milieux urbain et rural. Deux priorités urgentes sont à considérer : le phénomène de l'exclusion scolaire (47% des enfants ne bénéficient d'aucune forme d'insertion éducative) et le manque de continuité éducative, l'offre scolaire étant constituée en grande partie d'écoles à cycle incomplet (seulement 36% des écoles disposent du cycle complet). Enfin, le défi majeur dans l'éducation demeure la qualité de l'enseignement de base qui reste faible en termes d'acquisition des élèves et d'accès à l'éducation des enfants issus des groupes les plus vulnérables). Cela est étroitement lié aux compétences linguistiques des enseignants dont plus de 20% sont contractuels. Le domaine de l'éducation en situation d'urgence demeure un sous-secteur qui nécessite une stratégie plus efficace pour mieux répondre aux besoins récurrents, notamment ceux de presque 28,000 enfants de 0-18 ans actuellement présents au camp des réfugiés de Mbéra.

En matière de santé et d'atteinte des OMD, les taux de mortalité maternelle et infantile ont régressé significativement, mais restent encore très élevés (582 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes, 84 décès infantiles pour 1000 en 2015),¹⁴. Le taux de prévalence contraceptive a sensiblement augmenté dans le pays (passant de 11 % en 2011 à 17,8 % en 2015), les besoins non satisfaits des femmes en contraception ont quant à eux augmenté, passant de 31% en 2011 à 33,6% en 2015.¹⁵ Le paludisme (quasi-présomptif avec confirmation < 20%) reste la principale cause de morbidité et de mortalité (20,1% en milieu urbain et 19,3% en milieu rural) des personnes (en moyenne 200.000 cas par an) avec une forte jonction entre la tuberculose et le VIH, malgré la faible prévalence de ce dernier (0,4%). 45% des cas TB restent non diagnostiqués avec une incidence estimée à 111 pour 100.000 et une mortalité estimée à 22 pour 100.000.¹⁶ La prévalence de l'hépatite B tourne autour de 11%.

¹³ Annuaire statistiques 2009/10 et 2014/15, Ministère de l'Éducation Nationale

¹⁴ Inter-agency Group for Child Mortality Estimation.

¹⁵ MICS 2015

¹⁶ Global Tuberculosis Report (OMS 2015)

Durant la période (2011-2015), des résultats positifs ont été obtenus en matière de vaccination, à savoir: (i) l'augmentation de la couverture vaccinale en Penta3 de 75 % en 2011 à 86 % en 2016 (revue externe PEV), (ii) l'augmentation du nombre des Moughataas ayant une couverture vaccinale en Penta3 > 80% : de 9 (17%) en 2010 à 37 (70%) en 2014, (iii) l'introduction de nouveaux vaccins contre (1) le pneumocoque (PCV13) en 2013 (2) le tétanos-diptérie (Td) en remplacement du VAT en 2013, (3) le vaccin contre les diarrhées à rota virus en 2014, (4) le VPI en 2015, et la campagne de prévention MenA (2014). Le pays n'a pas enregistré de cas de Poliomyélite depuis avril 2010, et le Tétanos maternel Néonatal (TMN) a été éliminé en 2015.

La malnutrition aiguë en Mauritanie connaît des variations saisonnières avec des prévalences au niveau national ou régional dépassant parfois des seuils d'urgence nutritionnelle (malnutrition aiguë globale > 15% et ou malnutrition aiguë sévère > 2%).

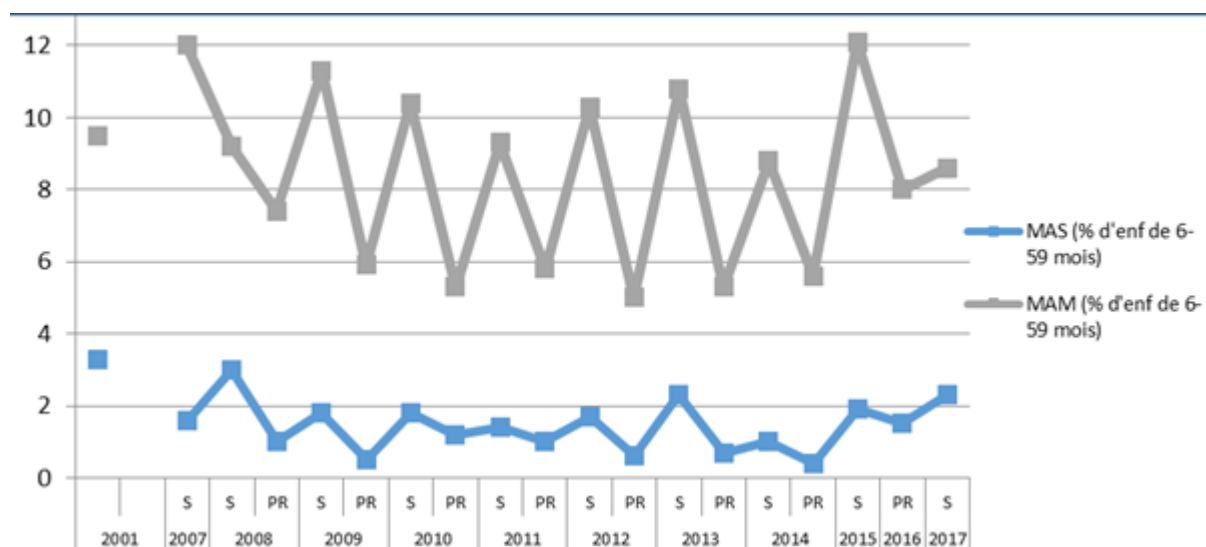
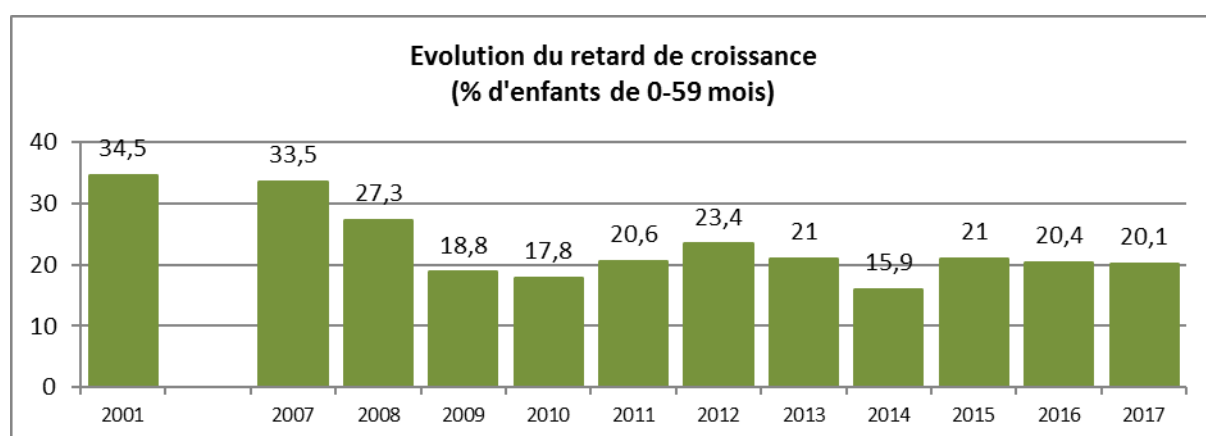


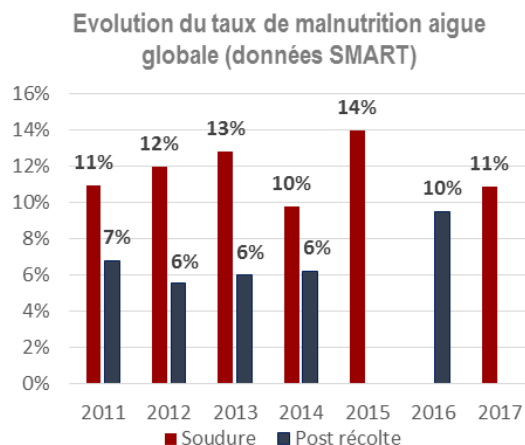
Tableau : Evolution de la Malnutrition aiguë sévère et modérée. Source Revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour l'atteinte de l'objectif faim zéro à l'horizon 2030.

Le retard de croissance a connu une baisse considérable de plus de 41,7% entre 2001 et 2017 due probablement à une réduction de la pauvreté, à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, assainissement, eau potable, etc.) sur le plan national. Toutefois, au cours des dernières années la prévalence reste stationnaire autour de 20% : un enfant sur cinq souffre de retard de croissance.



Source Revue stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour l'atteinte de l'objectif faim zéro à l'horizon 2030.

En 2018, le nombre d'enfant 6-59 mois dans le besoin de prise en charge nutritionnelle est estimé à environ 119 000, dont 86 500 cas de malnutrition aiguë modérés et 32 500 de cas sévères de malnutrition aiguë. Si on y ajoute 45 570 cas de malnutrition aiguë chez les femmes enceintes et allaitantes (estimation de 10% au niveau national en 2018), un total de 165 000 personnes (enfants de moins de 5 ans et femmes enceintes et allaitantes) nécessiterait une prise en charge nutritionnelle au niveau national en 2018.



Par conséquent, en dépit de quelques progrès récents, les défis importants subsistent, notamment dans le suivi prénatal (1/3 des mères ne font pas les quatre consultations prénatales requises) et seulement 7% des nouveau-nés bénéficient d'une visite postnatale pendant la première semaine de vie. Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a évolué de 60,9% en 2007 à 69,3% en 2015. Au total, 66% des enfants ont été complètement vaccinés avant leur premier anniversaire.¹⁷ Environ 2/3 des enfants atteints de diarrhée ne reçoivent pas de réhydratation orale. L'insuffisance de la couverture sanitaire, le faible accès aux soins obstétricaux, le déficit en ressources humaines qualifiées, l'alimentation insuffisante et non appropriée de l'enfant, la prévalence élevée des maladies infantiles et des pratiques non optimales de l'alimentation des enfants sont des défis dans ce secteur. En ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la Mauritanie a fait des progrès substantiels : l'accès à l'eau potable est passé de 53% en 2011 à 62% en 2015 (avec 72% en milieu urbain contre 53% en milieu rural) tandis que celui de l'assainissement de base est passé de 32% en 2011 à 41% en 2015 (22% en milieu rural contre 77% en milieu urbain). La proportion de la population pratiquant la défécation à l'air libre reste élevée et est de 38,8%.¹⁸ Seules 47% des structures de santé et 33,3% des écoles disposent d'infrastructures WASH appropriées. La coordination sectorielle, la capacité technique, les mécanismes de suivi et d'évaluation et le financement adéquat du secteur WASH restent des défis. Les populations pauvres restent celles qui ont le moins accès à l'eau potable et celles qui ont les systèmes d'assainissement les moins élaborés. Elles sont donc plus fréquemment sujettes aux maladies hydriques. Or le coût annuel des maladies hydriques s'élève à 3 846,3 millions d'UM (ou 14 569 279 \$), soit 0,5% du PIB. Le coût du traitement représente 12,2% du budget du ministère de la santé. Un effort plus important en matière d'assainissement permettrait de réduire sensiblement la prévalence de ces maladies et d'accroître le revenu national.

¹⁷ Revue externe du PEV/2014

¹⁸ MICS 2015

En matière de protection, la Mauritanie a enregistré d'importantes avancées, comme, par exemple, l'adoption récente du code générale pour la protection de l'enfant, en ligne avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Toutefois, la situation reste encore préoccupante : 41% des enfants de moins de 5 ans n'étaient pas enrôlés à l'état civil¹⁹; 37,6% des enfants (5-17 ans) travaillent dont 26,3% dans des conditions dangereuses ; 13% de la population active occupée a moins de 14 ans. Dans le domaine du genre, la Mauritanie a connu quelques avancées en matière de promotion du statut de la femme notamment leur représentativité au sein du parlement (22,5%). Le pays a aussi ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes en 2000 avec, toutefois, une réserve relative au divorce et à l'héritage. Malgré ces avancées, des défis persistent : 53% des filles de 0-14 ans et 62% de celles âgées de 15 à 19 ans sont excisées ; 17.8% des femmes mariées de 20-24 ans l'ont été avant l'âge de 15 ans et 37% avant 18 ans.²⁰ Le taux de grossesses précoces est de 21,5%. L'incidence des viols n'est pas officiellement déterminée. Entre 2015 et 2016, 1430 cas de viol ont été recensés à Nouakchott par les organisations de la société civile²¹. Ces données cachent des disparités énormes selon le milieu et le quintile de bien-être. Ces pratiques trouvent leur sous bassement dans des considérations socioculturelles, les normes sociales, l'absence de services adaptés et de ressources humaines qualifiées. Les personnes handicapées, les réfugiés, les migrants et les rapatriés constituent également une frange de la population à besoins spécifiques de protection pour lesquelles l'accès aux services sociaux de base mérite une attention particulière.

1.1.4 Priorité stratégique 3 – Gouvernance

En ce qui concerne l'espace démocratique, il convient de noter que le gouvernement a organisé plusieurs dialogues entre la majorité et une partie de l'opposition et les organisations de la société civile (OSC). Toutefois, les forces politiques nationales restent divisées et la situation est marquée par les limites du consensus politique inclusif sur les grandes questions nationales. La participation des jeunes, des femmes et des groupes marginalisés à la vie politique a connu une évolution positive ces dernières années.

Les principaux défis en matière de droits de l'homme sont fondés sur la pauvreté et l'analphabétisme d'un grand nombre d'individus et sur leur niveau de préparation professionnelle pour s'insérer dans la vie active. Cette situation réduit l'accès de groupes vulnérables aux opportunités économiques y compris l'accès aux services de santé, d'éducation et la propriété foncière qui a connu cependant une amélioration ces dernières années. Dans ce cadre, un inventaire exhaustif de l'ensemble des dossiers en demande de régularisation a été opéré, suivi d'une accélération du rythme d'attribution des titres fonciers dont notamment l'établissement d'un titre foncier mère pour la zone irriguée du Trarza et le haut fleuve. Il y a lieu de rappeler que cette mesure répond à l'une des recommandations de la feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage portant sur la création de conditions favorables à l'égal accès à la propriété foncière.

Au niveau institutionnel, des mesures importantes ont été prises ces dernières années mais des efforts doivent être poursuivis pour consolider les acquis et franchir de nouveaux paliers en matière de renforcement des institutions et de justice sociale. Parmi ces acquis, l'on peut énumérer, entre autres, la révision constitutionnelle de 2012 qui a permis d'ériger l'esclavage et la torture en crime

¹⁹ MICS2015

²⁰ MICS2015

²¹ CPD UNFPA 2018-2022

contre l'humanité et de reconnaître la diversité linguistique et culturelle du pays, la mise en place d'un programme de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale au profit des zones pauvres, la mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage, la création d'un mécanisme national de prévention de la torture, conforme aux normes standards. En outre, l'Agence TADAMOON a été créée pour éradiquer les séquelles de l'esclavage, lutter contre la pauvreté et promouvoir l'insertion des groupes pauvres dans la vie active

Il convient de noter que la Mauritanie a fourni des efforts en matière de promotion du statut des femmes notamment, la représentativité des femmes au sein du parlement (22,5 % à l'Assemblée) et des conseils municipaux (35,4 % des sièges sont détenus par des femmes). En dépit de ces efforts, la participation à la vie politique et économique reste faible et la femme mauritanienne continue de subir plusieurs formes de violences : mutilations génitales féminines (66,6 %), mariage des enfants avant 18 ans (35,2 %), grossesses précoces (21,5%). Cependant les réformes judiciaires n'ont pas encore permis aux femmes victimes de violences de trouver les réponses adéquates en matière d'assistance et de moyens de recours disponibles et accessibles pour toutes les femmes victimes, y compris les femmes rurales et les femmes réfugiées, rapatriées et demandeuses d'asile.

Dans le domaine de la justice, les citoyens ont des connaissances limitées de leurs droits et devoirs et l'accès à ce service demeure difficile pour les couches les plus défavorisées ou analphabètes. Pour y remédier, des programmes de sensibilisation des populations sont engagés, notamment pour mettre le citoyen à l'abri de toute tentative malveillante. Dans ce cadre, le gouvernement a élaboré en 2010, une stratégie de lutte contre la corruption, suivie de lois d'orientation sur la corruption et de lutte contre la corruption, respectivement en 2015 et 2016. Un plan d'action (2017-2020), opérationnalisant la stratégie de lutte contre la corruption a été élaboré en 2016 avec l'appui de l'Union Européenne. Un appui technique et financier est nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

En ce qui concerne la liberté d'expression, la Mauritanie a été classée 55^{ème} sur 180 pays²² en 2017 en recul de 2.4 par rapport à 2016. La liberté de presse a connu des évolutions importantes ces dernières années à travers notamment la libéralisation complète de l'espace audiovisuel depuis 2010, la suppression du délit de presse et la création de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA). Un des défis sur la liberté de presse serait de continuer de promouvoir la participation de la population à la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels, notamment en levant les restrictions que la loi sur la libéralisation des radios impose aux stations de radio sans but lucratif²³ et de continuer à simplifier le processus d'enregistrement des médias et diminuer les frais pour l'obtention de licences de radio et de télédiffusion²⁴.

S'agissant de l'exercice de la liberté d'association il devrait davantage être conforme aux normes internationales et offrir la protection requise aux défenseurs des droits de l'homme. La Mauritanie gagnerait à adopter une loi régissant cette question²⁵, notamment en instaurant un système déclaratif permettant aux organisations non gouvernementales de s'enregistrer gratuitement.²⁶

22 Rapport sur la liberté d'expression, Reporter sans Frontières 2017

²³ E/C.12/MRT/CO/1, 10 décembre 2012, § 33.

²⁴ EPU, 2010

²⁵ Comité des droits de l'homme CCPR/C/MRT/CO/1, 21 novembre 2013, para 22

²⁶ CESCR, E/C.12/MRT/CO/1 Para.33.

Les routes saharo-sahéliennes ont toujours été utilisées pour le commerce et la migration. Cependant, les insuffisances de l'autorité étatique, l'effondrement de l'économie pastorale traditionnelle, la corruption et la présence d'armes ont créé un environnement idéal pour les trafics illicites dans la région du Sahel. Le lien entre terrorisme et activités criminelles constitue un enjeu crucial pour la sécurité des populations et des Etats, comme le rappellent les résolutions 2195 (2014) et 2349 (2017) du Conseil de Sécurité. De plus, le trafic illicite de migrants et la traite des personnes fournissent aux groupes armés de la région davantage d'opportunités d'enrichissement. La Mauritanie est confrontée à des activités illicites liées au trafic d'armes, de drogues et d'êtres humains, à la radicalisation, au terrorisme et aux migrations illégales le long des frontières avec plusieurs pays de la sous-région. La plupart des zones exposées par la radicalisation sont celles situées près des frontières, à proximité des foyers de rébellion au Mali, avec des taux de pauvreté élevés et des infrastructures de base déficientes. Les jeunes et les femmes dans ces zones sont particulièrement vulnérables. Le gouvernement a approuvé la Stratégie nationale contre le terrorisme et la criminalité transnationale et a accepté d'accueillir les bureaux du G5-Sahel, créés en 2014. La paix, la sécurité et la lutte contre le terrorisme sont des défis majeurs pour la Mauritanie.

Le flux de migrants a connu une augmentation sensible au cours des vingt dernières années à cause de la crise économique qui touche la sous-région, les conflits et crises politiques et sécuritaires en Afrique et au Moyen-Orient. Les populations migrantes vivant en Mauritanie sont de différentes catégories : migrants à la recherche d'emploi, migrants en transit pour l'Europe, réfugiés et demandeurs d'asile. Depuis 2010, le gouvernement mauritanien a mis en place une Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (qui devrait maintenant être mise à jour), laquelle fournit un cadre de gestion et de mesure de la migration ; traite de la migration et du développement ; des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile et de la maîtrise des flux migratoires. Dans ce cadre, 49 points de passage aux frontières ont été officiellement créés et des patrouilles renforcées sont organisées par les forces armées et de sécurité, pour éviter toute intrusion d'immigrants clandestins ». Cinq postes d'entrées officiels ont été équipés en matériel biométrique moderne. En outre, si, pour améliorer la capacité à gérer l'asile, les institutions nationales ont été renforcées, les défis restent encore à relever dans la protection des travailleurs migrants²⁷.

La Mauritanie est signataire de la Convention 1951 relative au statut de Réfugié, ainsi que du Protocole de 1967 et la convention de l'organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. De plus la Mauritanie a une longue histoire de maintenir ses frontières ouvertes pour accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés. Aujourd'hui, la Mauritanie protège plus de 50 000 réfugiés maliens au camp de Mbera dans l'est du pays et quelques 2 000 individus dans les centres urbains issus de différentes nationalités et incluant des syriens et des centrafricains.

La mise en place d'un état civil efficace a été identifié par l'Etat comme une condition indispensable pour la mise en place des bases d'un Etat de droit et comme outil stratégique pour garantir la sécurité du pays. C'est ainsi que la Mauritanie a opté en 2009 pour la mise en place d'un système biométrique dans le cadre de la sécurisation des documents d'état civil. Les principales statistiques fournies par

²⁷ (CMW/C/MRT/CO/1, 2016.).

l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) montrent que le taux de couverture dépasse 85% de la population. Malgré ce résultat, des améliorations restent nécessaires pour consolider les acquis et améliorer l'accès des populations à l'état civil notamment pour les enfants en âge scolaire, les groupes fragiles et résidents dans les zones reculées. Selon les données de l'Enquête MICS 2015, deux tiers des enfants actuellement âgés de moins de 5 ans ont été enregistrés à l'état civil.

Un effort supplémentaire est nécessaire pour améliorer l'accès à l'état civil à travers un meilleur enregistrement des naissances et une sensibilisation au processus et sur son caractère non discriminatoire en vue de garantir un accès des individus à un état civil au moment opportun quel que soit leurs lieux de résidence (urbain ou rural).

En ce qui concerne l'administration publique, l'on peut noter une amélioration des capacités en termes de planification, d'élaboration et de suivi des politiques durant la période 2012 -2017. Cependant des défis importants persistent en termes d'amélioration du ciblage des groupes pauvres. Pour y remédier, des efforts sont entrepris, en collaboration avec les partenaires au développement, pour asseoir une stratégie de ciblage des pauvres. Dans ce cadre, une stratégie de protection sociale a été adoptée par le gouvernement et une Direction du Registre Social a été créée en 2016 en plus du démarrage de programmes de filets sociaux dans certaines poches de pauvreté dans le pays. Ces efforts ont permis de disposer de données ventilées pour le ciblage des populations pauvres. Un effort soutenu est nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie de protection sociale notamment ses volets relatifs à la prise en charge des besoins des groupes pauvres.

En matière de suivi-évaluation des politiques publiques, les efforts ont porté sur la création d'une direction dédiée au suivi-évaluation du CSLP et l'instauration d'un reporting annuel sur sa mise en œuvre. Cependant, des défis importants persistent en termes d'amélioration de la qualité des politiques publiques afin que celles-ci puissent mieux cibler les bénéficiaires pour atteindre les groupes marginalisés comme recommandé par les différents mécanismes des droits de l'homme de l'ONU tout en étant axées sur le genre. Le gouvernement a également pour défis de combattre la corruption et l'impunité qui y est associée et garantir la transparence et la participation, notamment des populations marginalisées, dans l'élaboration des politiques²⁸. L'insuffisance des capacités des ressources humaines et institutionnelles constitue un défi à relever également. Par ailleurs, l'évaluation du dernier cycle de l'UNDAF montre la nécessité d'un système de données ventilées pour le ciblage des populations marginalisés et le suivi des politiques publiques et des ODD d'où la nécessité de renforcer le système statistique national, au niveau central et sectoriel.

1.1.5 Questions transversales

Tenant compte de la SCAPP, des principes de la programmation commune et de l'analyse de la situation, le SNU a identifié l'égalité des sexes, la jeunesse, la résilience et les droits de l'homme comme des questions transversales critiques qui doivent être traitées de manière intégrée afin de réaliser des progrès soutenus en matière de croissance inclusive, de développement social et de gouvernance.

²⁸ Ibid., § 10.

La question de **l'égalité des sexes** est centrale, et les inégalités de genre existantes dans le pays représentent encore un défi notable. En 2014, l'Index de l'Inégalité entre les Sexes plaçait la Mauritanie parmi les dix derniers pays (152ème sur 162 pays). Selon les résultats du MICS 2015, 15.6% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 35.2% le sont avant l'âge de 18 ans. La Mauritanie a amorcé une transition démographique en ce qui concerne la fécondité, l'indice synthétique de fécondité²⁹ étant passé de 5.0 enfants en 2000 à 4.3 enfants en 2013. Les femmes et les filles mauritaniennes ont un contrôle très faible sur leur santé et vie reproductive ; une fille sur quatre devient mère avant 18 ans et en milieu rural, une fille sur trois. Les grossesses précoces menacent aussi bien la santé des adolescentes que leur cursus scolaire.

La participation des femmes à l'activité économique au plan national est faible. En 2014, les hommes contribuent au revenu national pour 73% contre 27% pour les femmes. L'estimation du profil de revenu et de consommation des femmes a permis de constater que les femmes restent dépendantes sur tout le cycle de vie, à l'exception de la tranche d'âges comprise entre 41 et 57 ans. 63% de la population féminine de 15 ans et plus sont exclues de la main-d'œuvre disponible.

Le taux d'alphabétisation est passé de 57,2% en 2000 à 69% en 2014, avec un déséquilibre en faveur des hommes (indice de parité de 0.86). Si le taux net de scolarisation des filles et des garçons est comparable dans le fondamental (respectivement 48% et 46%), les disparités sont beaucoup plus importantes aux niveaux secondaires et supérieur.

Malgré les progrès enregistrés, la participation des femmes à la vie politique et économique reste faible. Elles continuent par ailleurs à subir plusieurs formes de violences. Selon les résultats du MICS 2015, 35.2% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et 16.5% le sont avant l'âge de 15 ans. Ce taux est plus important en milieu rural (19.9% avant 15 ans et 41.5% avant 18 ans). Le taux de prévalence global des violences basées sur le genre (VBG) s'élève à 68.1% toutes violences confondues (physiques, sexuelles, psychologiques)³⁰. Les Mutilations Génitales Féminines (MGF) demeurent une pratique largement répandue : 53 pour cent des filles de 0-14 ans et 62 pour cent des filles de 15-19 ans ont subi au moins une forme de MGF, les taux les plus élevés étant enregistrés parmi les plus pauvres (90 pour cent dans le dernier quintile).

La population mauritanienne se caractérise par sa **jeunesse**. En 2013, plus de 30% de la population ont moins de 10 ans, les moins de 15 ans représentant 44.2% de la population, la moyenne d'âge étant de 22 ans pour l'ensemble du pays.

21% des jeunes entre 14 et 34 ans sont au chômage en 2014 et 37% de la population occupée le sont dans des emplois précaires (travailleurs occasionnels, temporaires et saisonniers), confirmant la prédominance du secteur informel comme pourvoyeur d'emploi (85% des emplois). Le marché de l'emploi jeune en Mauritanie est dominé par une main d'œuvre non qualifiée : 46.3% de la population occupée est sans niveau de formation ; 17.8% ont atteint le niveau primaire et 20.6% le niveau secondaire³¹. Les individus sont économiquement dépendant jusqu'à l'âge de 29 ans³².

²⁹ L'indice synthétique de fécondité (ISF) correspond au nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme de 15-49 ans au terme de sa vie féconde.

³⁰ ENVEF 2011

³¹ Rapport du profil NTA pays 2016

³² Comptes nationaux de transferts

Cette croissance de la population jeune peut constituer un atout pour la vitalité de l'économie car elle est susceptible de favoriser une hausse de l'offre de travail, l'innovation et la créativité. Ce constat a été mis en exergue dans la SCAPP qui a retenu un chantier spécifique pour tirer les avantages liés à la jeunesse de cette population afin de capturer le dividende démographique. Mais pour que l'économie tire un avantage du potentiel offert par cette dynamique, il faudrait que les marchés du travail et des capitaux soient prêts à endogénéiser le changement de la structure par âge de la population³³. Un échec quant à l'absorption de l'importante population active dans les secteurs productifs pourrait avoir un effet inverse sur l'économie, conduisant inévitablement à la contraction des marchés et à une croissance stagnante et une instabilité sociale. Par ailleurs, si de nombreux jeunes ne parviennent pas à trouver un emploi, à disposer d'un revenu satisfaisant, les frustrations de cette catégorie de la population pourraient devenir source d'instabilité sociale et politique.

La **résilience** peut être définie comme "la capacité des foyers, des communautés et de l'État à absorber les chocs et rebondir, en s'adaptant et en transformant de façon positive, les structures et les moyens de subsistance pour faire face aux contraintes, au changement et à l'incertitude ³⁴».

L'analyse des systèmes de résilience menée avec le concours de l'OCDE³⁵ a permis aux parties prenantes de parvenir à une compréhension communes des risques auxquels la Mauritanie est exposée, de leurs tensions sous-jacentes ainsi que leur impact actuel et à l'horizon de 5 ans.³⁶Celle-ci a mis en évidence les risques liés au chômage des femmes et des jeunes, lequel va augmenter à l'avenir et aura un impact plus important dans les prochaines années. Par ailleurs, le risque de troubles sociaux liés au problème du chômage des jeunes, va probablement augmenter si des programmes appropriés d'insertion et de prise en compte de leurs préoccupations ne sont pas envisagés à temps. L'urbanisation non maîtrisée est également perçue comme ayant un impact fort, voire plus fort à l'avenir que le chômage. Les épidémies, les épizooties, et le risque sanitaire en général, peuvent avoir un faible impact si des mesures de contingences adéquates sont prises. Les difficultés de gouvernance présentent un risque pour la stabilité, la transparence et la sécurité ambiante. L'insécurité alimentaire et le déficit agricole sont deux risques qui évoluent parallèlement avec le même impact et la même occurrence. Enfin, la faiblesse du système éducatif et l'inadéquation entre la formation et les besoins du marché de l'emploi pourrait constituer, si des mesures ne sont pas prises à temps, une source de tensions majeures pour le pays.

L'analyse des systèmes de résilience cherche à identifier comment intégrer ces aspects dans les politiques, les stratégies et les efforts de développement à travers différentes couches de la société. En améliorant la compréhension des risques et des ressources et les capacités existantes en Mauritanie, l'analyse a pour but de créer des 'cercles vertueux' et ainsi améliorer les analyses conceptuelles et engendrer un impact positif.

33 Jeunesse et marché du travail en Mauritanie, projet PAFDDS-SWWEDD

34 OCDE 2013

35 l'analyse effectuée dans le cadre de l'atelier sur l'analyse des systèmes de résilience (Nouakchott 25-26.04.16) auquel ont pris part les organismes des Nations unies, des représentants des bailleurs de fonds, des autorités et de la société civile.

36 Résultats de L'atelier, dont l'analyse est basée sur la méthodologie du cadre de travail Analyse des Systèmes de Résilience (OCDE), a permis de mettre en avant les approches ayant pour but de réduire les risques critiques et de renforcer les atouts importants quant à la mise en place de la résilience ainsi que celles ayant pour objectif de préserver le bien-être des individus et des institutions.

Le respect des **droits de l'homme** a été identifié comme l'un des éléments constitutifs des objectifs stratégiques de la SCAPP concourant à la réalisation de la vision d'avenir intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance. Les progrès réalisés et des défis en matière de promotion et de respects des droits humains sont détaillés à la section 2.5 relative à l'alignement du CPDD avec les mécanismes de droits humains.

1.2 Conclusions de l'évaluation du PNUAD

Le CPDD reconnaît les activités de planification du développement passées et en cours en Mauritanie et vise à aligner son contenu sur les besoins et les priorités de développement identifiés pour le pays. Dans ce contexte, l'équipe de pays des Nations Unies a débuté la préparation du CPDD 2018-2022 avec l'évaluation du PNUAD actuel, qui couvre la période 2012-2017. Celle-ci a permis d'évaluer la mise en œuvre du programme, d'identifier les enseignements y relatifs et a donné lieu à la formulation d'une série de recommandations prospectives. L'évaluation du PNUAD a confirmé sa pertinence et son efficacité, en suggérant des domaines à améliorer, en particulier en ce qui concerne le dispositif de coordination et de suivi-évaluation. Les recommandations concernant la formulation du CPPD visent notamment à assurer une articulation claire avec la SCAPP et les stratégies sectorielles en utilisant au maximum les leviers et chantiers stratégiques de la stratégie et programmes nationaux comme cadres de références et ainsi mettre en évidence la contribution du CPDD aux priorités nationales. Par ailleurs, les recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation portent sur l'adoption d'outils destinés à faciliter le suivi des résultats du CPDD, y compris s'agissant des engagements internationaux, notamment en matière de droits humains, et sont de nature à améliorer le suivi financier de l'exécution du programme. Ces recommandations ont été prises en compte lors de l'élaboration du Cadre de Partenariat et le seront également lors de la formulation des plans de travail qui opérationnaliseront le CPDD.

1.3 Liens régionaux avec le Sahel

Le Sahel est aux prises avec des problèmes aigus de développement et de graves difficultés humanitaires. Le développement humain de la région est parmi les plus faibles au monde. Au fil des ans, des crises alimentaires et nutritionnelles à répétition causées par les aléas environnementaux et le changement climatique (dégradation de l'environnement, sécheresse, inondations, etc.), le mauvais fonctionnement des marchés, la faible productivité agricole, la pauvreté, les faiblesses dans la gouvernance et les conflits ont gravement compromis la capacité des ménages de résister à des chocs répétés et de plus en plus fréquents.

En réponse à ces défis, l'Union africaine et la CEDEAO ont élaboré des cadres régionaux détaillés pour promouvoir le développement, la bonne administration, la paix et la sécurité dans la région. De même que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique est un cadre stratégique de l'Union africaine visant le développement socioéconomique, assorti de plusieurs programmes dans le domaine de l'intégration, de l'équipement, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de l'atténuation de l'effet du changement climatique et de la gestion des ressources naturelles.

En 2013, les Nations Unies ont adopté une stratégie intégrée visant à accompagner les efforts des gouvernements et des peuples de la région Sahel à remédier aux causes de la vulnérabilité et de l'instabilité dans une perspective de long terme. La stratégie est bâtie autour de trois objectifs stratégiques : i) une **gouvernance** efficace et inclusive pour l'ensemble de la région ; ii) le renforcement des capacités des dispositifs nationaux et régionaux de **sécurité** pour leur permettre

d'écarter les menaces à caractère transfrontalier ; et iii) l'intégration des interventions de développement et humanitaires pour améliorer la **résilience** des pays de la région.

La stratégie intégrée des Nations Unies identifie un certain nombre de « mesures indicatives » aux niveaux national et régional. Les Equipes pays des Nations Unies définissent, en concertation avec les gouvernements hôtes et les partenaires sur le terrain, comment la stratégie sera mise en œuvre dans chaque pays. L'intégration des priorités de la région dans la planification et la programmation à l'échelle nationale pour garantir la cohérence et la synergie des actions menées dans la région.

Depuis 2014, les contributions du SNU à la mise en œuvre de la SINUS dans le domaine de la Gouvernance (Objectif stratégique 1) se sont principalement focalisés sur les objectifs spécifiques suivants de la stratégie :

- ✓ Le renforcement des institutions pour favoriser des pratiques démocratiques, y compris le dialogue politique, les élections libres, justes et transparentes, et une large participation (objectif 1.1) ;
- ✓ L'extension des services (santé, protection) à travers le territoire national (objectif 1.2) ;
- ✓ Le renforcement des capacités de l'Etat à assurer un accès plus équitable aux ressources et aux services socio-économiques (objectif 1.3) ;
- ✓ La ratification et la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits humains (objectif 1.5) ;
- ✓ La sécurité communautaire et la cohésion sociale (objectif 1.6).

Dans le domaine de la sécurité (Objectif stratégique 2 de la SINUS) les efforts du SNU ont contribué à la mise en œuvre des objectifs spécifiques suivants :

- ✓ Une meilleure coordination entre les institutions nationales, pour lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, en conformité avec les normes internationales des droits humains (objectif 2.2) ;
- ✓ L'amélioration des capacités nationales en matière de gestion efficace des frontières, notamment par une meilleure coordination entre les institutions nationales compétentes (objectif 2.3) ;
- ✓ Le contrôle des armes légères (objectif 2.5).

S'agissant de l'Objectif stratégique Résilience de la SINUS, les interventions mises en œuvre par le SINUS dans le cadre de l'UNDAF 2012-2017 et des plans de réponse humanitaires ont contribué aux objectifs spécifiques de la Stratégie régionale suivants :

- ✓ Le soutien aux acteurs locaux, nationaux et régionaux afin de mieux identifier et de suivre les ménages vulnérables, de manière participative (objectif 3.1) ;
- ✓ Une couverture équitable et effective en services sociaux de base et promouvoir des systèmes de protection sociale (objectif 3.2) ;
- ✓ Le renforcement des capacités des ménages et des autorités en matière de gestion des risques (objectif 3.3) ;
- ✓ Le renforcement des moyens d'existence durables (objectif 3.4) ;
- ✓ Le soutien aux efforts nationaux pour traiter et tirer parti de la dynamique des populations, y compris les migrations, qui construit la résilience des individus et des communautés (objectif 3.6), notamment la mise en œuvre du projet « Autonomisation de la femme et Dividende Démographique au Sahel »

II. Planification stratégique

2.1 Description du processus de planification

Conformément aux directives du GNUD la planification stratégique a été réalisée sur la base :

- 1) **des priorités nationales**, énoncées dans la SCAPP, (lesquelles prennent en compte les aspirations du peuple mauritanien telles qu'exprimées dans le cadre des consultations nationales post 2015) et dans des stratégies sectorielles de la Mauritanie ;
- 2) de **l'Agenda 2030** et les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, et autres engagements internationaux souscrits par le pays ; et
- 3) tenant compte de **l'avantage comparatif du Système des Nations Unies et des ONG partenaires** en Mauritanie.

En outre, les principes du "nouveau mode de fonctionnement" établis à la suite du Sommet mondial pour l'aide humanitaire ont été appliqués durant le processus. Ils visent une plus grande intégration des activités de développement avec l'aide humanitaire pour avoir un impact durable dans l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables. Dans le cadre de cet exercice, une attention spécifique a été portée aux vulnérabilités, afin de s'assurer que les priorités d'actions établies aident à adresser les situations les plus aiguës afin de réduire le nombre d'individus en besoin d'aide humanitaire.

A cet effet, plusieurs ateliers ont été organisés en vue d'arrêter une vision commune sur le sujet et les conclusions de cette réflexion interne partagées avec le Gouvernement et les principales parties prenantes en vue de sa validation.

2.2 Alignement avec la SCAPP et les politiques et stratégies sectorielles

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) élaborée par le Gouvernement mauritanien couvre la période 2016-2030 qui correspond à celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable. La Mauritanie s'est dotée d'une vision prospective basée sur les aspirations profondes des populations sur leur avenir d'ici 2030 recueillies au cours des consultations nationales.

La vision d'avenir, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », est fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance. Elle vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un bien-être.

Cette vision pose les jalons d'importantes transformations sociétales et économiques dont l'objectif est la mise en place d'une société prospère unie et en paix avec elle-même. Son atteinte suppose la réponse à un ensemble d'impératifs, dont les plus importants sont :

- i. L'atteinte d'une croissance économique diversifiée, durable, forte, soutenue, inclusive, pourvoyeuse d'emplois, bénéficiant à la majorité des citoyens et atténuant les inégalités sociales ;
- ii. La réduction substantielle de la pauvreté et l'éradication de l'extrême pauvreté ;

- iii. La consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance dans toutes ses dimensions, en particulier le respect des droits humains ;
- iv. La promotion des valeurs d'un Islam ouvert à la modernité et socle de la cohésion sociale ;
- v. La mise en place d'un système éducatif qui promeut l'unité nationale et la citoyenneté et qui incarne les valeurs du travail et de productivité ;
- vi. L'accès de tous à des services de santé de qualité, ainsi qu'aux autres services sociaux de base ;
- vii. La réduction des inégalités et la promotion du genre, en particulier à travers l'autonomisation des femmes, et l'insertion des groupes à besoins spécifiques ;
- viii. Le développement régional équilibré à partir d'un aménagement adéquat du territoire et d'une décentralisation effective des ressources et des pouvoirs ;
- ix. Le respect et la préservation de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;
- x. La lutte contre les effets néfastes du changement climatique ;
- xi. La prévention et la réduction des risques de catastrophes ainsi que la réponse aux urgences et
- xii. Le rayonnement culturel qui donne au pays une place enviable dans le concert des nations.

Pour parvenir à cette vision, trois leviers convergents constituent les objectifs stratégiques retenus pour assurer cette croissance, à même de réaliser une prospérité profitable à tous, à savoir :

- ✓ Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive ;
- ✓ Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ;
- ✓ Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.

La SCAPP a été développée sur la base de l'évaluation globale du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2001-2015), des conclusions des consultations nationales sur l'agenda post 2015, tenant compte des Objectifs de Développement Durables ainsi que des recommandations des organes de traités, celles acceptées dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) de 2015, des recommandations de la feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage, ainsi que des engagements internationaux et régionaux du pays.

Le plan d'actions prioritaires de la SCAPP pour 2016-2020 est le premier plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de la stratégie. Il s'articule autour de 15 chantiers de développement. Chaque chantier fait l'objet d'une description présentant les interventions prioritaires qui y seront menées sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives.

Le tableau ci-dessous met en exergue la contribution des priorités stratégiques du CPDD aux leviers et chantiers stratégiques de la SCAPP, tenant compte de l'avantage comparatif du SNU et des ONG internationales partenaires.

**LEVIERS ET CHANTIERS
STRATEGIQUES DE LA
SCAPP ET DE SON PLAN
D'ACTION 2016-2020**

CPDD - PRIORITE STRATEGIQUE 1 - CROISSANCE INCLUSIVE

SCAPP Levier 1- Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive

Chantier L1C1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs
Chantier L1C2 : Promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires
Chantier L1C3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance

SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base

Chantier L2C6 : Emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport
Chantier L2C7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables

SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions

Chantier L3 C14 Développement local et décentralisation
Chantier L3C15 : Meilleure gouvernance environnementale

CPDD - PRIORITE STRATEGIQUE 2 - CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base

Chantier L2C1 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle
Chantier L2C5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé
Chantier L2C7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables

CPDD - PRIORITE STRATEGIQUE 3 - GOUVERNANCE




SCAPP - levier 3 - Gouvernance dans toutes ses dimensions

Chantier L3 C8 gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité
Chantier L3 C9 consolidation de l'Etat de Droit, des droits humains et de la justice
Chantier L3 C10 Capture du dividende démographique
Chantier L3 C11 Promotion et participation citoyenne des femmes et lutte contre les discriminations basées sur le genre
Chantier L3 C12 Transformation de l'administration publique
Chantier L3 C13 Meilleure gouvernance économique et financière
Chantier L3 C14 Développement local et décentralisation

2.3 Alignement avec l'Agenda 2030 et les ODD

L'Agenda pour le Développement Durable propose un plan d'action intégré pour promouvoir le développement durable dans ses trois dimensions – sociale, économique et environnementale - en se concentrant sur **l'aspect humain**, la **planète** et la **prospérité**, et le renforcement de la **paix** universelle dans un cadre de liberté plus large, la mise en œuvre de cet agenda nécessitant l'établissement d'un **partenariat collaboratif** entre l'ensemble des parties prenantes. Un changement véritablement porteur de transformation est nécessaire pour mettre en œuvre l'approche intégrée de développement durable promue par l'Agenda 2030 et veiller à ce que **les droits de chaque personne soient respectés en veillant à ne laisser personne de côté**.

La clé de la mise en œuvre des ODD résidera dans leur localisation, leur appropriation au niveau national et dans leur réalisation au niveau local. Le partenariat stratégique avec le gouvernement pour la période 2018-2022 visera à appuyer les efforts nationaux en ce sens et se focaliseront plus particulièrement sur les ODD mis en exergue dans le tableau ci-dessous.

Leviers de la SCAPP	ODD	Priorités stratégiques du CPDD	Effets du CPDD
<p>SCAPP Levier 1- Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive</p> <p>SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base</p> <p>SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions</p>		<p>Priorité stratégique 1 Croissance inclusive</p>	<p>Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable</p> <p>EFFET 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.</p> <p>EFFET 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.</p>
<p>SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base</p>		<p>Priorité stratégique 2 Capital humain et services sociaux de base</p>	<p>EFFET 1: Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel.</p> <p>EFFET 2: Les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base.</p> <p>EFFET 3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles.</p>
<p>SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions</p>		<p>Priorité stratégique 3 Gouvernance</p>	<p>EFFET 1: Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace.</p> <p>EFFET 2: Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte</p> <p>EFFET 3: les populations bénéficient d'un accès amélioré à l'état civil</p> <p>EFFET 4. Les institutions centrales et locales assurent un pilotage et une coordination plus efficaces et plus transparents des politiques publiques.</p>

2.4 Principes d'interventions. Focus sur les populations vulnérables et marginalisées

Le CPDD vise à atteindre les populations les plus démunies et les plus vulnérables et à soutenir le pays à respecter ses obligations en matière de droits de l'homme. Les efforts du SNU auront pour objectif de permettre aux autorités d'accroître leur leadership et leur appropriation du processus de développement en Mauritanie et de répondre de manière adéquate aux besoins des populations les plus vulnérables.

Ne laisser personne de côté et atteindre les plus nécessiteux d'abord est la promesse centrale de l'agenda 2030. Elle représente l'engagement sans équivoque des États membres de traiter les causes multidimensionnelles de la

pauvreté, des inégalités et discriminations et de réduire les vulnérabilités des personnes marginalisées, y compris les femmes, les réfugiés, les personnes déplacées, les migrants, les minorités, les peuples autochtones, les apatrides, et les populations touchées par les conflits et les catastrophes naturelles. Les ODD placent les principes d'égalité et de non-discrimination au cœur du nouveau programme, dans le but de garantir l'intégration des groupes défavorisés, marginalisés et exclus, et de réduire les inégalités entre les États et en leur sein.

En tant que principe de programmation, éviter les laissés-pour-compte exige du SNU de prioriser ses interventions programmatiques pour répondre aux situations des personnes les plus marginalisées, discriminées, exclues, et de les habiliter en tant qu'agents actifs de développement. Ces individus et groupes risquent d'être laissés pour compte non seulement en raison de leurs vulnérabilités personnelles, mais aussi parce que leurs droits distincts et spécifiques et leurs besoins peuvent ne pas être visibles, reconnus ou priorités par leur société, avec comme corollaire leur exclusion.

La réalisation des droits de l'homme, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont parmi les principes de base de la programmation intégrée du SNU. En conformité avec le principe d'intégration des droits de l'homme, **l'approche basée sur les droits de l'homme (ABDH)** sera adoptée pour le CPDD. Elle comporte quatre principes qui guident la mise en œuvre des interventions inscrites dans le Cadre de Partenariat : l'égalité et la non-discrimination, la participation et inclusion, et l'obligation de rendre des comptes/redevabilité et état de droit. Une attention accrue sera portée par le SNU et ses partenaires en vue d'assurer la participation de toutes les populations visées à l'identification de leurs besoins, à la prise de décisions les concernant, à la mise en œuvre des projets et à leur évaluation. Des efforts seront déployés également en vue de permettre une adaptation des programmes en fonction des besoins réels et des changements de contexte, dans l'esprit de ne pas nuire tel qu'exprimé en particulier dans l'analyse et les recommandations des mécanismes des droits de l'homme de l'ONU. En suivant ces principes de base, le gouvernement et le SNU assureront un accès égal et effectif de toutes les populations visées aux bénéfices du développement, sans discrimination et en conformité avec la Déclaration sur le droit au développement.

Ces principes seront appliqués avec un soutien aux titulaires de droits pour renforcer leur capacité à demander leurs droits et aux détenteurs d'obligations en vue d'améliorer leur capacité à remplir leurs obligations en ce qui concerne les instruments et conventions internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Le CPDD a pour but de répondre aux enjeux humanitaires et de développement auxquels est confrontée la Mauritanie en se basant sur les avantages comparatifs respectifs des différentes agences du SNU et des ONG partenaires. Il consolidera aussi la cohérence et la coopération entre les actions et acteurs qui agissent sur le terrain grâce à une analyse et une compréhension communes des risques en Mauritanie, ainsi qu'à travers l'identification de résultats communs et la poursuite d'efforts de coordination de l'action sur le terrain. Les interventions humanitaires qui seront menées dans ce cadre afin de répondre aux besoins aigus d'assistance des populations affectées, seront basées sur les **principes humanitaires fondamentaux**, tels que définis par la résolution 46/182 et complétés par la résolution 58/114, à savoir :

- 1) les personnes affectées par des situations d'urgence relèvent - en premier lieu - de leurs États respectifs ;
- 2) les États qui en ont besoin doivent faciliter le travail des organisations intervenantes ;
- 3) l'aide humanitaire doit reposer sur des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

2.5 Alignement avec les mécanismes de droits humains

La Mauritanie est partie aux neuf principaux traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, et a reçu des recommandations de la quasi-totalité des organes de traités ainsi que d'autres états dans le contexte de deuxième cycle d'Examen Périodique Universelle en 2015.³⁷ Le gouvernement a également coopéré avec les visites des Rapporteurs spéciaux sur l'extrême pauvreté (2016), la torture (2016), l'esclavage (2009, 2013 et 2017) et la discrimination raciale (2008, 2013). L'élaboration de rapports nationaux destinés aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et la collaboration avec ces mécanismes ont offert à la Mauritanie une occasion unique d'évaluer la situation sur le terrain, notamment par la collecte et l'analyse des données ainsi que le réexamen de leur cadre législatif et politique. A la fin de l'année 2017, la Mauritanie aura présenté la plupart des rapports périodique aux organes de traité concernés. Tous ces mécanismes ont fourni une analyse pertinente et concordante des causes sous-jacentes de la pauvreté chronique et des urgences récurrentes dans le pays. Leurs recommandations fournissent à la Mauritanie et à l'équipe de pays des Nations Unies une base normative solide pour leur coopération dans le cadre du CPDD.

La mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'homme vise à améliorer la jouissance des droits de l'homme en Mauritanie comme responsabilité du gouvernement, en tant que détenteur d'obligations. La Mauritanie a progressé dans l'harmonisation de sa législation nationale conformément aux recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Les réalisations notables comprennent la promulgation de loi de 2015 instituant le Mécanisme National de Prévention (MNP) (loi no 2015-034), ainsi que l'adoption en 2015 de la nouvelle loi relative à la lutte contre la torture (loi n ° 2015-033), qui incrimine la torture et prévoit une définition du crime conforme à l'article premier de la Convention contre la torture. La loi 2015 031 abrogeant et remplaçant la loi n°2007-048 du 3 septembre 2007 portant incrimination de l'esclavage et réprimant les pratiques esclavagistes, a été approuvée en août 2015. Cette loi et le décret n°2016.002 qui a suivi ont conduit à la création des Cours Criminelles Spécialisées en matière de lutte contre l'esclavage pour juger les crimes d'esclavage et les pratiques analogues à l'esclavage. Néanmoins, les mécanismes des droits de l'homme ont constaté dans le passé que la mise en œuvre de leurs recommandations demeure limitée, et les politiques et législations adoptées ne sont souvent pas suffisamment conformes aux normes internationales, ce qui limite leur impact sur les causes profondes de la pauvreté. Au cours des quatre prochaines années, diverses lois devront être adoptées et modifiées conformément aux recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme, y-inclus la législation sur la violence base sur le genre, la discrimination et les associations civiles, ainsi que les lois sur le statut personnel, la nationalité, l'asile, la réforme foncière et du code du travail et certaines dispositions du code pénal. Malgré la création des Cours Criminelles Spécialisées en

³⁷ La Mauritanie a ratifié la plupart des conventions et traités internationaux relatifs en matière de droit de l'homme, notamment: Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié en 1999 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié également en 1999 ; la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ratifiée en 1988 ; la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2004 ; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 2000 ; la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ratifiée en 2003; (vi) La convention de 1951 relative aux réfugiés, ratifiés en 1987, la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, et l'intégration des principes de protection internationale du Décret No. 2005/022 ; (vii) la convention sur la protection des droits des personnes handicapées, ratifiée en 2010 ; (viii) l'OPCAT, le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifié en 2012 ; (ix) et la convention sur la protection des droits de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ratifiée en 2012.

matière de lutte contre l'esclavage, l'accès effectif à la justice reste limité. Pour ce qui concerne la loi contre la torture, elle doit être reconnue et mise en place de manière à assurer sa primauté sur les lois plus anciennes et plus générales ». En outre, un Plan d'action national sur la mise en œuvre des recommandations par les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme pourrait constituer un moyen important de renforcer la cohérence des efforts de la Mauritanie et du système des Nations Unies pour la cohérence sociale et des gains de développement dans le cadre du CPDD.

Néanmoins, les mécanismes des droits de l'homme ont constaté dans le passé que la mise en œuvre de leurs recommandations demeure limitée, et les politiques et législations adoptées ne sont souvent pas suffisamment conformes aux normes internationales, ce qui limite leur impact sur les causes profondes de la pauvreté. Un Plan d'action national sur la mise en œuvre des recommandations par les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme pourrait constituer un moyen important de renforcer la cohérence des efforts de la Mauritanie et du système des Nations Unies pour la cohérence sociale et des gains de développement dans le cadre du CPDD.

Suite à la visite en 2013 du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, le gouvernement a adopté une feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage. Sa mise en œuvre est suivie par un Comité Technique Interministériel Permanent sur la base d'un calendrier bien défini. Sur la base de l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de la feuille de route, le SNU apportera une attention particulière aux victimes des séquelles de l'esclavage dans l'identification des bénéficiaires dès la mise en œuvre du CPDD afin de soutenir le gouvernement dans ses efforts visant à éviter les laisser pour compte.

Le SNU va continuer à approfondir son travail de renforcement des capacités, d'appui à la création et réforme des institutions, en coopération avec le Parlement, le système judiciaire, les ministères, la police, les services de sécurité, la société civile, et les mécanismes indépendants, notamment la Commission Nationale des droits de l'Homme et le MNP. Il cherche dans chaque projet l'intégration des recommandations des mécanismes des droits de l'homme dans les processus de planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités sous le CPDD.

2.6 L'intégration des initiatives de développement et de l'humanitaire

« Il importe aussi, dès le tout début des crises, de rapprocher les interventions humanitaires de l'action menée en faveur du développement pour aider les populations touchées, remédier aux conséquences structurelles et économiques des crises et éviter que n'apparaisse une nouvelle spirale de fragilisation et de déstabilisation. L'action humanitaire, le développement durable et la pérennisation de la paix sont les trois côtés d'un même triangle. Cette approche renvoie à la décision de « travailler autrement » qui a été prise lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. » Le Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres l'a confirmé lors de son discours d'investiture, 6/12/2016

Jusqu'à l'année 2016, l'action du Système des Nations Unies en Mauritanie a été articulé autour de deux axes d'intervention parallèles, notamment : l'axe « développement » et l'axe « humanitaire », ce dernier élargi aux partenariats avec des organisations non-gouvernementales (ONG). Chacun de ces axes disposait d'outils de planification spécifique : le PNUAD (Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, UNDAF selon l'acronyme anglais), et le SRP/HRP (le Plan Stratégique de Réponse Humanitaire).

Le PNUAD était le fruit d'un processus participatif piloté à l'époque par le Ministère en charge de l'Economie, conjointement avec le SNU. Il avait pour objectif de contribuer à la réalisation des priorités nationales de développement, à la promotion et à la protection des Droits humains et à la réalisation des valeurs et principes globaux encadrés dans la Déclaration du Millénaire et les Objectives du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le cas du PNUAD en cours. Pour sa part, le Plan de Réponse Humanitaire (HRP) présentait des objectifs stratégiques pour la réponse aux besoins humanitaires des populations les plus vulnérables dans le pays. Il était

articulé par secteurs d'intervention, en concertation avec les institutions gouvernementales des différents secteurs, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), le SNU et les bailleurs de fonds humanitaires. Dans le cas de la Mauritanie, le HRP était aussi lié à la planification humanitaire régionale, et coordonné dans le contexte des plans de réponse humanitaire de neuf pays Sahéliens très souvent confrontés à des problèmes humanitaires similaires.

Pendant la période de mise en œuvre du PNUAD 2012-2017 et du HRP 2016, plusieurs réflexions ont été menées au niveau global sur les thématiques du développement et des situations humanitaires. Entre autres, la formulation et l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015, et les conclusions du Sommet Humanitaire Mondial (WHS – World Humanitarian Summit) tenu à Istanbul en 2016 s'avèrent très pertinentes pour le processus de planification en Mauritanie.

Les conclusions du **Sommet Humanitaire Mondial** tenu à Istanbul en 2016 se sont traduites dans les principes du **"nouveau mode de fonctionnement" (new way of working)**. Le rapport du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire "Une seule humanité, des responsabilités partagées" mentionne que "les acteurs humanitaires ne doivent plus se borner à des interventions à court terme, reproduites année après année, et au contraire chercher à obtenir des résultats de développement à plus long terme. Les acteurs qui s'occupent de développement doivent chercher avec une plus grande urgence à remédier à la vulnérabilité des populations, à lutter contre l'inégalité et le risque, en cherchant à réaliser les objectifs de développement durable. L'action de développement doit également avoir un caractère plus prévisible, à la fois sur le plan programmatique et sur le plan financier [...] "³⁸ Ceci doit se réaliser à travers l'identification de réalisations collectives qui visent "en priorité les domaines où la population est la plus exposée aux risques, la plus vulnérable, dans un contexte donné, et rechercher un impact positif sur l'ensemble des indicateurs nationaux de progrès repris dans les objectifs de développement durable."³⁹

Ces mêmes principes avaient été anticipés dans la formulation et l'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies de l'Agenda 2030 et des Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2015 et s'avèrent très pertinentes pour le processus de planification en Mauritanie. Leur importance spécifique pour le pays a été bien soulignée par la participation de S.E.M. Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République Islamique de Mauritanie, à la signature de l'Agenda 2030 ainsi qu'au Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Dans l'esprit de l'Agenda 2030 et du Sommet Humanitaire Mondial, et en concertation avec le gouvernement mauritanien, le SNU en Mauritanie a engagé avec les ONG et d'autres partenaires, un processus de planification intégrée qui a débuté en 2017 et qui constituera la base pour une intégration humanitaire-développement plus structurée pour le présent CPDD. Le Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres a souligné à plusieurs occasions l'importance de rapprocher l'humanitaire et le développement (voir citation au début de la section). Les raisons spécifiques de cette intégration en Mauritanie sont de deux types. La première raison porte sur des considérations stratégiques, et la deuxième est liée à l'efficacité de gestion et d'utilisation des ressources.

La Mauritanie fait face à de nombreuses vulnérabilités de nature chronique et récurrente avec des besoins très aigus (en termes de malnutrition et d'insécurité alimentaire par exemple) et une nécessité cruciale de réponse humanitaire immédiate afin d'assister les populations les plus vulnérables. Néanmoins, une réponse humanitaire

³⁸ "Une seule humanité, des responsabilités partagées", Rapport du Secrétaire général pour le Sommet mondial sur l'action humanitaire, A/70/709

³⁹ Ibidem.

seule n'est pas suffisante pour faire évoluer le contexte et *"passer de l'assistance à l'élimination des besoins"*⁴⁰ : l'intégration d'une approche humanitaire/développement est donc dans ce cas fort nécessaire.

La deuxième raison de fond pour soutenir l'intégration des deux processus de planification porte sur la nécessité d'améliorer l'efficacité des systèmes surtout, en considérant les ressources humaines et financières disponibles assez limitées, il est impératif de réduire au maximum les duplications de processus de planification et les efforts menés à bien. Maximiser l'efficacité et éviter les doublons est, aussi, l'une des indications clés du Sommet mondial sur l'action humanitaire.

Concernant les facteurs sur lequel l'effort d'intégration développement/humanitaire se fonde en Mauritanie, il est important de remarquer :

- ✓ La présence de points d'entrée spécifiques dans les piliers de la SCAPP⁴¹ pour la résolution de certaines des causes structurelles à la base des vulnérabilités de la population,
- ✓ Une analyse qui prend bien en compte la relation entre vulnérabilités structurelles, vulnérabilités cycliques, exposition aux risques et besoin d'assistance humanitaire ;
- ✓ L'identification de réalisations communes⁴² dans l'esprit des recommandations du Sommet mondial sur l'action humanitaire ;
- ✓ L'assurance que pour chaque réalisation commune il y a des interventions conséquentes visant à la fois des causes structurelles et sous-jacentes pour amener à une réduction des besoins en assistance humanitaire au cours des cinq ans ;
- ✓ L'utilisation dans le cadre de suivi-évaluation de cibles claires de réduction progressive sur les 5 ans des besoins en assistance humanitaire ;
- ✓ Une estimation des besoins en ressources selon la nature des activités (humanitaire/développement) pour faciliter le suivi spécifique des initiatives sous chaque volet ainsi que l'établissement d'une stratégie de mobilisation des ressources ;
- ✓ Un engagement de l'Equipe de l'ONU et des ONG à appliquer les principes de l'intégration.

Cependant pour garantir l'impact des actions de développement sur la situation humanitaire, il faudra que le SNU travaille avec le Gouvernement pour assurer une cohérence des politiques et cadres programmatiques avec l'analyse des risques et des vulnérabilités structurelles et cyclique. Toute action menée devra viser au renforcement des capacités locales en vue de réduire les interventions directes et les systèmes parallèles. Cette notion implique un travail conjoint vers les réalisations collectives et une utilisation synergique de la valeur ajoutée par les différents acteurs.

Alors que les politiques sectorielles, notamment en matière de croissance économique et valorisation du capital humain, adresseront certaines des causes structurelles des vulnérabilités chroniques des populations mauritaniennes, une action coordonnée dans la gestion des risques et catastrophes visera la mise en place de mesures de prévention, renforcement de la résilience, renforcement de la préparation nationale et locale aux

⁴⁰ Conclusions du Sommet mondial sur l'action humanitaire (Agenda for Humanity et Grand Bargain)

⁴¹ En particulier, les SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base (Chantier Emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, culture et sport ; Chantier Amélioration des conditions d'accès aux services de santé ; Chantier Meilleure résilience des couches les plus vulnérables) et SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions (Chantier Meilleure gouvernance environnementale).

⁴² Voir tableau détaillé, page 49.

chocs cycliques. Bien entendu, la résilience des communautés sera soutenue par l'ensemble de ces efforts, à la fois par les mesures d'accompagnement à l'autonomisation économique, par l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire, par un meilleur accès aux services sociaux de base et par les activités de renforcement des capacités dans différents domaines, y compris la préparation et la gestion de l'impact des catastrophes naturelles.

Pour ce faire, il s'avère essentiel d'assurer une coordination plus efficace dans la mobilisation des ressources/sources de financement ainsi que de renforcer les partenariats. L'intégration dans la matrice de résultats du CPDD 2018-2022 des interventions des ONG ainsi qu'une revue des mécanismes de coordination SNU/ONG afin d'éviter toute duplication et conserver une cohérence dans la mise en œuvre des différentes initiatives au cours de cette période, s'inscrivent dans ce sens.

Une réponse humanitaire adéquate et diligente aux populations dans le besoin nécessite d'anticiper l'évolution de la situation et sa dégradation possible et d'ajuster les interventions planifiées en début d'année afin de tenir compte de cette évolution. Cette flexibilité sera garantie dans le cadre des plans de travail annuels (PTA), lesquels pourront être ajustés en cours d'année afin de s'adapter à l'évolution des besoins.

2.7 L'assistance aux réfugiés et aux communautés hôtes

La Mauritanie fait face à de nombreuses vulnérabilités de nature chroniques et récurrentes avec des besoins très aigus en matière d'accès équitable et sans discrimination à l'eau, à la santé et à la nutrition, à la sécurité alimentaire, à l'éducation, à l'état civil et aux besoins de protection pour les femmes, les enfants et les personnes à besoins spécifiques.

Dans la Moughataa de Bassikounou (Wilaya du Hodh Echarghi), ces vulnérabilités sont depuis 2012 aggravées par le conflit au Mali. Cette région isolée, semi-désertique du sud-est de la Mauritanie a été particulièrement affectée, notamment pour ce qui est du commerce transfrontalier et de la transhumance, secteurs importants de l'économie locale. De plus, les affrontements au Mali ont déclenché un afflux de réfugiés qui ont été généreusement accueillis par le Gouvernement de la Mauritanie et dont le nombre se situe aujourd'hui à plus de 51 000 dans le camp de Mbera situé à 50 km de la frontière avec le Mali. D'autres maliens ont traversé la frontière mais sont installés dans les localités le long de la frontière au sein de la communauté hôte. Les réfugiés ont plus que doublé la population dans la Moughataa (88,432 Hab., RGPH 2013), et exercent depuis une pression accrue sur les services sociaux de base et (surtout en considération des quantités significatives de bétail qui les accompagnent) aussi sur les maigres ressources naturelles de la région.

La région du Hodh Echarghi est marquée par des niveaux très élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition⁴³, une vulnérabilité élevée aux chocs d'origine humaine et climatique, un enclavement important, un déficit en infrastructures et services de base⁴⁴ et une Gouvernance décentralisée qui montre encore des faiblesses, affectant l'ensemble de la population. Ce à quoi s'ajoutent, dans la Moughataa de Bassikounou, l'accélération de la

⁴³Dans la région du Hodh Echarghi, les taux moyens d'insécurité alimentaire ont atteint 30.3% en période post-récolte et 46.4% en période de soudure sur la période 2011-2017. Sur cette même période, la prévalence moyenne de la malnutrition aiguë globale (MAG) a atteint 7.7% en période post-récolte et 14.4% en période de soudure

⁴⁴ Taux d'achèvement au primaire dans la région de Hodh Echarghi est 50% (moyenne nationale est 80%). Pourcentage des écoles à cycle complet dans la région de HEC est 18% (moyenne nationale 36%) (source MEN).

dégradation des systèmes agroécologiques locaux due à la forte pression humaine et l'augmentation des tensions inter- et intra-communautaires concernant l'accès aux ressources naturelles (eau et pâturages) liés à la présence des réfugiés avec leur cheptel. La proximité avec des zones de conflit actif au-delà de la frontière est aussi très importante, et par conséquent les risques liés à la propagation potentielle des idées à la base de la radicalisation et de l'extrémisme violent.

Après plus de cinq ans, l'exil forcé des réfugiés se poursuit alors que les dividendes de l'accord de paix malien se font toujours attendre. Bien que le retour volontaire des réfugiés maliens demeure la solution durable la plus souhaitable, la présente stratégie a pour hypothèse que la situation sécuritaire au nord Mali ne permettra pas un retour volontaire organisé des réfugiés dans les prochaines années (au moins, durant les deux prochaines années).

Dans le scénario le plus probable, un mouvement pendulaire de certains réfugiés entre le camp et le Mali devrait se poursuivre, stabilisant au niveau actuel le nombre de réfugiés dans la Moughataa de Bassikounou. Dans cette perspective, la combinaison de la ville de Bassikounou et du camp de Mbera devient « de facto » la quatrième ville la plus peuplée de Mauritanie. Néanmoins cette dernière souffre, comparativement aux autres villes mauritaniennes, d'un important déficit en infrastructures et en services de base par rapport aux besoins de sa population. Quant à la population hôte, elle n'a jusqu'à aujourd'hui bénéficié que d'un appui limité et irrégulier, et ce malgré des besoins considérables et une érosion rapide de ses capacités d'absorption de réfugiés et d'adaptation. Le CPDD qui est un cadre stratégique multi-annuel et multisectoriel établissant le lien entre activités humanitaires et de développement; devient ainsi une opportunité pour les partenaires de répondre avec cohérence aux vulnérabilités particulières et multiples de la Moughataa de Bassikounou.

Devant cette perspective, la programmation 2018-2022 du CPDD doit adapter l'approche de l'assistance qui, depuis l'arrivée des réfugiés en 2012, était majoritairement à court terme et centrée sur l'humanitaire pour stabiliser la population réfugiée en attendant le retour de la paix et leur retour volontaire au Mali. Cette approche a su répondre aux besoins de base d'urgence des réfugiés et a permis d'améliorer les indicateurs humanitaires relativement aux abris, à l'éducation, à la sécurité alimentaire, à la nutrition, à la santé, à l'eau et à l'assainissement et finalement à leur protection et tenant compte de priorités relatives à l'équité du genre. Par exemple, la prévalence de l'insécurité alimentaire est passée de 22,2% en octobre 2013 à 10,7% en novembre 2015, restant relativement stable depuis (9,8% en août 2017). De même, le taux de malnutrition aiguë globale a baissé de 17% en novembre 2012 à 4,5% en août 2017. Le départ imminent du camp de Mbera de l'organisation Médecin Sans Frontière, qui répond à plus de la moitié des besoins sanitaires et nutritionnels, constituera un défi additionnel pour l'accès aux soins au niveau du camp.

Toutefois, la perspective de stabilisation de la présence des réfugiés au cours des prochaines années appelle à l'adoption d'une approche de moyen terme axée sur l'autonomisation des réfugiés et la prise en compte des besoins de résilience des populations hôtes. À ce titre, l'étude réalisée par le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (BHCDH) en 2015 confirme d'importantes disparités entre les services sociaux de base et les niveaux d'assistance entre le camp de réfugiés de Mbera (santé, éducation, accès à l'eau, nourriture, éclairage, etc.) et les populations hôtes et confirme également les besoins de protection importants de ces populations. Les partenaires du CPDD, incluant le Gouvernement, le SNU et les ONG partenaires, devront œuvrer ensemble pour répondre au principe de l'innocuité et réduire les disparités et les tensions grandissantes entre les deux communautés.

Avec une perspective à moyen terme, la stratégie du SNU doit planifier des activités de développement dans une approche intégrée qui assurera un désengagement progressif et responsable des interventions humanitaires, sans toutefois compromettre la responsabilité de l'État en tant que principal porteur de ces obligations. Cette stratégie doit tenir compte des vulnérabilités spécifiques des deux communautés en favorisant leur interdépendance et leur coexistence pacifique, et en permettant aux réfugiés de devenir des agents de

développement qui contribuent positivement au développement durable de la Moughataa et au dynamisme de l'économie locale.

Plus spécifiquement, dans les cinq prochaines années, la stratégie du SNU cherchera à :

1. Continuer de protéger les droits des réfugiés incluant les nouveaux arrivants tout en renforçant les mécanismes permettant d'assurer un suivi fiable du nombre d'entre eux résidant en Mauritanie, avec une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes à besoins spécifiques.
2. Assurer une assistance humanitaire aux personnes les plus vulnérables de la Moughataa, aussi bien parmi la population réfugiée que la population hôte, en fonction de leurs besoins et capacités, tout en investissant dans des projets communautaires qui mitigent l'impact des réfugiés maliens sur la population hôte.
3. Pérenniser les infrastructures du camp de Mbera en assurant, dans la mesure du possible, un désengagement responsable de l'assistance humanitaire.
4. Promouvoir des filières locales et des chaînes de valeur pour les réfugiés et la population hôte afin d'augmenter leur employabilité, leurs opportunités socio-économiques tout en renforçant leur autosuffisance, leur résilience et la cohésion sociale entre les deux communautés, notamment à travers des projets intégrés.
5. Investir dans les infrastructures et services de base de la Moughataa de Bassikounou, en utilisant une approche territoriale qui permet de promouvoir les activités sanitaires et nutritionnelles à base communautaire, l'emploi rural, l'éducation et la protection des populations, afin d'accroître la capacité d'absorption de la zone afin de permettre éventuellement une plus grande prise en charge des réfugiés par les structures nationales Mauritaniennes.

1 – Protection des réfugiés

Dans les cinq prochaines années, le SNU travaillera avec les autorités Mauritaniennes pour renforcer le cadre légal qui protège les réfugiés en Mauritanie. Plus spécifiquement le SNU appuiera les autorités dans l'adoption d'une loi d'asile visant à encadrer les droits des réfugiés et demandeurs d'asile en Mauritanie. Dans l'intérim, le SNU continuera de protéger les réfugiés du Mali en conduisant l'enregistrement en accord avec sa politique sur les aspects liés à l'âge, le genre et la diversité et en identifiant ceux qui ont des besoins spécifiques y compris les enfants. De nouvelles technologies telles que la biométrie seront utilisées pour confirmer les maliens résidents dans la Moughataa et réduire l'assistance pour ceux qui font des mouvements pendulaires. De plus, le SNU travaillera avec les autorités nationales pour garantir aux réfugiés une plus grande liberté de mouvement et l'accès aux documents d'identification et de statut civil, tels que les certificats de naissance et de mariage qui renforceront leur protection en Mauritanie tenant compte d'un contexte probable qui (i) verrait quelques réfugiés s'installer dans d'autres localités, (ii) voir protéger ceux qui peuvent déjà y être mais qui ne se sont pas manifestés, et (iii) voir protéger aussi ceux qui choisissent de retourner volontairement au Mali. Le SNU maintiendra des structures de protection pour prévenir et répondre aux risques d'incidents dû à leur statut de réfugiés, en soutenant des stratégies et actions incluant la protection de l'enfance, les violences basées sur le genre et les discriminations de tout sorte. Finalement, le SNU visera à faciliter le retour de tous les réfugiés maliens qui veulent retourner volontairement.

2 – Assistance aux populations les plus vulnérables de la Moughataa de Bassikounou et mitigation de la présence des réfugiés

L'assistance apportée depuis 2012 est axée sur la couverture des besoins essentiels de l'ensemble des réfugiés. Elle était à ce titre basée sur le statut de réfugié, et non sur les besoins et capacités réels de chaque ménage et/ou individu. Après plus de cinq ans, certains ménages réfugiés ont pu maintenir et/ou développer des activités économiques leur permettant de subvenir à une partie, voire la totalité, de leurs besoins sans requérir d'assistance humanitaire. Le SNU passera donc d'une assistance uniforme et inconditionnelle dans le camp à une approche d'autonomisation, ajustée en fonction des besoins, des vulnérabilités et des capacités des ménages. Cette approche favorisera l'indépendance économique des réfugiés, ainsi que leurs échanges avec les

populations hôtes. En 2017, le SNU a conduit un exercice de profilage de la population réfugiée du camp afin de faciliter cette transition vers une approche basée sur le degré de vulnérabilité socio-économique des réfugiés. Pour réaliser ce ciblage, tous les ménages du camp ont été interviewés et catégorisés dans les différents groupes socio-économiques de richesse, en vue d'apporter des réponses appropriées à leurs besoins spécifiques. A partir de 2018, l'assistance humanitaire sera progressivement désengagée pour les ménages les moins vulnérables.

Le SNU va également continuer de travailler avec le Gouvernement Mauritanien pour apporter une assistance humanitaire et de développement plus systématique et cohérente aux ménages les plus vulnérables des populations hôtes de la Moughataa de Bassikounou. Cette assistance prendra plusieurs formes et incluant la mise en place d'activités axées sur le renforcement de la résilience (combinant vaccination et une réponse éventuelle aux épidémies, le dépistage de la malnutrition et autres activités de santé, transferts inconditionnels et prévention/lutte contre la malnutrition notamment en période de soudure, ainsi que la protection des enfants à risque et/ou victimes de privations dues à la violence, l'exploitation, la discrimination, les abus et la négligence). Dans la mesure du possible, ces programmes mobiliseront les populations hôtes et réfugiées autour d'objectifs communs, et se baseront sur des approches de planification communautaire intégrées et sensibles aux conflits.

En coordination avec les autorités mauritaniennes, le SNU supportera également des initiatives ou des projets communautaires à effets rapides pour mitiger ou atténuer l'impact de la présence des réfugiés sur les populations hôtes. Par exemple, des projets de forages solaires amélioreront l'accessibilité en eau des villages qui accueillent des réfugiés et leurs bétails. Pour supporter les démarches décrites ci-dessus, le SNU a établi des « comités de villages » afin de promouvoir le dialogue entre les communautés d'accueil et les réfugiés et renforcer la participation des communautés dans le développement et la mise en œuvre des projets.

3 – Pérennisations des infrastructures au camp de Mbera

Dans les cinq prochaines années, le SNU doit débiter un désengagement responsable des infrastructures et services au camp par une prise en charge graduelle par les réfugiés. A titre d'exemple, le SNU supportera partiellement ou totalement, selon la vulnérabilité des ménages, la transformation des abris temporaires en abris permanents incluant une latrine familiale. Cette approche permettrait à moyen terme d'éliminer le renouvellement coûteux des abris temporaires et l'élimination d'une grande partie des latrines communautaires du camp. De plus, le SNU intégrera des approches de gestion communautaire utilisées dans la communauté hôte telles que celles utilisées pour assurer l'approvisionnement en eau, afin d'assurer la pérennisation des infrastructures. Par exemple, le SNU va intégrer des technologies solaires qui sont à moyen terme plus rentables que le diesel et introduira des mécanismes pour récupérer, à travers les consommateurs, une partie des coûts d'approvisionnement en eau. Les réfugiés et la population locale au chômage ou en situation de sous-emploi participeront directement à la mise en œuvre de ces travaux effectués avec l'approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et Chantier École pour maximiser la création immédiate d'emploi, améliorer le niveau de formation, créer des opportunités de contact et diminuer les tensions entre les groupes.

Le SNU reconnaît cependant que certaines structures parallèles (nutrition, éducation et santé) devront être maintenues dans le camp pour palier au déficit de services de base ou aux impératifs de solutions durables. Par exemple, des écoles utilisant le curriculum malien devront être maintenues au camp dans les cinq prochaines années car, d'une part, le nombre d'écoles et de professeurs dans la zone est insuffisant pour intégrer les étudiants Maliens et, d'autre part, le cursus francophone favorise un retour volontaire des réfugiés au Mali, alors que le cursus national Mauritanien est en arabe.

4 - Renforcement de l'autosuffisance, de la résilience et de la cohésion sociale des deux communautés de la Moughataa de Bassikounou

En lien avec l'objectif 2, pour mieux supporter le désengagement progressif des activités humanitaires dans la Moughataa de Bassikounou, le SNU travaillera avec le Gouvernement Mauritanien pour augmenter les

opportunités socio-économiques des réfugiés et de la population hôte. Cette stratégie sera fondée sur leur profil socio-économique⁴⁵ et sur les principales chaînes de valeurs⁴⁶ de la Moughataa ayant un potentiel de croissance. Un nombre de projets inclura des activités génératrices de revenu qui réunit réfugiés et population hôte vulnérables pour créer des dynamiques positives d'interdépendance entre les deux communautés.

Cette logique répondra à l'intention du SNU de mettre en œuvre des interventions basées sur la création d'emploi qui fournissent des opportunités concrètes de formation et de travail à travers la promotion de chantiers HIMO (voir objectifs 3 et 5), des entreprises locales, l'entrepreneuriat et des coopératives, planifiées selon une approche sensible au conflit et contribuant à renforcer la cohésion sociale. Les opportunités d'activités génératrices de revenu des ménages vulnérables seront également supportées par la réalisation d'actifs productifs et environnementaux mentionnés dans l'objectif précédent, l'introduction d'opportunités de microfinance et l'utilisation grandissante de transferts monétaires pour les réfugiés et la population hôte soutenant l'économie locale.

5 –Infrastructures Communautaires et services de base dans la population hôte

Les structures parallèles construites au camp depuis 2012 pour desservir les réfugiés ne sont pas soutenables à moyen et long-terme. Dans les prochaines années, le SNU supportera le Gouvernement Mauritanien pour accroître la provision des services de base (i. e. santé, accès à l'eau potable, éducation, justice, filet social) dans la Moughataa afin de prendre en compte l'augmentation de la population due à la présence des réfugiés. Cette stratégie permettra à long terme de pérenniser l'accès des réfugiés et de la population hôte aux services sociaux de base, en transférant ou en intégrant progressivement ces dernières aux structures nationales. Le SNU s'engage à améliorer l'infrastructure communautaire en investissant sur l'utilisation des entreprises locales, des matériaux locaux et surtout en ayant l'objectif de la création d'emploi dans la Moughataa pour améliorer la cohésion sociale de moyen et long terme entre la population locale et les réfugiés.

En conclusion, en alliant interventions humanitaires et de développement, le CPDD 2018-2022 fournit un cadre stratégique qui permettra d'améliorer à moyen terme les conditions de vie des populations vulnérables de la Moughataa de Bassikounou, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants, et d'assurer la coexistence pacifique des deux communautés en attendant le retour volontaire des réfugiés au Mali. La stratégie, présentée ici de manière succincte et générale, sera développée, affinée et adoptée par le SNU au premier trimestre 2018.

2.8 La réponse aux questions transversales

Le SNU continuera à promouvoir **l'égalité des sexes** dans tous les domaines de son travail et contribuera à renforcer les capacités institutionnelles pour intégrer la dimension de genre dans les politiques nationales, stratégies et programmes par le biais de partenariats avec le gouvernement. Le SNU encouragera l'engagement des hommes dans le changement transformateur. Un soutien sera apporté au renforcement des capacités en matière d'analyse comparative entre les sexes et de programmation tenant compte des spécificités, en s'attachant tout particulièrement à aider le gouvernement à remplir ses obligations au titre de la CEDEF et à mettre en œuvre les engagements pris dans les documents et plans nationaux.

⁴⁵ Sur la base des "Guiding principles on the access of refugees and other forcibly displaced persons to the labor market" ILO, 2016.

⁴⁶ Voir aussi "Guide to Market-Based Livelihood Interventions for Refugees", UNHCR, ILO, 2017.

Plus spécifiquement, le travail du SNU se focalisera notamment sur : la santé des adolescentes (priorité stratégique 2, effet 2), la scolarisation des filles (priorité stratégique 2 – effet 1) ; l'accès à des opportunités de formation et économiques pour les femmes (priorité stratégique 1 – effet 2) en vue de leur émancipation économique ; l'élimination des violences basées sur le genre (priorité stratégique 2 – effet 2) ; la participation des femmes à la vie publique et à la vie politique (priorité stratégique 3 – effet 1 et priorité stratégique 1 – effet 2). Dans ce sens, le SNU mettra en œuvre des interventions pour réduire les discriminations et les inégalités limitant la capacité des filles à aller à l'école et à achever le cycle primaire, à avoir accès à l'information et aux services de santé de la reproduction, à être protégées de la violence, à participer pleinement dans toutes les questions qui les concernent, et à jouir d'une reconnaissance sociale.

La réponse du SNU aux défis rencontrés par la **jeunesse**, visera à renforcer l'engagement politique du gouvernement en faveur du dividende démographique, appuyer l'autonomisation des femmes et à donner aux jeunes les moyens de participer pleinement à la vie économique. A cet effet, les interventions viseront le renforcement de la formation des jeunes, l'amélioration de leur employabilité c'est-à-dire leurs capacités, et aptitudes à obtenir un emploi, à le conserver, à progresser et à s'adapter à son travail durant sa vie professionnelle ; l'accès à des opportunités économiques (priorité stratégique 1 – effet 2). Les interventions visant à prévenir le risque de radicalisation auquel cette frange de la population est particulièrement exposée seront également au centre de la réponse du SNU (priorité stratégique 3 – effet 1), ainsi que le renforcement de la participation des jeunes à la vie publique et de celle de leur communauté. Le SNU adoptera une vision intégrée, multisectorielle et participative favorisant leur implication dans la planification et la mise en œuvre des interventions les concernant, notamment dans les domaines de la mobilisation pour la promotion de l'abandon des pratiques sociales néfastes, l'éducation et la santé/nutrition. L'engagement avec des réseaux d'adolescent(e)s et d'enfants et la mise en place de U-report sera poursuivi pour renforcer leur participation et susciter un dialogue communautaire.

Afin d'accroître la **résilience** des systèmes et des communautés, les interventions du SNU et de ses partenaires viseront à soutenir directement les ménages et les communautés les plus vulnérables aux crises humanitaires afin qu'ils puissent mieux absorber les chocs, mener à bien la reconstruction après une crise et soutenir une transformation à long terme grâce à l'éducation et à la diversification des moyens de subsistance. À court terme, l'action humanitaire continuera de fournir une aide vitale et de répondre aux besoins les plus aigus, avec un accent particulier sur la protection des biens et le renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe. Dans le moyen terme, et à travers un mélange d'interventions humanitaires et de développement, la réduction des risques de catastrophes et les interventions de développement viseront la reconstruction des actifs, le soutien aux moyens de subsistance, l'intensification de la protection sociale et l'accès aux services de base, sans aucune forme de discrimination. Dans le long terme, il sera important de consolider les gains obtenus grâce aux interventions à court et moyen terme afin de parvenir à la paix, la croissance inclusive, équitable et durable, et le développement humain. À cet égard, le renforcement de la résilience requiert des actions préventives. Le renforcement de la résilience demande, en termes de gouvernance, de développer les capacités des institutions nationales et locales, de renforcer les options de politiques de développement, et d'améliorer les processus de participation des populations. Par ailleurs, elle revêt aussi une dimension sociale importante, car elle est liée et elle contribue en même temps au maintien des capacités des sociétés et des communautés concernées, à travers différents mécanismes et processus sociaux qu'elles mettent en œuvre. Enfin, le travail sur la résilience ne peut bénéficier de son plein effet que dans un environnement stabilisé, où les conflits sont prévenus et/ou atténués par une gestion adéquate. D'où la nécessité d'inclure des activités de renforcement du capital social et de la cohésion sociale, ainsi que de gestion et de prévention des conflits.

S'agissant du développement, de la protection et de la promotion des **droits de l'homme**, le SNU apportera son concours aux parties prenantes afin de mettre en œuvre les priorités identifiées en la matière dans le cadre de la SCAPP, à savoir : 1) la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers l'exécution du plan d'actions contre la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance ; contre la Torture et autres peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants ; 2) la mise en conformité du Mécanisme National de Prévention de la Torture

avec les normes standards en renforçant ses capacités pour mener à bien sa mission ; 3) la mise en œuvre de la feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage, l'élaboration et l'adoption de plans de lutte contre la traite des personnes, de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme, la validation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Cohésion Sociale.

Le CPDD maintiendra des liens avec les mécanismes de droits humains, spécifiquement avec les recommandations de l'EPU et la feuille de route pour l'éradication des séquelles de l'esclavage, au niveau des plans de travail conjoint en mettant en exergue les interventions contribuant à la mise en œuvre de ceux-ci.

Les principes de participation, d'inclusion, de transparence et de responsabilité relatifs aux droits de l'homme seront appliqués dans tous les domaines de la coopération du SNU, avec un soutien aux détenteurs de droits pour renforcer la conscience qu'ils ont de leurs droits, et aux détenteurs d'obligations pour renforcer leur capacité à remplir leurs obligations par rapport aux instruments internationaux et conventions des droits de l'homme.

2.9 Les liens régionaux au niveau du Sahel

Les efforts réalisés par le SNU en vue de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel au niveau pays se poursuivront dans le cadre du CPDD 2018-2022. Les interventions prévues au titre des trois priorités stratégiques du CPDD contribueront directement aux objectifs stratégiques de la SINUS, à savoir : i) une gouvernance efficace et inclusive pour l'ensemble de la région ; ii) le renforcement des capacités des dispositifs nationaux et régionaux de sécurité pour leur permettre d'écarter les menaces à caractère transfrontalier ; et iii) l'intégration des interventions de développement et humanitaires pour améliorer la résilience des pays de la région, tout en assurant la capitalisation des résultats enregistrés à ce jour. Par ailleurs, les interventions prévues dans le contexte de ce CPDD conserveront la flexibilité et l'ouverture programmatique nécessaires pour des alignements avec les stratégies régionales du G5 Sahel et d'autres acteurs, toujours en coordination étroite entre le Gouvernement Mauritanien et le Système des Nations Unies.

Le tableau ci-dessous met en exergue les liens entre les priorités stratégiques et effets du CPDD et les objectifs stratégiques et spécifiques de la SINUS, facilitant ainsi la lecture de la contribution du Cadre de Partenariat 2018-2022 à la mise en œuvre de la stratégie.

Priorités stratégiques du CPDD	Effets du CPDD	Objectifs stratégiques de la SINUS	Objectifs spécifiques de la SINUS
<p>Priorité stratégique 1 Croissance inclusive</p>	<p>Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - GOUVERNANCE</p> <p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 1.2 - Gouvernance locale et élargissement des services publics (Services Sociaux Essentiels)</p> <p>Objectif 1.3 - Accès plus équitable aux ressources et aux services sociaux-économiques</p> <p>Objectif 3.6 - Soutenir les efforts régionaux et nationaux pour aborder et exploiter la dynamique de la population, y compris les migrations, qui engendre la résilience des individus et des communautés</p>
	<p>EFFET 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - GOUVERNANCE</p> <p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 1.3 - Accès plus équitable aux ressources et aux services sociaux-économiques</p> <p>Objectif 3.1 - Soutenir les intervenants locaux, nationaux et régionaux pour mieux identifier et suivre les ménages vulnérables, de manière participative</p> <p>Objectif 3.4 - Renforcer les moyens de subsistance durables</p>
	<p>EFFET 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 3.3 - Renforcer les capacités de gestion des risques domestiques, nationaux et régionaux</p> <p>Objectif 3.4 - Renforcer les moyens de subsistance durables</p> <p>Objectif 3.5 - Promouvoir la viabilité environnementale grâce à des mécanismes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles et des programmes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en mettant l'accent sur l'eau</p>
<p>Priorité stratégique 2 Capital humain et services sociaux de base</p>	<p>EFFET 1 : Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel.</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 3.2 - Aider les gouvernements et les autres parties prenantes à assurer une couverture équitable et efficace des services sociaux de base et à promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces</p> <p>Objectif 3.6 - Soutenir les efforts régionaux et nationaux pour aborder et exploiter la dynamique de la population, y compris les migrations, qui engendre la résilience des individus et des communautés</p>

	<p>EFFET 2 : Les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base.</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - GOUVERNANCE</p> <p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 1.3 - Accès plus équitable aux ressources et aux services sociaux-économiques</p> <p>Objectif 3.2 - Aider les gouvernements et les autres parties prenantes à assurer une couverture équitable et efficace des services sociaux de base et à promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces</p> <p>Objectif 3.3 - Renforcer les capacités de gestion des risques domestiques, nationaux et régionaux</p> <p>Objectif 3.6 - Soutenir les efforts régionaux et nationaux pour aborder et exploiter la dynamique de la population, y compris les migrations, qui engendre la résilience des individus et des communautés</p>
	<p>EFFET 3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles.</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 3.2 - Aider les gouvernements et les autres parties prenantes à assurer une couverture équitable et efficace des services sociaux de base et à promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces</p>
Priorité stratégique 3 Gouvernance	<p>EFFET 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace.</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - GOUVERNANCE</p> <p>OBJECTIF STRATEGIQUE 2 - SECURITE</p>	<p>Objectif 1.1 - Encourager la pratique démocratique</p> <p>Objectif 1.2 - Gouvernance locale et élargissement des services publics (Services Sociaux Essentiels)</p> <p>Objectif 1.5 - Mécanismes nationaux et régionaux de droits de l'Homme et renforcement de la justice</p> <p>Objectif 2.6 - Sécurité des communautés et cohésion sociale</p> <p>Objectif 2.8 - gouvernance du secteur de la sécurité</p>
	<p>EFFET 2 : Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - GOUVERNANCE</p> <p>OBJECTIF STRATEGIQUE 2 - SECURITE</p> <p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 - RESILIENCE</p>	<p>Objectif 2.2 - Renforcement capacités nationales de lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière</p> <p>Objectif 2.3 - gestion efficace des frontières</p> <p>Objectif 3.6 - Soutenir les efforts régionaux et nationaux pour aborder et exploiter la dynamique de la population, y compris les migrations, qui engendre la résilience des individus et des communautés</p>
	<p>EFFET 3 : les populations bénéficient d'un accès amélioré à l'état civil</p>	<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 - GOUVERNANCE</p>	<p>Objectif 1.2 - Gouvernance locale et élargissement des services publics (Services Sociaux Essentiels)</p>

		OBJECTIF STRATEGIQUE 2 - SECURITE	Objectif 2.3 - gestion efficace des frontières
	EFFET 4. Les institutions centrales et locales assurent un pilotage et une coordination plus efficaces et plus transparents des politiques publiques.	OBJECTIF STRATEGIQUE 1 : GOUVERNANCE OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : RESILIENCE	Objectif 1.2 - Gouvernance locale et élargissement des services publics (Services Sociaux Essentiels) Objectif 1.3 - Accès plus équitable aux ressources et aux services sociaux-économiques Objectif 3.2 - Aider les gouvernements et les autres parties prenantes à assurer une couverture équitable et efficace des services sociaux de base et à promouvoir des systèmes de protection sociale efficaces Objectif 3.6 - Soutenir les efforts régionaux et nationaux pour aborder et exploiter la dynamique de la population, y compris les migrations, qui engendre la résilience des individus et des communautés

2.10 Principes de partenariat. Les initiatives des partenaires non NU




L'atteinte des résultats de ce CPDD en appui des efforts nationaux de développement et humanitaires demande un engagement commun de plusieurs partenaires nationaux et internationaux. Afin de renforcer les synergies d'action et assurer une intégration des activités d'assistance au développement et aide humanitaire, les contributions des principaux partenaires non NU à l'atteinte des résultats communs développement/humanitaire – tels que présentés à la section 2.6 – sont mentionnés dans la matrice des résultats. Ceci pour refléter les rôles et responsabilités des acteurs non-gouvernementaux dans l'architecture humanitaire – tel qu'établis au niveau global - ainsi que pour garantir des meilleures synergies et une plus grande coordination visant un impact majeur en faveur des populations. Alors que les éléments concernant le travail des partenaires non NU inclus dans ce CPDD doivent être considérés indicatifs à ce jour, lors de la formulation des Plans de travail annuels (PTA) les synergies et les actions communes seront identifiées de façon plus spécifique pour permettre une planification plus détaillée. Ceci devra mentionner le nombre d'individus ciblés par l'assistance humanitaire directe ainsi que les estimations budgétaires pour les activités pour faire en sorte que les PTA puissent aussi être utilisés comme outils de mobilisation de ressources. Cette approche s'avère essentielle, compte tenu du fait que l'intégration de la planification développement/humanitaire ne permettra plus d'utiliser des Plans de réponse humanitaire séparés comme outil de sensibilisations des bailleurs de l'humanitaire, de mobilisation de ressources et de suivi de l'assistance directe de la part du SNU ainsi que des partenaires non NU œuvrant à la fois dans le développement et dans l'humanitaire.

Par conséquent, la coordination des actions sera assurée par la participation des partenaires non NU aux mécanismes de coordination établis par ce CPDD. Pour garantir une réduction progressive des besoins en assistance humanitaire directe il faudra s'assurer que les interventions de chaque acteur soient menées de façon à adresser les causes structurelles de vulnérabilités aigues tout en prévenant des formes de dépendance de l'assistance ainsi que des effets secondaires sur les communautés, parfois liés à des formes d'assistance directe trop prolongée. À ce sujet, une attention particulière sera donnée à l'impact de l'assistance aux réfugiés sur les communautés hôtes afin d'éviter des effets négatifs potentiels.

III. Résultats du CPDD

Dix résultats ou effets ont été retenus dans le cadre des trois priorités stratégiques du CPDD. Ceux-ci sont présentés dans le tableau ci-dessous qui met également en exergue les liens entre les priorités stratégiques et les effets du Cadre de Partenariat avec les priorités de la SCAPP et les ODD.

Les sections 3.1 à 3.2 détaillent l'analyse des défis relevant de chaque priorité stratégique en mettant en exergue les avantages comparatifs du SNU pour répondre à ces défis et la réponse apportée par le SNU et les ONG partenaires dans le cadre des différents effets proposés.

Leviers de la SCAPP	ODD	Priorités stratégiques du CPDD	Effets du CPDD
<p>SCAPP Levier 1- Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive</p> <p>SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base</p> <p>SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions</p>		<p>Priorité stratégique 1 Croissance inclusive</p>	<p>Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en oeuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable</p> <p>EFFET 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.</p> <p>EFFET 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.</p>
<p>SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base</p>		<p>Priorité stratégique 2 Capital humain et services sociaux de base</p>	<p>EFFET 1: Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel.</p> <p>EFFET 2: Les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base.</p> <p>EFFET 3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles.</p>
<p>SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions</p>		<p>Priorité stratégique 3 Gouvernance</p>	<p>EFFET 1: Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace.</p> <p>EFFET 2: Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte</p> <p>EFFET 3: les populations bénéficient d'un accès amélioré à l'état civil</p> <p>EFFET 4. Les institutions centrales et locales assurent un pilotage et une coordination plus efficaces et plus transparents des politiques publiques.</p>

Réalisations collectives développement/humanitaire

Sur la base de l'analyse conjointe des liens causaux entre les vulnérabilités structurelles et cyclique en Mauritanie et les besoins aigus des populations qui demandent une assistance humanitaire directe, le SNU et les principaux partenaires ont identifié les réalisations collectives qui – si atteintes – mèneront à une baisse progressive des besoins humanitaires au cours des 5 ans de mise en œuvre du CPDD. Cependant, ces efforts communs ne pourront pas adresser certaines catégories de besoins non liées spécifiquement à des faiblesses structurelles mais plutôt à des situations de contingences, telles que l'assistance aux réfugiés et la réponse aux catastrophes face auxquelles on pourrait se retrouver pendant la période de mise en œuvre de ce CPDD.

Les réalisations communes se feront dans le cadre des Effets 2 et 3 des Priorités stratégiques 1 et 2 afin d'un côté d'accompagner l'autonomisation économique des couches fragiles de la population, pour en améliorer les conditions de vie, la sécurité alimentaire et leur niveau de résilience aux chocs cycliques ; et de l'autre côté pour élargir l'accès aux services sociaux de base de qualité afin que les populations puissent bénéficier d'une réponse à leurs besoins et d'un niveau adéquat de protection sociale de la part des systèmes et services nationaux dont on renforcera les capacités.

Pour permettre la gestion efficace des besoins humanitaires de nature chronique et récurrente, le CPDD retiendra un niveau de flexibilité spécifique sur base annuelle, lié à la planification des Plans de Travail Annuels. Dans le contexte de la planification des PTA les produits, activités et budget pourront être adaptés aux besoins spécifiques de l'année considérée ; cette flexibilité sera exercée en coordination entre, et avec l'agrément des différents partenaires du CPDD, notamment le Gouvernement et le SNU en consultation avec les ONG partenaires. Dans le cas exceptionnel des besoins humanitaires aigus et imprévus, qui dépasseraient les seuils de flexibilité planifiés dans le CPDD, l'ensemble des acteurs humanitaires en Mauritanie pourra recourir à l'activation des mécanismes humanitaires traditionnels d'un commun accord avec le gouvernement et le SNU.

Priorités stratégiques du CPDD	Effets du CPDD
Priorité stratégique 1 Croissance inclusive	Effet 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.
	Effet 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.
Priorité stratégique 2 Capital humain et services sociaux de base	Effet 2 : Les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base.
	Effet3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles.

3.1 Priorité stratégique 1 – Croissance inclusive

3.1.1 Analyse de la situation

Les causes plus immédiates des inégalités dans l'incidence de la pauvreté incluent l'insuffisance et l'instabilité des revenus en milieu rural, la faible intégration des pauvres dans les circuits économiques, la fragilité du monde rural et le faible accès des groupes les plus vulnérables aux terres arables et viabilisées, aux formations, aux techniques culturelles modernes et aux intrants. Malgré la motivation manifeste du gouvernement à réduire la pauvreté et les inégalités dans le CSLP 2001-2015 où l'axe 2 portait sur « l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres », les résultats escomptés n'ont pas pu être atteints à la fin du cycle. L'une des principales causes résidait en une capacité d'analyse et de conception de politiques publiques limitée résultant de l'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité, la faiblesse du système d'information statistique, le manque de capacités de planification, de suivi et d'évaluation au niveau des départements, la capacité limitée de mobilisation des ressources financières programmées et d'exécution des actions et mesures initialement programmées.

Au niveau des causes sous-jacentes, on peut relever que le CSLP n'a pas permis de réduire sensiblement les inégalités car les dépenses publiques ne reflétaient pas les orientations du plan de développement qui entendait lutter contre la pauvreté. Il s'y ajoute : (i) l'accès limité aux facteurs de production (foncier, intrants, équipements) des catégories les plus défavorisées (femmes, groupes vulnérables et petits producteurs) qui limite leur investissement et leur production et (ii) l'insuffisance des infrastructures et des services sociaux de base dans les zones pauvres (monde rural et quartiers périurbains).

Les causes profondes des disparités en termes de pauvreté résident dans l'insuffisance des investissements, la faible diversification et l'intégration limitée de l'économie, la faible production et productivité des secteurs agricoles et de l'élevage. En dépit des améliorations constatées au niveau du climat des affaires, l'on constate que l'investissement privé reste en deçà des attentes ainsi qu'une insuffisance en matière d'efficacité des dépenses d'investissement en adéquation avec les priorités du plan de développement.

En matière d'équité, la demande de services de santé reste limitée par des barrières financières et géographiques si l'on sait qu'un tiers de la population vit à plus de 5km de distance d'une formation sanitaire fonctionnelle et que dans le contexte d'une incidence de la pauvreté de 31%(EPCV 2014), l'accessibilité financière pose problème car seuls 15% de la population sont couverts par la CNAM (Assurance Maladie) et les Mutuelles de santé ne couvrent que 0,3% de la population.

En outre, la participation des pauvres aux opportunités économiques et leur accès au foncier viabilisé méritent encore des efforts soutenus du gouvernement et des partenaires.

Par ailleurs, il existe actuellement peu de programmes pour contrer les effets néfastes des activités extractives et minières sur l'environnement et sur l'exercice par la population de son droit à la santé

En ce qui concerne les causes de l'insécurité alimentaire, on note les aléas climatiques dont principalement la sécheresse récurrente, la dégradation des terres, les difficultés de l'accès à la terre viabilisée et au crédit agricole, les difficultés d'approvisionnement, l'éparpillement et l'enclavement de certaines zones habitées, l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures de stockage alimentaire villageois de sécurité et l'insuffisance et l'instabilité des revenus en milieu rural et d'autonomisation économique. Ce qui rend nécessaire encore à présent de l'aide humanitaire directe.

Le secteur de l'agriculture fait face à certaines contraintes liées notamment à (i) la qualité des travaux d'aménagements et d'entretien des axes hydrauliques ; (ii) la maîtrise des eaux de surface ; (iii) les coûts élevés de réhabilitation et d'aménagement; (iv) l'insuffisance sur le marché national d'offres d'intrants agricoles de qualité et l'absence de laboratoires pour le contrôle de qualité des engrais ; (v) l'insuffisance des moyens des services publics de recherche, de formation et de conseil agricoles, aussi bien sur le plan des ressources humaines, que sur le plan matériel.

Le développement de la filière pastorale, qui fournit la quasi-totalité des animaux sur pieds commercialisés, est limité par un certain nombre de contraintes en amont et en aval réduisant ainsi ses capacités de résilience. Ces contraintes sont principalement liées à : (i) l'extension accélérée des cultures au détriment des droits d'usage pastoraux, (ii) la surexploitation du pâturage et les feux de brousse, (iii) les épizooties et les crises sociales transfrontalières, (iv) un cadre institutionnel récemment créé et un manque de données statistiques fiables faute d'un recensement des effectifs du cheptel, faible accès des femmes aux moyens de production et manque de participation à la prise de décisions, etc.

Les causes immédiates du chômage des jeunes et des femmes se caractérisent par l'insuffisance des opportunités d'emploi ; (ii) le faible niveau de qualification des demandeurs d'emplois ; (iii) l'inadéquation de la formation aux besoins du marché de l'emploi ; (iv) la faiblesse des financements pour les porteurs de projets et des programmes d'emplois. Les causes sous-jacentes résident quant à elles dans l'(i) l'insuffisance de la prise en compte de l'emploi comme objectif prioritaire dans les stratégies sectorielles ; (ii) l'insuffisance d'un cadre incitatif pour la création d'un emploi, (iii) l'économie peu diversifiée ; la faible industrialisation des unités de production ; (iv) la non implication du secteur productif dans le processus de formation ;(v) et la faiblesse de la qualité de la formation. en ce qui concerne les causes profondes du chômage, on peut retenir(i) une diversification insuffisante de l'économie nationale limitant l'exploitation optimale des ressources du pays malgré les améliorations récentes du climat des affaires,(ii) faible capacité de l'économie nationale à créer des emplois à cause notamment de l'inadéquation de l'offre de formation aux besoins du marché, d'une part et la création de valeurs ajoutées liées à une transformation encore limitée des produits naturels qui sont exportés à leur état brut, d'autre part (iii) la faiblesse de l'efficacité interne du secteur de l'éducation(iv) la prévalence de la pauvreté , située encore à 31% en 2014 malgré un recul de 11 points depuis 2008 et un taux d'analphabétisme de l'ordre de(36%).Le rythme de croissance de l'économie est irrégulier et insuffisant par rapport à la croissance démographique et aux demandes d'emplois.

Sur le plan infranational, il y a lieu de noter la faiblesse de l'économie locale. En effet, la pauvreté des populations locales s'explique en grande partie par la faiblesse des économies au niveau régional et local : productivité faible, circuits de commercialisation parfois défaillants, industries de transformation et pôles de développement à leurs débuts ce qui participe à l'incapacité du développement local à trouver des réponses pertinentes aux préoccupations économiques des communautés de base, d'où la nécessité de passer, de plus en plus d'une décentralisation de type institutionnel à une décentralisation économique dans un cadre local.

Dans le domaine de l'Environnement, on retient parmi les causes immédiates les mauvaises pratiques agricoles qui aggravent l'érosion et la perte des éléments nutritifs des sols, l'aggravation de la perte du couvert végétal par un cheptel surnuméraire et l'abandon des régulations des parcours transhumants. D'autres facteurs comme l'accroissement de la population et la sédentarisation anarchique complexifient les relations entre pauvreté et environnement. Les concentrations d'individus altèrent la qualité environnementale avec différentes formes de pollutions et accroissent l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté multidimensionnelle s'aggravant au quotidien. Enfin, il faudra noter une utilisation dominante du bois et ses sous-produits comme principale source de couverture des besoins en énergie chez plus de 60% de la population.

Les causes intermédiaires résident dans une coordination intersectorielle insuffisante, une faible résilience des communautés face aux catastrophes, une insuffisance dans la gestion des écosystèmes, la faiblesse du cadre juridique et institutionnel, et l'insuffisance d'informations sur les risques de catastrophes. Ceci expose les populations aux risques des chocs naturels et au besoin cyclique d'assistance humanitaire directe. Enfin les causes profondes résident dans les facteurs naturels, ainsi qu'une culture de l'environnement observée chez certains groupes sociaux qui considèrent les ressources naturelles comme des biens gratuits, que l'on peut utiliser à dessein de façon illimitée.

3.1.2 Avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires

Le SNU dispose d'un avantage comparatif certain en matière d'appui à la réalisation d'une croissance inclusive et durable compte tenu de son mandat, son expérience dans le domaine, ses capacités de coordination et de mobilisation des ressources. Un autre atout majeur du système des Nations Unies réside dans la qualité et l'engagement de ses ressources humaines au niveau local, national et régional ainsi que sa capacité à capitaliser les expériences et mobiliser les expertises au niveau global.

Le SNU œuvre depuis plusieurs années aux côtés du Gouvernement dans le but d'éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités et l'exclusion dans le pays. Les fonds, programmes et agences, selon leurs mandats respectifs aident le pays à élaborer des politiques, à développer des compétences en leadership et des aptitudes en matière de partenariat, à renforcer leurs capacités institutionnelles et à partager des solutions aux problèmes touchant aux questions de Développement durable, de Climat et d'adaptation aux changements climatiques à travers le développement d'activités de DEL permettant la diversification de la production, de transformation, d'agrégation de valeur, de commercialisation innovante, d'articulation publique-privée autour des filières porteuses, etc.

Les Nations Unies disposent de capacités internes suffisantes pour apporter un appui efficace au gouvernement à travers le conseil technique sur les politiques, le renforcement des capacités, la coordination et le plaidoyer.

Dans toutes ses activités visant l'atteinte d'une croissance inclusive et durable, le SNU encourage l'application de l'approche basée sur les droits de l'homme et favorise la participation active des femmes. Ces principes impliquent notamment le renforcement des capacités des institutions et des mécanismes pour surveiller et suivre les progrès dans l'autonomisation des groupes les plus vulnérables, ainsi que la réforme des lois et politiques y-relatifs.

Les ONG internationales partenaires du SNU dans le cadre du CPDD mettent leur expertise, réseaux, expérience et présence sur le terrain au service de la réalisation des résultats planifiés dans le cadre de la priorité stratégique 1 - croissance inclusive. Présente depuis 10 ans en Mauritanie, Action Contre la Faim (ACF) travaille sur le renforcement de l'agriculture, l'élevage et toute autre activité économique permettant une meilleure production ou de générer un revenu suffisant pour la famille, afin de garantir l'accès à une alimentation suffisante, en qualité et quantité. Au Guidimaka, ACF compte avec un partenariat solide avec plusieurs coopératives et OSC renforcées et accompagnées depuis plusieurs années, et travaille en consortium sur la résilience agropastorale, l'innovation de la production, les ouvrages hydroagricoles et le maraichage. A Bassikounou, la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus compte parmi les interventions de l'organisation. ACF dispose également d'une expertise en matière de prévention, gestion et réponses aux risques des catastrophes naturelles et la mise en place des systèmes d'alerte à tous les niveaux.

Oxfam a construit au fil du temps une expertise dans les domaines de la citoyenneté rurale en particulier envers les femmes et les jeunes, de la promotion des droits des femmes particulièrement s'agissant des droits fonciers des femmes, de la décentralisation et du développement local dans le

but de renforcer la synergie entre le champ communal et le champ associatif, de renforcer la transparence des dépenses et des actions à travers le contrôle citoyen et la redevabilité des détenteurs d'obligations envers les détenteurs de droits. Son expertise de travail avec les acteurs locaux, notamment les ONG locales et la SC, facilite la participation citoyenne dans le cadre du CPDD. Oxfam, ces dernières années a réalisé d'importants progrès dans le domaine de la résilience des populations. Dans ce cadre, elle a réalisé des expériences pilotes telles que : exploitations familiales, unités laitières, production fourragère, etc. Dans le domaine du plaidoyer Oxfam dispose d'un réseau national, régional et global qui sera mobilisé sur les thématiques du CPDD.

Save the Children est une organisation de défense des droits des enfants et des adolescents. Elle fait partie d'un mouvement mondial qui a l'opportunité unique, en tant que société civile, de contribuer à ce qu'aucun enfant ne meurt de causes évitables et ne vit exposé à la pauvreté ou à la violence. L'Organisation œuvre pour réaliser des changements durables dans la vie des enfants, analysant la réalité qui les affecte, innovant des solutions qui ont montré des résultats, et mobilisant la société et les gouvernements pour mettre en place des solutions efficaces. Ainsi, elle des capacités et des savoirs des garants des droits -institutions de l'État- des détenteurs de responsabilités -pères, mères, communauté- et des sujets de droit -garçons, filles et adolescents. Dans le cadre de la priorité stratégique 1, Save the Children mettra son expertise, son réseau et son expérience au service des efforts entrepris en vue de renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables ainsi que leur résilience.

La Croix Rouge Française (CRF) est un partenaire stratégique du Croissant Rouge Mauritanien (CRM), association de secours volontaire venant en appui aux pouvoirs publics dans le domaine de l'action humanitaire, conformément aux Conventions de Genève et des protocoles annexes ratifié par la Mauritanie, depuis 2001. La CRF a appuyé la réalisation de nombreux projets dans le pays à travers son soutien technique, managérial et financier. La CRF est encore un partenaire essentiel pour les expertises techniques fournies et les synergies développées avec le CRM, dans le secteur de la sécurité alimentaire.

World Vision intervient en Mauritanie depuis les années 70 et a ouvert son bureau à Nouakchott en 1983. Elle est engagée à contribuer aux aspirations de Bien-être de l'Enfant, à travers sa Stratégie Nationale, qui se concentre notamment sur l'objectif stratégique suivant : Tous les enfants vivent dans des ménages ayant la sécurité alimentaire et résistants aux chocs. World Vision Mauritanie compte une équipe de près de 140 employés qualifiés et qui lui permet de contribuer au quotidien aux principaux objectifs de l'organisation dans les 14 programmes et les 261 villages partenaires dans lesquelles elle opère. Grâce à la confiance et au dévouement des communautés dans lesquelles elle évolue depuis près de 33 ans, World Vision Mauritanie a pu élargir ses programmes dans les domaines de la Résilience, des Urgences Humanitaires et du Plaidoyer.

3.1.3 Résultats du CPDD

Effet 1.1 - Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable

Dans le but de réduire les inégalités et la pauvreté, notamment en milieu rural, le SNU apportera son appui au gouvernement par le développement des capacités du ministère de l'Économie et des Finances (MEF), des ministères sectoriels, au niveau central et régional, ainsi que dans l'appui à l'adoption de politiques sensibles aux droits de l'homme et au genre et à la construction des capacités nationales pour intégrer le genre et une attention sur les populations les plus marginalisées dans les principaux secteurs de développement. Ces actions de renforcement des capacités permettront au

pays de bénéficier de stratégies de qualité découlant de la SCAPP, dont la mise en œuvre et le suivi - évaluation sont opérationnels avec des mécanismes de coordination intersectorielle efficaces.

La diversification de l'économie sera réalisée grâce à la redynamisation du secteur privé et la mise en place de partenariats publics –privés opérationnels à travers l'appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des cadres de réflexion sur le climat des affaires ; appui à la mise en place et à l'opérationnalisation des groupes sectoriels publics-privés pour l'amélioration de la compétitivité et le Benchmarking et promotion des partenariats. Dans ce cadre, le gouvernement devra veiller à ce que les entreprises, notamment les sociétés étrangères investissant en Mauritanie, adhèrent aux normes et standards internationaux sur le travail décent, qui interdisent notamment le recours aux formes néfastes du travail des enfants et au travail forcé⁴⁷. Il devrait également prendre des mesures pour adresser l'absence de toute forme de contrôle des conditions de travail dans l'économie informelle, et l'absence de possibilités d'affiliation à la sécurité sociale pour les travailleurs de ce secteur.

Dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la contribution du SNU visera à appuyer les efforts du Gouvernement en vue de productions créatrices d'emplois et de valeur ajoutée, inclusives et durables. A ce titre, le SNU fournira un appui aux acteurs nationaux dans la formulation des stratégies et plans d'actions opérationnels dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des pêches. Les capacités techniques et opérationnelles des acteurs ruraux seront renforcées sur la base d'une meilleure compréhension des contraintes, obstacles et opportunités spécifiques aux hommes, femmes et jeunes à différents niveaux de la chaîne de valeur agroalimentaire pour améliorer la production agricole, d'élevage, halieutique, aquacole et forestière de manière durable. Par ailleurs, un appui sera fourni en vue d'améliorer les moyens de surveillance, de prévention et de lutte contre les maladies et ravageurs (transfrontaliers) des plantes et des animaux.

Au niveau local, le plaidoyer, la coordination et les capacités des acteurs économiques seront renforcés dans les régions du Brakna, du Gorgol, du Trarza, de l'Assaba, du Tagant, de l'Adrar, du Guidimaka et du Hodh El Gharbi.

Dans le cadre de l'intégration de la culture dans les stratégies de développement et les zones d'intervention, le potentiel des industries créatives sera renforcé, avec une implication plus importante des femmes et des jeunes.

Effet 1.2 - Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une sécurité alimentaire améliorée.

Le nouveau programme poursuivra ces efforts engagés dans le cycle précédent et garantira l'intégration de la lutte contre les inégalités et l'exclusion ainsi que le respect des droits de l'homme pour améliorer l'accès à des opportunités d'emploi décents et durables pour les groupes marginalisés, y compris les jeunes et les femmes dans les zones urbaines, périurbaines et rurales. Les stratégies favoriseront des politiques d'emploi adéquates pour que les services du marché du travail et

⁴⁷ Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, A/HRC/15/20/Add.2, 24 août 2010.

financiers soient accessibles ; les capacités seront renforcées, avec l'engagement du secteur privé dans le domaine de la formation professionnelle ; les partenariats public-privé seront fonctionnels et durables ; et les populations vulnérables et groupes marginalisés auront un meilleur accès aux activités génératrices de revenus et à l'offre de la formation professionnelle.

Afin de promouvoir l'emploi de groupes ciblés et de compléter les actions d'autres partenaires dans le domaine de la protection sociale, le SNU mettra l'accent sur le renforcement des connaissances et le suivi du marché du travail en mettant en place un observatoire national et en améliorant les capacités du système statistique national, notamment en ce qui concerne la collecte et l'analyse des données pour les populations marginalisées. Ainsi, il sera possible de débloquer le goulot d'étranglement des données qualitatives, permettant l'accélération de la mise en œuvre des ODD priorités au niveau national, régional et local.

La contribution du SNU aura pour objectif d'assurer que les populations rurales vulnérables soient en mesure de mieux couvrir leurs besoins alimentaires et disposent des outils, intrants et infrastructures pour améliorer leur production agricole, assurer sa transformation, sa conservation et sa commercialisation. Par ailleurs, le nouveau programme va fournir une assistance alimentaire aux populations les plus vulnérables, affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle pendant la période de soudure à travers les transferts inconditionnel et conditionnel en vivres et/ou argent liquide. Le SNU fera également le plaidoyer pour que le registre social et le programme de transferts monétaires soient ancrés dans une nouvelle loi nationale, qui énonce l'éligibilité pour les transferts en espèces, reconnaît le transfert d'argent en tant que droit légal, établit les procédures de ciblage et de plainte, et précise le montant initial du transfert d'argent.⁴⁸ Une plus grande autonomisation économique des ménages – surtout les plus vulnérables – contribuera à une réduction progressive des besoins en aide humanitaire directe.

Effet 1.3 - Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.

Le SNU a accompagné le gouvernement dans l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans les principales stratégies et politiques nationales de développement. Il est dorénavant nécessaire de veiller à ce que la mise en œuvre de ces stratégies soit efficace, à travers notamment l'amélioration des capacités et mécanismes nationaux de coordination environnementale. Pour y parvenir, il est important de renforcer la revitalisation des organes de coordination environnementaux intersectoriels existants pour améliorer leurs capacités opérationnelles. Le SNU s'efforcera de veiller à ce que le cadre de consultation et de coordination des acteurs nationaux soit mené sur une base durable et que les ressources financières à long terme du gouvernement soient allouées.

Le SNU a contribué à une meilleure connaissance des capacités de la Mauritanie à faire face au risque de catastrophe et aux besoins juridiques et institutionnels dans ce domaine. Il est encore urgent

⁴⁸ Rapport du rapporteur spécial des Nations Unies sur la lutte contre l'extrême pauvreté, A/HRC/35/26/Add1. 8 mars 2017.

d'assurer une organisation institutionnelle claire, un plan stratégique participatif pour la gestion des risques de catastrophe et un mécanisme structuré et efficace pour mobiliser des ressources. Le programme contribuera à la formulation et à la mise en œuvre du Plan national de réduction des risques de catastrophe, en intégrant les risques climatiques, en améliorant l'autonomisation et la résilience des communautés, en associant les ONG locales, en renforçant le système national d'alerte précoce et en mobilisant le partenariat et le financement. Le programme se concentrera également sur le relèvement post-catastrophe en renforçant la capacité du gouvernement et des communautés dans ce domaine. L'appui du SNU comprendra l'établissement d'un dispositif national de protection sociale réactif aux chocs y compris, l'élaboration de plans / stratégies de gestion des risques au niveau local impliquant directement les communautés. Le programme appuiera l'intégration des droits de l'homme et du genre dans la formulation et la mise en œuvre du Plan national de gestion des risques de catastrophe, des plans d'urgence locaux et des stratégies sur les énergies renouvelables et l'eau.

Les interventions contribueront à l'unification du cadre juridique et réglementaire pour une gestion durable de l'environnement grâce à un soutien à l'harmonisation du corpus juridique relatif aux ressources naturelles et à la gestion durable de l'environnement et à la finalisation et à l'adoption de la législation d'application de la loi-cadre sur l'environnement. La gestion des écosystèmes et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles recevront une attention particulière, notamment à travers le renforcement des capacités techniques et institutionnelles en matière de gestion des écosystèmes et de gestion efficace des ressources en eau.

Le SNU identifiera et mettra en œuvre des programmes et des projets à effets durables avec un impact direct sur les communautés et les institutions nationales, à la fois étatiques et non étatiques. Le programme poursuivra des actions visant à intégrer les questions environnementales, de gestion des risques de catastrophe et de changement climatique aux politiques, stratégies et programmes de développement nationaux, sous-nationaux et sectoriels. Ceci contribuera au renforcement de la résilience des communautés aux chocs naturels cycliques et aura un impact en termes de préparation, capacité de réponse et – par conséquent capacité de réaction et adaptation, et devrait se traduire à moyen-terme par une réduction des besoins humanitaires en cas de chocs.

Malgré de fortes avancées dans le secteur de l'énergie, les communautés rurales pauvres sont toujours confrontées à des problèmes d'accès à des sources d'énergie propres et abordables. Le nouveau programme appuiera le processus de l'Énergie durable pour tous (SE4ALL), en synergie et en complémentarité avec les approches des institutions financières telles que la BAD. Le programme soutiendra également les efforts du gouvernement pour créer un environnement propice au développement des énergies renouvelables et atténuer les situations de pauvreté énergétique, en particulier dans les zones rurales. En raison de leur impact élevé, les activités agricoles et de marché et les activités génératrices de revenus communautaires seront priorisées dans le programme pour atteindre des populations plus vulnérables, en particulier les femmes.

3.1.4 Partenariat

Les agences, fonds et programmes des Nations Unies travailleront ensemble pour contribuer à la réalisation des résultats. Les domaines potentiels du travail conjoint incluent, entre autres la promotion d'emplois décents pour les jeunes et les femmes, l'appui à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques, la diversification économique, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la gestion des risques de catastrophe

L'ONU alignera ses activités avec les priorités de la SCAPP et coordonnera étroitement avec l'administration et autres partenaires au développement pour éviter les doubles emplois et pour créer des synergies.

Les conditions pour parvenir à une croissance inclusive seront créées grâce à une coopération efficace au développement entre le SNU et d'autres partenaires au développement dont la BAD l'UE et la GIZ. La coopération portera principalement sur la mise en place d'outils de planification, de suivi et d'évaluation pour la SCAPP, les ODD et les stratégies sectorielles et le développement des capacités des acteurs nationaux chargés de la formulation et de la mise en œuvre des plans de développement.

Le SNU continuera à travailler en étroite collaboration avec la société civile, les femmes, les jeunes, les communautés locales et la communauté universitaire. Le secteur privé sera également mobilisé pour mieux s'acquitter de sa responsabilité sociale.

3.2 Priorité stratégique 2 – Capital Humain et services sociaux de base

3.2.1 Analyse de la situation

L'examen des défis liés à l'éducation, dans les systèmes formel et non-formel, a fait ressortir trois groupes de causes immédiates et sous-jacentes qui méritent une attention particulière par le SNU. En premier, le faible niveau et l'absentéisme des enseignants, principalement dû à une formation initiale inefficace, à l'absence d'un plan national de formation continue ou d'un plan de carrière de l'enseignant, et au fait que les méthodes pédagogiques (en particulier Approche par les Compétences) ne sont pas maîtrisées. Deuxièmement, le bas taux de fréquentation des élèves, l'exclusion scolaire et l'insuffisance du temps d'apprentissage, qui sont liés à un pilotage et une gestion du système éducatif peu performants (dans les domaines de planification, coordination, suivi et évaluation de l'apprentissage). Il en découle une amplification de l'analphabétisme dans la population, un non-respect du calendrier scolaire, et une faible implication des parents à la gestion de l'école. Troisièmement, l'éloignement des écoles, les écoles incomplètes et la pléthore des classes ont été identifiés comme la conséquence de la limitation quantitative et qualitative de l'offre scolaire. Il est à noter que la Mauritanie a été encouragée par les mécanismes des droits de l'homme des NU à continuer à lever les obstacles structurels qui entravent l'exercice du droit à l'éducation, y compris, son coût et les facteurs socio culturels, tels que le travail domestique des filles ; l'absence de promotion de l'enseignement et de l'utilisation des autres langues nationales dans le système éducatif ; le contrôle insuffisant des établissements scolaires, notamment des écoles coraniques ; les disparités régionales dans l'accès à l'éducation et la persistance des stéréotypes sexistes profondément ancrés dans la société.⁴⁹

Les principales privations de droits ont soulevé également des défis particuliers dans les domaines de la nutrition, de la santé maternelle, néo-natale, infantile et des adolescents, de la prévention et du traitement des maladies transmissibles et non transmissibles et de la préparation / riposte aux épidémies et urgences de santé publiques mais également de l'approvisionnement en eau et l'assainissement pour l'amélioration des conditions sanitaires. Les principales causes sous-jacentes identifiées incluent l'accès insuffisant aux services de santé dû à une accessibilité géographique et financière à améliorer. En outre, la qualité insuffisante des services de soins préventifs et curatifs,

⁴⁹ E/C.12/MRT/CO/1, 10 décembre 2012 ; CRC/C/MRT/CO/2, 17 juin 2009.

particulièrement pour la prise en charge des maladies de l'enfant, reste un défi important. Cette cause est liée à l'insuffisance des compétences du personnel de santé, du plateau technique et des intrants et aux mauvaises conditions d'hygiène et d'accueil dans les structures de santé. La capacité de détection et de réponse aux épidémies et aux urgences de santé publique qui mérite d'être renforcée a aussi été identifiée comme un défi majeur. Pour les services d'eau et d'assainissement, l'insuffisance des ouvrages et la faible coordination des acteurs impliqués ont été présentées comme des causes sous-jacentes importantes. Les allocations budgétaires insuffisantes à tous ces secteurs est apparue comme une cause transversale à relever. Au niveau de la demande, la prévalence des pratiques sociales et culturelles non-optimales, particulièrement en matière de santé néo-natale, infantile et maternelle, augmente l'exposition aux risques sanitaires de ces groupes les plus vulnérables. En plus de cela, on note la sous-utilisation des services et des solutions techniques efficaces, ce qui est dû à ces pratiques et croyances (alimentation inadéquate du nourrisson et du jeune enfant, mauvaises pratiques d'hygiène, automédication, recours tardif aux services, etc.).

A défaut d'adresser ces causes structurelles propres au contexte mauritanien, une partie conséquente de la population – environ 500,000 personnes, continuera à rester en situation de besoin d'assistance humanitaire directe dans le domaine de la santé, de la nutrition, de la protection et de l'accès à l'eau.

La Mauritanie était encouragée par les mécanismes des droits de l'homme à continuer à faire face aux obstacles qui entravent l'exercice du droit à la santé, y compris, les disparités régionales dans les zones rurales et reculées, le faible accès des populations vulnérables au régime d'assurance maladie, l'insuffisance du suivi et du contrôle exercés par les autorités sur le fonctionnement des prestataires de services médicaux privés, ainsi que sur les facteurs de risques tels que la connaissance limitée qu'ont les femmes et les jeunes des méthodes de prévention. Par ailleurs, les activités extractives et minières menées dans le pays sont de plus en plus pointées comme étant à l'origine des problèmes sérieux de santé publique constatés dans des villes minières. Et ce, en redoutant le risque que cela ne soit le signe de mesures réglementaires insuffisantes et/ou de l'inapplication concrète de celles qui existent déjà. En outre, les mécanismes des droits de l'homme ont soulevé l'importance pour le pays de s'assurer que les mesures relatives à l'eau et à l'assainissement anticipent l'augmentation de la demande qui se fait déjà sentir dans les zones urbaines et péri urbaines du fait de la sédentarisation des nomades et de l'exode rural⁵⁰.

L'analyse de situation concernant la prévalence des violences, exploitations, abus et discrimination a démontré l'insuffisance de législations spécifiques en conformité avec les standards internationaux, la limitation de structures publiques appropriées et équipées pour les victimes de violence (en termes de prise en charge médicale, psychosociale, réintégration socio-économique, gestion des cas, accompagnement judiciaires, etc.), avec des disparités importantes entre la capitale et les autres régions. En outre, l'analyse a souligné le manque de priorisation des stratégies connexes à la protection des victimes de violence, d'exploitation et de discrimination sur la base d'une détermination des groupes les plus vulnérables, notamment l'adoption d'une loi sur la violence à l'égard des femmes, d'un plan national d'action contre la violence à l'égard des femmes et des filles, couvrant les violences physiques, psychologiques et sexuelles ; la nécessaire érection du viol en

⁵⁰ E/C.12/MRT/CO/1, 10 décembre 2012, §25-28.

infraction pénale dans le Code Pénal ; l'adoption d'une législation réprimant les mutilations génitales féminines et une grande sensibilisation des praticiens de la santé sur les mutilations génitales féminines sur les recours et sur l'assistance dont disposent les victimes⁵¹. Les arrangements institutionnels du MASEF ont été mentionnés comme favorisant la dispersion des questions de protection au détriment de l'appropriation d'une approche système. Les ressources limitées allouées au système de protection, au recrutement et à la formation du personnel expliquent ces problèmes, les efforts devant par ailleurs être poursuivis pour mettre les lois nationales en conformité avec les standards internationaux. Du côté de la demande, la persistance de normes sociales qui favorisent la violence, particulièrement contre les femmes et les enfants, la faible capacité de la société civile pour sa participation effective dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de protection et le manque de connaissance et de compréhension des conséquences subies par les femmes et les enfants restent des défis importants.

3.2.2 Avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires

Les avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires résident :

- ✓ Dans leur capacité à traiter à la fois les questions d'ordre politique et stratégique tout en ayant une capacité de mise en œuvre opérationnelle.
- ✓ La présence effective sur le terrain avec des équipes multisectorielles.
- ✓ Une expertise en plaidoyer et en renforcement des capacités, à différents niveaux, dans les domaines de l'éducation, santé, nutrition, eau et assainissement et protection, en ligne avec les engagements internationaux de la Mauritanie en matière de droits de l'homme.
- ✓ L'introduction en accord avec le Gouvernement des approches innovantes et des appuis techniques/expertises pour dynamiser les différents secteurs sociaux de base en termes d'améliorations de l'accès, de la qualité et de l'environnement favorable.
- ✓ La capacité du SNU et de ses partenaires à se déployer assez rapidement sur les zones d'urgence en mobilisant les ressources nécessaires.
- ✓ Les partenariats internationaux et les possibilités d'échanges d'expériences et d'accès aux ressources qu'ils offrent.

L'effort du Système des Nations Unies et ses partenaires pour renforcer les capacités nationales ainsi que la qualité des services de base au long de la période de ce CPDD devra mener à une réduction des besoins en assistance directe à présent assurée par les acteurs humanitaires, compte tenu de l'impact attendu en matière de réduction des vulnérabilités structurelles dues à la malnutrition et aux faiblesses des systèmes nationaux de santé, protection, eau et assainissement

S'agissant spécifiquement des ONG internationales partenaires du SNU dans le cadre de la priorité stratégique 2 – capital humain et services sociaux de base, leurs contributions sont les suivantes :

⁵¹ CEDAW/C/MRT/CO/2-3, 24 juillet 2014

- ✓ Action contre la Faim propose une approche multisectorielle intégrée en répondant aux problématiques d'insécurité alimentaire, d'accès à l'eau, hygiène et assainissement (WASH) afin de traiter les causes sous-jacentes de la sous-nutrition. Au Guidimaka depuis 2009, elle soutient les structures sanitaires de la région. Action Contre la Faim est la seule ONG internationale présente au Hodh Echarghi sur trois moughataa, elle travaille avec la DRAS dans la lutte contre la malnutrition (toujours avec une approche multisectorielle intégrée). Pour ce qui concerne le secteur eau, hygiène et assainissement, Action Contre la Faim est en charge de la gestion de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement de tout le camp de Mbéra et dans les communautés hôtes depuis 2014 en collaboration avec l'UNHCR. Action Contre la Faim compte aussi sur un bon partenariat avec UNICEF et les ONG locales dans la mise en place de projets WASH in School pour le changement de comportement ; WASH in NUT ; la gestion communautaire des infrastructures d'eau, la pratique des soins et nutrition au niveau communautaire ; la promotion des bonnes pratiques d'hygiène dans toutes les zones d'interventions.
- ✓ Save the Children est une organisation de défense des droits des enfants et des adolescents. Elle fait partie d'un mouvement mondial qui a l'opportunité unique, en tant que société civile, de contribuer à ce qu'aucun enfant ne meurt de causes évitables et ne vit exposé à la pauvreté ou à la violence. L'Organisation œuvre pour réaliser des changements durables dans la vie des enfants, analysant la réalité qui les affecte, innovant des solutions qui ont montré des résultats, et mobilisant la société et les gouvernements pour mettre en place des solutions efficaces. Ainsi, elle des capacités et des savoirs des garants des droits -institutions de l'État- des détenteurs de responsabilités -pères, mères, communauté- et des sujets de droit -garçons, filles et adolescents. Dans le cadre de la priorité stratégique 2, Save the Children mettra son expertise, son réseau et son expérience au service des efforts entrepris en vue de renforcer la protection des enfants contre les discriminations et les violences et dans le domaine de la nutrition.
- ✓ La Croix Rouge Française (CRF) est un partenaire stratégique du Croissant Rouge Mauritanien (CRM), association de secours volontaire venant en appui aux pouvoirs publics dans le domaine de l'action humanitaire, conformément aux Conventions de Genève et des protocoles annexes ratifiés par la Mauritanie, depuis 2001. La CRF a appuyé la réalisation de nombreux projets dans le pays à travers son soutien technique, manageriel et financier. La CRF est encore un partenaire essentiel pour les expertises techniques fournies et les synergies développées avec le CRM, dans le secteur de la santé et de la nutrition.
- ✓ Terre des hommes Lausanne travaille en Mauritanie de manière ininterrompue depuis 1984 dans les domaines de la Santé maternelle et infantile et de la protection de l'enfance, en collaboration étroite avec le Gouvernement et la Société Civile. Elle jouit d'un fort ancrage communautaire et institutionnel grâce à un travail holistique d'accompagnement stratégique et technique des partenaires mais aussi grâce à son action au plus près des bénéficiaires.
- ✓ World Vision intervient en Mauritanie depuis les années 70 et a ouvert son bureau à Nouakchott en 1983. Elle est engagée à contribuer aux aspirations de Bien-être de l'Enfant, à travers sa Stratégie Nationale, qui se concentre sur les trois objectifs stratégiques suivants : Tous les enfants sont éduqués pour la vie ; Tous les enfants de moins de 5 ans jouissent d'un meilleur état sanitaire et nutritionnel ; Tous les enfants vivent dans des ménages ayant la sécurité alimentaire et résistants aux chocs. World Vision Mauritanie compte une équipe de près de 140 employés qualifiés et qui lui permet de contribuer au quotidien aux principaux objectifs de l'organisation dans les 14 programmes et les 261 villages partenaires dans lesquelles elle opère. Grâce à la confiance et au dévouement des communautés dans lesquelles elle évolue depuis près de 33 ans, World Vision Mauritanie a pu élargir ses programmes dans les domaines de la Santé, de la Nutrition, du WASH et de l'accès à l'eau, de la Protection des enfants, des Urgences Humanitaires et du Plaidoyer.

3.2.3 Résultats du CPDD

En ligne avec le levier stratégique de la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP), la Priorité Stratégique 2 du CPDD visera à renforcer le capital humain à travers l'amélioration des services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau-l'assainissement-l'hygiène et la protection contre les différentes formes de violence.

Effet 2.1 - Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel, y compris dans les situations d'urgence.

Les agences s'engageront à l'amélioration de l'accès et la qualité de l'éducation préscolaire ainsi que l'éducation de base, et pour le développement d'une stratégie d'intégration et de mise à niveau des enfants hors de l'école. Le travail inclura les stratégies de renforcement des capacités et l'appui technique, y inclus pour le développement des manuels, guides et outils de qualité, pilotage et planification, l'intégration des droits de l'homme dans le curriculum et dans la formation et l'encadrement des enseignants, pour la mise en place de classes pilote pour les enfants « *out of school* », la *drop out*, les jeunes analphabètes et pour le plaidoyer et la mobilisation des acteurs et partenaires. Une cartographie de la diaspora et sa mobilisation sera préparé pour contribuer à la qualité de l'éducation.

La contribution spécifique du SNU portera sur le renforcement des capacités du Ministère de l'Education pour l'amélioration du recrutement et de la formation des enseignants ainsi que la planification, le pilotage et la mise en place d'approches novatrices devant permettre d'assurer une offre diversifiée pour toutes les populations cibles (formelle et non formelle). En outre, le SNU renforcera les capacités des acteurs aux niveaux central et décentralisé pour piloter un système éducatif plus performant et mettre en œuvre la stratégie nationale d'éducation non formelle ainsi que la stratégie d'alphabétisation. Enfin, les agences clés du SNU dans le secteur contribueront à ce que les acteurs aux niveaux central et décentralisé ainsi que les communautés, aient des capacités pour renforcer la demande et assurer une éducation répondant aux standards de qualité (du point de vue de l'environnement et des conditions d'apprentissage), y compris pour les enfants non scolarisés et déscolarisés et les populations marginalisées. L'exclusion scolaire tout comme la préscolarisation seront traitées d'une façon prioritaire dans le but d'élargir l'accès à l'école, assurer un maintien à l'école et prendre en compte les besoins des enfants les plus jeunes et vulnérables et leur permettre une entrée à l'école à l'âge requis et une acquisition des compétences nécessaires pour bien achever le cycle primaire. Pour atténuer les impacts négatifs de faim à court terme qui empêchent les élèves de se concentrer sur l'apprentissage, l'alimentation scolaire fournit aux enfants des repas nutritionnels. Le SNU continuera ses efforts pour appuyer le Gouvernement en développant un programme national de l'alimentation scolaire basé sur la production locale des produits.

Six régions avec les indicateurs de performance les plus bas plus Nouakchott représenteront la cible principale des interventions avec un focus sur les populations et zones les plus vulnérables. Pendant le cycle du CPDD, une réflexion sera engagée sur la possibilité de concevoir une stratégie plus systémique. Les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ont largement illustré les causes profondes liées à l'accès à l'éducation. Divers mécanismes ont mis en évidence la nécessité

d'assurer l'accessibilité, l'infrastructure et l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour l'éducation formelle et non formelle⁵² ; le SNU entend pouvoir contribuer à ces efforts à travers ce CPDD. En outre, l'éducation en situation d'urgence sera en grande partie concentrée sur le camp de Mbéra pour appuyer davantage l'autonomisation des réfugiés à travers des parcours éducatifs, d'alphabétisation et des préparations aux métiers. Afin d'assurer l'intégration de la réponse humanitaire dans l'aide au développement, les causes profondes empêchant la réalisation du droit à l'éducation pour les réfugiées et communautés hôtes devraient être abordées.

Effet 2.2 - D'ici 2022, les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base, y compris dans les situations d'urgences – afin d'améliorer les conditions de vie et réduire les besoins en assistance humanitaire

Cet effet sera atteint par la réalisation des cinq produits suivants : (1) Les capacités des institutions gouvernementales concernées et des structures communautaires sont renforcées pour fournir des services de nutrition et de santé maternelle, néo-natale, infantile et de l'adolescent de qualité y compris en faveur des réfugiés et des migrants ; (2) Les capacités des institutions gouvernementales concernées et des structures communautaires sont renforcées dans les domaines de la surveillance, de la prévention et la prise en charge des maladies transmissibles en particulier le VIH, la tuberculose et le paludisme, dans la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles et la préparation/riposte aux épidémies ainsi que la préparation et réponse aux urgences de santé publique, y compris en faveur des réfugiés et des migrants ; (3) Les populations vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants, ont davantage accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable et disposent davantage d'installations d'assainissement améliorées ; (4) Les autorités en charge du secteur WASH ont davantage de capacités pour identifier et cibler les populations vulnérables, gérer, assurer le suivi et coordonner de manière efficace le secteur à tous les niveaux ; (5) Les populations rurales et périurbaines, y compris les réfugiés et les migrants, ont des connaissances améliorées pour appliquer les pratiques optimales en matière de santé, de nutrition, d'hygiène et d'assainissement.

Les mécanismes des droits de l'homme ont recommandé à investir davantage de ressources dans l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à prendre des mesures pour protéger les sources d'eau de la contamination, et à veiller à ce que l'eau fournie à la population soit saine, surtout pour les groupes les plus marginalisés dans les zones rurales. Ils ont aussi demandé de garantir l'assurance maladie pour les groupes les plus défavorisés et de continuer d'élargir l'offre de soins obstétricaux et néonataux, l'offre de services de santé sexuelle et procréative, en particulier dans les zones rurales et reculées, ainsi que d'accroître les crédits budgétaires alloués à la santé, l'eau et l'assainissement.⁵³ Pour contribuer à ces recommandations et en ligne avec les objectifs de la SCAPP, dans les domaines de la santé, nutrition, eau et assainissement, le CPDD va se concentrer sur les groupes les plus vulnérables en mettant le focus sur le système répartition et l'égalité des revenus, la situation du point de vue du développement humain et la situation des secteurs sociaux, les disparités régionales, l'environnement favorable des secteurs et la gouvernance environnementale, en tenant compte de l'approche basée sur les droits de l'homme et l'équité de genre.

⁵² CRC 2013, CEDAW 2014, CESC, 2012

⁵³ CESC, 2012

Les programmes des agences des Nations Unies en mettant le focus de plus en plus sur la prévention, la résilience des communautés, le renforcement des capacités préparent les communautés à une meilleure résistance aux situations d'urgence ainsi qu'une plus grande capacité des acteurs nationaux à garantir l'accès des populations aux services sociaux de base, ce qui garantirait une baisse progressive des besoins en assistance humanitaire directe. Les violations des droits de l'homme, en tant que causes profondes des problèmes, seront abordées afin d'assurer cette intégration de l'aide humanitaire dans le développement. Dans le domaine de la santé et de la nutrition, l'accompagnement du Ministère de la Santé pour l'opérationnalisation de l'approche communautaire et la mise en place et l'encadrement des unités de santé de base entre dans ce cadre. Dans le domaine de l'accès à l'eau, le choix des technologies à moindre coût (forages manuels) et de l'énergie solaire permet à des agences des Nations Unies en appui au Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement de contribuer à doter de point d'accès à l'eau potable des localités très peu peuplées et isolées. En outre, la Mauritanie étant un pays sahélien affecté par les effets des changements climatiques, les interventions dans ce secteur seront menées de telle sorte que les systèmes et les infrastructures soient résilients et prennent en compte les effets des changements climatiques conformément aux accords de Paris à la COP21.

Effet 2.3 – D'ici 2022, les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles, y compris en situation d'urgence.

Ces efforts devront contribuer à une diminution substantielle de l'incidence et de l'impact des violations des droits de l'homme, y compris les violences basées sur le genre et la violence faite aux enfants à travers des réponses institutionnelles et communautaires. Pour ce faire, le SNU va contribuer à la réalisation de ces produits : (1) Les prestataires de services et les acteurs locaux ont les capacités pour prévenir, identifier, référer, prendre en charge et suivre les personnes à risques ou victimes de violences et d'abus, y inclus les victimes des violences basées sur le genre et en situation d'urgences ; (2) Les acteurs de la société civile disposent d'outils et des compétences nécessaires pour la participation effective dans l'élaboration des politiques contre la violence et la discrimination ; (3) Les organes indépendants disposent de capacités accrues de monitoring des violations des droits de l'homme, y compris l'observatoire sur la femme, la commission nationale des droits de l'homme et le mécanisme national de prévention ; (4) Les communautés, notamment les adolescents, les jeunes parents, et les imams ont les connaissances et les compétences pour adopter des comportements favorables à la réalisation des droits et à l'abandon des pratiques néfastes (MGF, mariage des enfants, discipline violente etc.) ; (5) Les membres du comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre les séquelles de l'esclavage ont des capacités accrues en matière de coopération au niveau national et avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, et en matière de définition des indicateurs ; (6) Les institutions nationales ont les compétences et les capacités nécessaires pour planifier, budgétiser et coordonner une réponse systémique pour une protection effective des enfants, y inclus les réfugiés et les migrants.

Le SNU accompagnera le gouvernement dans la préparation des rapports périodiques des Comités/organes internationaux de suivi et des différentes conventions internationales ratifiées par le pays. Le SNU appuiera le gouvernement pour la mise en œuvre des observations finales découlant de l'Examen Périodique Universel et des autres mécanismes, y compris les recommandations des missions des Rapporteurs Spéciaux. Cela inclura :

- ✓ La poursuite des efforts visant à obtenir l'engagement du Gouvernement à retirer les réserves faites lors de la ratification de certains instruments comme par exemple la CDE et la CEDEF.

- ✓ L'accent sur l'intensification des efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, prendre toutes les mesures nécessaires à l'adoption rapide d'une loi qui interdise et incrimine toutes les formes de violence sexiste, les violences familiales et les violences sexuelles, et garantir aux victimes un accès à des recours judiciaires ainsi qu'une aide et un soutien en vue de leur réadaptation et réintégration dans la société.
- ✓ Le soutien d'un accès égal pour tous à la justice et d'une protection judiciaire efficace contre les violations des droits de l'homme, y compris l'esclavage et le droit de réunion pacifique.
- ✓ Un cadre juridique efficace, conforme aux normes internationales des droits de l'homme, pour assurer la participation effective de la société civile aux processus politiques.

Dans les zones touchées par les urgences comme le Hodh Echarghi, une des stratégies prioritaires du SNU sera le renforcement des mécanismes et systèmes formels et informels de protection, y compris le renforcement de la capacité des institutions gouvernementales dans le domaine de la prévention et de la réponse à la protection des personnes vulnérables pendant les situations d'urgence. Cela inclura le développement des approches intégrées visant à la fois l'appui aux populations réfugiées et les populations hôtes à travers des projets facilitant la cohésion sociale et l'accès aux services.

3.2.4 Partenariat

Pour l'éducation, dans le cadre du Programme National du Secteur de l'Éducation 2016-2020 (PNSDE II), les partenaires clés incluent le Ministère de l'Éducation (MEN), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille (MASEF), et le Ministère de la Justice. Les Directions Régionales de l'Éducation Nationale et du MASEF seront également des partenaires critiques pour la mise en œuvre des activités au niveau décentralisé, particulièrement dans les régions cibles. Les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers impliqués dans le domaine de l'éducation vont compléter et soutenir les interventions du SNU.

En ce qui concerne la santé et nutrition, dans le cadre de la seconde phase du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS 2017-2020) et du plan stratégique multisectoriel de nutrition (2016-2025), les principaux partenaires incluent le Ministère de la Santé, l'Institut National de Recherche en Santé Publique (INRSP), le Secrétariat Exécutif National de Lutte Contre le VIH/Sida (SENLS). Pour l'eau et assainissement, Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement dans le cadre des stratégies spécifiques du secteur. Les Directions Régionales des ministères de la Santé et Hydraulique seront impliquées dans la mise en œuvre des activités, particulièrement au niveau décentralisé. Les partenaires de la société civile et les PTF également impliqués dans les domaines de la santé, nutrition et eau/assainissement contribueront à la réalisation des résultats planifiés dans le cadre de ce CPDD. Le partenariat H6 (UNICEF, UNFPA, OMS, ONUSIDA, Banque Mondiale et ONU femmes) à travers le Groupe H6 Mauritanie sera mis à contribution pour le renforcement des systèmes de santé et de la santé reproductive maternelle néonatale et des adolescents. Les partenariats avec le Fonds Mondial pour la lutte contre la Malaria, la Tuberculose et le VIH/Sida, et le GAVI alliance pour le renforcement de la vaccination et l'introduction de nouveau-vaccin s'inscrivent également dans le cadre du comité de pilotage du PNDS sous le leadership du Ministère de la Santé.

Dans le domaine de la protection, les partenaires principaux seront le MASEF, le MEF, le Ministère de la Santé, le Ministère des Affaires Islamique et de l'Enseignement Originel, le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Intérieure et de la Décentralisation. Les partenaires de la société civile et les PTF également impliqués vont assurer la disponibilité des ressources techniques et financiers pour la mise en œuvre des interventions du SNU.

3.3 Priorité stratégique 3 - Gouvernance

3.1.1 Analyse de la situation

Le défi de la faiblesse de la Gouvernance et des Institutions est lié aux causes immédiates suivantes : (i) l'insuffisance de consensus politique inclusif sur les grandes questions ; (ii) l'insuffisance dans l'application des lois, traités et conventions internationales ; (iii) les capacités techniques limitées de certaines administrations publiques et collectivités territoriales ; (iv) l'expérience limitée de la CENI dans la conduite des processus électoraux ; (v) les menaces de radicalisation de la jeunesse oisive et sur le plan sécuritaire.

S'agissant de l'insuffisance du consensus politique inclusif sur les grandes questions, les principales causes sous-jacentes identifiées sont : (i) le manque de confiance entre certains acteurs politiques ; et (ii) la participation limitée des jeunes, des femmes et des OSP dans la vie politique. L'insuffisance dans l'application des lois, traités et conventions internationales, est quant à elle imputable à : i) La faible capacité des acteurs judiciaires ; ii) l'absence d'accréditation des OSC partie civile pour la défense groupes vulnérables ; iii) les capacités limitées des mécanismes d'accès à la Justice.

En ce qui concerne l'efficacité limitée de l'administration publique, l'analyse a mis en évidence qu'elle est liée à : i) les capacités limitées de l'administration publique dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et stratégies au niveau national et décentralisé ; ii) le cadre du développement économique local reste faible et non structuré ; iii) l'absence de plans de développement territorial qui guideraient et rationaliseraient les investissements dans l'infrastructure économique ; iv) l'inadéquation entre les moyens et les mandats des institutions et un manque de cohérence entre la programmation sectorielle et budgétaire ; v) l'absence de données désagrégées et la coordination intersectorielle ; vi) l'application limitée de la politique du mérite et de la sanction et du contrôle citoyen de la fonction publique.

S'agissant des défis rencontrés dans la conduite du processus électoral, ils sont liés à : i) une concertation limitée entre les différents acteurs politiques en raison notamment du manque d'un cadre/espace de dialogue approprié dû à un déficit de confiance entre les acteurs ; ii) la participation limitée des femmes et des jeunes dans l'arène politique liée au faible niveau de conscience des citoyens ; iii) des institutions de gestion du cycle électoral, notamment la CENI, dont l'indépendance et les capacités gagneraient à être renforcées.

3.3.2 Avantages comparatifs du SNU et des ONG partenaires

Les Nations Unies disposent d'équipes de programme et des opérations au niveau national mais surtout au niveau de ses bureaux sous régionaux, régionaux et au Siège avec aussi la capacité avérée de mobiliser les experts de haut niveau dans un temps limité. Ils sont bien positionnés pour cette thématique compte tenu de leurs mandats et de leurs expériences dans ce domaine.

Les Nations Unies œuvrent depuis plusieurs années au côté du Gouvernement à l'intégration de la gestion des flux migratoires dans les cadres de développement afin d'identifier les priorités communes entre la gestion des migrations et les ODD d'une part et la contribution potentielle de la gestion des migrations à la réalisation de ces objectifs d'autre part.

Les Nations Unies disposent de capacités internes suffisantes et d'une stratégie de mobilisation des ressources auprès des partenaires multilatéraux traditionnels, bilatéraux, et partenaires émergents.

Les Nations Unies disposent d'un avantage comparatif dans le domaine de la Gouvernance démocratique et le renforcement des capacités de l'administration ainsi que les questions de paix et de cohésion sociale. Par ailleurs, elles ont renforcé les compétences de l'administration publique qui a mené à l'élaboration des politiques publiques (suivi et évaluation du CSLP, élaboration de la SCAPP et des politiques sectorielles).

La contribution des Nations Unies à la protection et à la promotion des droits de l'homme est à la fois une obligation normative et un impératif opérationnel pour assurer des résultats de développement plus équitables et durables pour ceux qui en ont le plus besoin. En termes de valeur ajoutée, les recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme constituent la base normative du travail de l'ONU en Mauritanie. De plus, en développant des indicateurs sensibles aux droits humains, la CPDD mesurera les changements apportés afin de ne laisser personne de côté.

Conformément à son accord cadre avec la Mauritanie, le HCDH a l'avantage comparatif et le mandat de suivre attentivement la situation des droits de l'homme à travers tout le pays, coopérer avec le gouvernement dans l'application des normes internationales des droits de l'homme, en particulier des instruments internationaux relatifs audits droits ratifiés par la Mauritanie et en vue de la ratification d'autres instruments internationaux pertinents, dans l'adoption de législations appropriées, ainsi que dans la formation et l'enseignement des droits de l'homme. En outre, le HCDH est chargé d'assister le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les différents rapports nationaux et internationaux pertinents ; coopérer avec le Gouvernement dans d'autres domaines ayant un impact sur la promotion et la protection des droits de l'homme, et conseiller et assister la société civile et les institutions sur les questions relatives à la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris l'utilisation et le fonctionnement des mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme.

Les ONG internationales partenaires du SNU dans le cadre du CPDD mettent leur expertise, réseaux, expérience et présence sur le terrain au service de la réalisation des résultats planifiés dans le cadre de la priorité stratégique 3 – gouvernance, notamment dans les domaines du renforcement des capacités de la justice (effet 1) et du pilotage et de la coordination efficaces des politiques publiques (effet 4). Depuis 2015 la mission d'Action Contre la Faim en Mauritanie compte avec une stratégie de plaidoyer qui s'articule autour de deux axes de travail : i) le renforcement de la politique de gratuité des soins et sa mise en œuvre effective pour tous les enfants de moins de 5 ans issus des familles pauvres et très pauvres ; ii) l'adoption par le Gouvernement de la Mauritanie d'une politique d'orientation nationale favorable à la promotion de la nutrition. Cette stratégie est mise en œuvre à travers un appui technique au réseau Scaling Up Nutrition (SUN), un réseau international des OSC et ONG, qui en Mauritanie compte aussi sur le soutien des femmes parlementaires ; à travers les activités de plaidoyer de l'Alliance Cash pour la Promotion Sociale, en collaboration avec autres ONG et la Banque Mondiale.

Terre des hommes Lausanne travaille en Mauritanie de manière ininterrompue depuis 1984 dans le domaine de la protection de l'enfance, en collaboration étroite avec le Gouvernement et la Société Civile. Elle jouit d'un fort ancrage communautaire et institutionnel grâce à un travail holistique d'accompagnement stratégique et technique des partenaires mais aussi grâce à son action au plus près des bénéficiaires.

Save the Children est une organisation de défense des droits des enfants et des adolescents. Elle fait partie d'un mouvement mondial qui a l'opportunité unique, en tant que société civile, de contribuer à qu'aucun enfant ne meurt de causes évitables et qu'aucun ne vit exposé à la pauvreté ou à la violence. L'organisation œuvre pour réaliser des changements durables dans la vie des enfants, analysant la réalité qui les affecte, innovant des solutions qui ont montré des résultats, et mobilisant

la société et les gouvernements pour mettre en place des solutions efficaces. Ainsi, elle développe des capacités et des savoirs des garants des droits -institutions de l'État- des détenteurs de responsabilités -pères, mères, communauté- et des sujets de droit -garçons, filles et adolescents.

3.3.3 Résultats du CPDD

Effet 3.1 - Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace.

Les Nations unies vont renforcer les capacités des institutions sur la base des recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme à la Mauritanie. Elles vont appuyer le gouvernement afin d'accroître la conformité de la législation nationale avec les standards internationaux. Le secteur de la justice est essentiel pour la mise en place et la responsabilisation des institutions et sera un partenaire important pour le renforcement des capacités et la coopération technique. Parallèlement, les Nations unies continueront à former la société civile dans le but de renforcer l'espace démocratique grâce à une transparence accrue et une participation inclusive. Il convient enfin de signaler la diversité culturelle qui caractérise la société mauritanienne, et qui exige également une prise en compte adéquate dans la formulation de politiques de développement, et dans le traitement de la question de gouvernance en générale. La cohésion sociale, la non-discrimination, et le respect de la diversité culturelle devront être des principes clé dans ce processus, afin de maintenir la paix sociale et favoriser l'intégration de tous les citoyens dans l'espace national. Dans ce sens, la culture des droits de l'homme sera un élément intégrateur et devra être diffusée à une grande échelle parmi la population et les institutions.

Le CPDD permettra d'améliorer les capacités des forces d'ordre dans le but d'une meilleure connaissance et du respect de la norme internationale des droits de l'homme. Les Nations Unies plaideront également pour l'adoption et la mise en œuvre d'une politique pénitentiaire.

S'agissant des liens entre terrorisme et activités criminelles, les actions proposées visent à assurer que les autorités judiciaires et en charge de l'application des lois soient non seulement en mesure d'arrêter des délinquants présumés, d'intercepter des biens illicites et de démanteler les réseaux criminels existants, mais également de se coordonner avec les agences d'autres pays afin de traiter de manière appropriée des demandes venant de l'étranger. En outre, ces actions visent à doter le secteur de la justice de capacités pour traiter de manière adéquate des affaires criminelles ayant fait l'objet d'une enquête en profondeur prenant en compte leurs aspects patrimoniaux et menées en accord avec les principes de l'Etat de Droit. Promouvoir une meilleure entraide judiciaire, la délivrance de commissions rogatoires nationales et internationales et les extraditions serait un atout crucial dans cette coopération. Les prisons deviennent également des lieux de recrutement pour le crime organisé et le terrorisme. En tant que telles, la mise en œuvre d'une gestion des prisons appropriée et des alternatives à l'emprisonnement en conformité avec le respect des normes internationales des droits de l'homme peut contribuer efficacement à la prévention du crime et du recrutement au sein d'activités transnationales illicites.

Des institutions démocratiques présupposent le respect de principes clé que sont la légitimité électorale, le respect de l'état de droit, la reddition des comptes, la provision de services accessibles et égaux aux citoyen(ne)s, l'inclusion et la participation de tout(e)s les citoyen(ne)s dans le processus de décision. Incarnés par des mécanismes, des règles et des processus clairement établis au niveau des institutions, ces principes doivent aussi structurer l'espace public dans son ensemble afin que celui-ci soit réellement démocratique, c'est-à-dire permettant la réalisation des droits et des libertés fondamentales des individus et des communautés. C'est ainsi qu'un espace démocratique doit inclure

des lieux de délibération, d'apprentissage et d'exercice de la démocratie, des médias libres et indépendants, une société civile exerçant ses droits et en mesure d'influer et de dialoguer avec les institutions, des lieux de représentation et d'expression de la diversité culturelle de la société, etc.

C'est ainsi que pour réaliser l'Effet 1 et assurer une culture de la bonne gouvernance sur le long terme, les agences des Nations unies et leurs partenaires agiront aux niveaux tant institutionnel que social et éducationnel, afin que la culture démocratique et des droits de l'homme soit un élément intégrateur d'une société de droit. Au vu des mandats, de l'expertise et des valeurs ajoutées uniques des différentes agences présentes en Mauritanie, les actions qui seront entreprises comprendront l'assistance technique à la réforme politique et juridique, la recherche scientifique, le renforcement des capacités nationales, la sensibilisation du public, et la promotion de la coopération Sud-Sud.

Au niveau institutionnel, ceci passe par la réforme des cadres législatifs pour améliorer leur conformité avec les normes internationales ratifiées par la Mauritanie, l'amélioration des rapports entre les citoyen(ne)s et les institutions qui sont censées leur délivrer des services de base, la mise en place de mécanismes de consultation des citoyen(ne)s dans les processus de prise de décision, le renforcement des capacités des agents de l'Etat, des collectivités territoriales, et des organes consultatifs nationaux notamment en termes de reddition des comptes et d'intégration de l'approche basée sur les droits de l'homme et l'intégration du genre.

Au niveau social, il conviendra de mieux structurer le dialogue social entre les organisations de la société civile (OSC) et les institutions étatiques en vue de permettre à un espace public démocratique de se déployer, de renforcer les capacités des OSC en matière de culture des droits de l'homme, d'égalité des sexes, et de veille citoyenne, de lutter contre toutes les formes de discriminations, de renforcer et d'améliorer la diversité, la professionnalisation et l'indépendance des médias, de prendre en compte la diversité culturelle dans les politiques de développement, notamment au niveau territoriale en prêtant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables. La bonne gouvernance, loin d'être une question technique, passe nécessairement par la prise en compte et le respect du substrat anthropologique qui, en Mauritanie, repose pour une bonne partie sur une grande diversité culturelle enrichissante.

Au niveau éducationnel, il sera capital de diffuser, de généraliser, et d'approfondir la culture de la citoyenneté et des droits de l'homme ainsi que la maîtrise de l'information et des médias parmi la population dès le plus jeune âge. Pour ce faire, le système éducatif dans son ensemble – formel et non-formel – doit jouer un rôle transformateur, en fournissant aux jeunes toutes les conditions favorables au développement d'une pensée critique et scientifique, à la connaissance pratique et intime des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, à la connaissance et à la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel sans préjugé. Cela passe également par une amélioration du rapport entre les citoyen(ne)s et les médias, notamment à travers la diffusion des compétences propres à la maîtrise de l'information et des médias, qui permettent aux jeunes mauritaniens et mauritaniennes d'évaluer de façon critique les informations reçues par le biais des différents médias aussi bien que pour devenir des utilisateurs responsables et créateurs de contenus médiatiques inspirés des valeurs de tolérance, respect et paix. Ce niveau éducatif au sens large est particulièrement important dans un contexte de profondes transformations sociales en Mauritanie et dans la région (Maghreb, et Sahel) qui, non seulement bouleversent les normes et les modèles traditionnels en les confrontant à d'autres référentiels, mais génèrent également des inégalités sociales et économiques, ainsi que des formes de violences et de radicalisation qui sont de nature à rompre le contrat social.

Les Nations Unies travaillent sur une cartographie des acteurs de la société civile qui a pour but de mieux les inclure dans la prise de décision à travers des formations ciblées et des partenariats

pérennes qui puissent les aider à avoir une certaine autonomie financière et une plus grande capacité opérationnelle de mise en œuvre des projets. Cette habilitation de la société civile devra permettre une meilleure participation dans l'espace démocratique et un plus grand engagement et contrôle du travail de la justice et des autres institutions démocratiques, notamment pour une prise en compte des aspirations des migrants (protection des travailleurs migrants par exemple), une inclusion accrue de la diaspora mauritanienne dans le jeu démocratique.

Dans un contexte où l'accès et le contrôle de l'information sont devenus des éléments essentiels en ce qui est lié à l'exercice de la démocratie, à la participation citoyenne, les Nations unies travaillent dans l'instauration d'une plus grande transparence qui constitue un facteur déterminant pour la mise en place d'une nouvelle forme de gouvernance. Ceci afin de favoriser la participation de la population à la vie démocratique. Elles entendent ainsi contribuer à ce sentier à travers d'abord une démarche axée non seulement sur la clarté et la sincérité de la collaboration avec les différentes parties prenantes, mais également dans le processus conduisant aux décisions et à l'existence d'un débat public et sa stimulation volontaire passant par l'organisation d'ateliers sur les thématiques majeures. L'un des changements majeurs que les Nations unies chercheront à enclencher pour promouvoir une culture démocratique sera une révision en profondeur du cadre législatif pour l'orienter davantage vers les normes internationales en la matière. Le même procédé sera appliqué en ce qui concerne le système judiciaire et pénitencier. Dans ce cadre, une meilleure formation des magistrats, en matière de normes internationales sera envisagée afin de rétablir la confiance entre le public et le système judiciaire.

Le souhait d'accroître la transparence de l'action publique pour favoriser la participation des citoyens à la vie démocratique, l'instauration d'un système judiciaire et pénitentiaire efficace ainsi que la promotion d'un espace démocratique élargi doivent être des objectifs communs à tous les acteurs du système.

Cette vision systémique doit être implantée, afin que s'opère un changement de paradigme menant à l'atteinte des effets escomptés. A cet effet, le fait de tenir un discours et une collaboration claire en la matière avec les différentes parties prenantes, la tenue de discussions autour des thématiques pertinentes, la promotion du cadre législatif international ainsi que la formation des acteurs directs du changement contribueront inéluctablement à accroître l'ouverture, la responsabilisation et l'efficacité du gouvernement et de l'administration publique, à renforcer la démocratie et à stimuler la rupture recherchée. Grâce à cette panoplie d'actions l'Etat sera appelé avec la société civile et tous les autres acteurs concernés à résoudre de manière collaborative les problèmes importants auxquels est confrontée la société mauritanienne.

Grâce à la contribution apportée par le SNU, les institutions démocratiques, y compris le Parlement, ont renforcé leurs capacités. Les parlementaires ont été en mesure de voter davantage de lois et de formuler un plus grand nombre d'amendements aux projets de loi présentés par le gouvernement (15 propositions). Le droit de regard du Parlement sur les mesures prises par le gouvernement s'est amélioré, permettant des discussions de fond sur la pertinence de l'affectation et l'utilisation des ressources de l'Etat. Cependant, les progrès restent fragiles, soulignant la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des parlementaires et du secrétariat technique de l'Assemblée. Le SNU continuera d'appuyer la promotion de la transparence et de la responsabilité en renforçant la capacité des institutions politiques. Le SNU renforcera les capacités de la Commission électorale pour organiser des élections transparentes, crédibles et pacifiques et œuvrera avec les partenaires et les intervenants à promouvoir la cohésion sociale, le comportement citoyen et la participation de différents groupes de citoyens, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

Grâce à l'appui du SNU, le pourcentage de femmes parlementaires est passé de 2 % en 2005 à 19,7 % en 2014. Cette évolution positive, avec l'approbation de la stratégie nationale d'égalité entre les sexes, en 2015, offre une base solide pour le SNU pour appuyer la Mauritanie dans l'objectif global de 33 % de la représentation des femmes. Le SNU continuera d'appuyer le Parlement à avoir une meilleure compréhension de l'agenda de la paix et de la sécurité des femmes à travers la promotion de l'égalité dans les fonctions législatives. Le programme permettra également de renforcer la capacité des acteurs de la justice à élaborer des mécanismes de protection et d'assistance juridique pour les groupes vulnérables, avec une attention particulière pour les femmes, les jeunes et les prisonniers. De plus, le SNU s'associera à ONU Femmes en matière de renforcement des capacités des institutions nationales concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Effet 3.2 - Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte.

L'assistance aux autorités pour une meilleure gestion des flux migratoires va continuer de pair avec l'assistance directe aux migrants et aux demandeurs d'asile déboutés à travers le retour volontaire et la réintégration ; sans oublier l'assistance humanitaire aux populations de Bassikounou qui cohabitent avec les réfugiés du camp de Mbéra. Une assistance technique visant à améliorer le cadre légal et institutionnel de gestion de la migration se poursuivra auprès des autorités afin d'assurer une entière harmonisation avec les conventions et traités internationaux en la matière.

En ce qui concerne la gestion des frontières, les Nations unies vont continuer la construction et l'équipement de postes frontaliers ainsi que la formation des agents de police et de gendarmerie sur les questions de droits de l'homme notamment la lutte contre le trafic des personnes spécifiquement des femmes et des enfants.

Les migrants ainsi que les demandeurs d'asile déboutés continueront d'être assistés dans leur désir de retour volontaire et de réintégration dans leurs pays d'origine. Ces actions sont complétées par des activités de sensibilisation à l'endroit des autorités et des populations sur les dangers de la traite des personnes ainsi que des moyens de l'éviter.

Enfin, les efforts déployés depuis 2013 par les Nations unies au Hodh Echarghi pour contribuer à une coexistence pacifique entre réfugiés maliens et population hôte, se poursuivront en 2018 avec l'amélioration de l'accès à l'eau potable à travers de nouvelles adductions d'eau potable, la promotion de la santé animale avec des campagnes de vaccination et de distribution d'aliment bétail, et enfin de développement d'activités génératrices de revenus au profit des femmes du camp de Mbéra et des villages locaux notamment grâce à l'aviculture. Toute cette composante d'assistance humanitaire est appuyée par la mise en place et la formation de comités de villages en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Les Nations Unies vont également renforcer les capacités des autorités en charge du suivi des recommandations du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et les appuyer dans la mise en œuvre desdites recommandations.

Depuis plusieurs années, les Nations unies travaillent étroitement en collaboration avec les autorités mauritaniennes pour l'élaboration d'une loi d'asile. Elles collaborent avec la Commission Nationale Consultative des Réfugiés sur le décret d'application de la loi, qui est encore en cours d'élaboration. L'adoption de la loi nationale d'asile et des décrets d'application en découlant, devrait renforcer la protection des réfugiés sur le territoire mauritanien en assurant le respect des droits fondamentaux.

Les Nations unies continueront pendant la période de ce CPDD à assurer régulièrement des formations sur la protection internationale des réfugiés à l'attention des autorités mauritaniennes investies dans le traitement des questions liées à l'asile et la migration en Mauritanie, afin de promouvoir la connaissance et le respect des droits des réfugiés. En attendant, l'objectif est de mettre en place des procédures d'enregistrement et de Détermination du Statut de Réfugié (DSR) claires et concises, d'améliorer la qualité de la DSR.

Le retour volontaire des réfugiés dans leurs zones d'origine demeure une priorité. En 2017, la situation sécuritaire demeure instable dans les zones nord et centre du Mali d'où proviennent les réfugiés maliens du camp de Mbéra. Cet état de choses n'a pas encore permis de faciliter l'organisation de retours massifs vers le Mali. Malgré cette situation précaire au Mali, un accord Tripartite UNHCR- Mali- Mauritanie a été signé à Nouakchott en 2016. Cet Accord pose les bases juridiques d'un processus de rapatriement librement consenti des réfugiés maliens présents sur le territoire mauritanien dès que les conditions de sécurité et d'un retour digne seront assurées. Pendant la période de ce CPDD, le SNU facilitera tout retour volontaire et renseignera les réfugiés candidats au retour sur les conditions réelles dans les zones de retour dans leur pays d'origine.

La présence des réfugiés dans la région de Hodh Echarghi reste une préoccupation au niveau de la coexistence pacifique entre la communauté réfugiée et la population locale. Même si des conflits majeurs n'ont pas été enregistrés jusqu'ici, la présence des réfugiés influe sur l'environnement socio-culturel et affecte la gestion des ressources naturelles dans la zone d'accueil.

Dans ce contexte, le SNU a fait un plaidoyer pour le renforcement de l'appui à la population locale autour du camp afin de promouvoir la coexistence pacifique avec la communauté réfugiée au camp de Mbéra. Le SNU a identifié le besoin d'appui aux projets spécifiques à impact rapide liés à l'eau, au bétail, à l'agriculture et à la préservation de l'environnement dans les villages environnants.

L'appui aux projets spécifiques à impact rapide pour les populations locales dans la Moughataa de Bassikounou restera une priorité du SNU pendant la période de ce CPDD dans le cadre de la promotion de la coexistence pacifique entre les réfugiés et la population.

Les réfugiés avec des besoins spécifiques (PBS) continueront à bénéficier d'un appui ponctuel selon une liste de critères préétablis et l'appui pour les coûts de santé respectifs. Le SNU et ses partenaires viseront à multiplier leurs partenariats avec les acteurs du domaine pour assurer une prise en charge psychosociale des PBS.

A ce moment, la faible mobilisation de la communauté et l'insuffisance des moyens de subsistance ne permettent pas aux réfugiés de pouvoir s'organiser pour développer un système de solidarité et d'entraide conséquent en faveur des PBS (incluant les femmes à risque, les personnes âgées, les enfants séparés et non accompagnés, les personnes vivant avec handicap, les femmes survivantes des violences sexuelles et sexistes, les personnes avec des conditions médicales sérieuses, etc.). Des structures spécialisées en matière de prise en charge psychosociale ou d'accompagnement des PBS sont absentes en Mauritanie. Par conséquent, les besoins d'assistance et de prise en charge restent énormes dans le camp et dans le milieu urbain bien que le SNU et ses partenaires conduisent des écoutes psychosociales. Pendant la période de ce CPDD, le SNU continuera à offrir une prise en charge psychosociale aux PBS réfugiés. Des visites à domicile pour tous les réfugiés seront conduites pour identifier des besoins et faire la référence pour une prise en charge en termes d'assistance et de protection. Le SNU entend renforcer la recherche des solutions mixtes pour les PBS en les intégrant dans le programme de moyens de subsistance et en mettant en œuvre des projets spéciaux pour fournir des services adaptés à certaines catégories de PBS.

Enfin, le SNU assurera une transition du camp de Mbera de structures temporaires d'urgence en structures permanentes afin d'assurer à moyen terme une pérennisation des abris, du système d'eau et autres structures qui doivent à moyen terme être pris en charge par les réfugiés.

Effet 3.3 - Les populations bénéficient d'un accès amélioré à l'état civil

En 2011, la Mauritanie a adopté un nouveau Code Civil, la loi n °2011 – 003, qui établit les procédures d'enrôlement des citoyens à l'état civil. Nonobstant cette adoption, des défis majeurs persistent notamment en ce qui concerne l'enregistrement systématique des enfants à la naissance. Selon les données de la dernière enquête MICS⁵⁴, environ 42% d'enfants de moins de 5 ans (environ 54% dans les familles pauvres) ne sont pas enregistrés à la naissance. Cependant, des différences importantes subsistent entre la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances sont déclarées comme enregistrées et les enfants qui ont effectivement un acte de naissance. Des 58% d'enfants dont les naissances ont été déclarés à la naissance, seuls 40% d'enfants possèdent un certificat de naissance.

Différents mécanismes des droits de l'homme ont recommandé d'intensifier les efforts pour faciliter les procédures administratives et renforcer la sensibilisation afin que tous les enfants puissent être enregistrés à leur naissance (CRC 2009, CESCR 2012, EPU 2015). Les mécanismes des droits de l'homme ont aussi mis l'accent sur la nécessité de réviser le Code de la nationalité afin de permettre aux femmes mauritaniennes de transmettre leur nationalité à égalité avec les hommes.

Le volet enregistrement des naissances sera aligné sur le Programme africain pour l'accélération de l'amélioration de l'état civil (AP-AICRVS) dont la Mauritanie fait partie⁵⁵. L'objectif principal de ce programme est de rendre chaque africain visible à travers l'enregistrement de tous les événements vitaux (notamment leur apparition et caractéristiques) afin d'améliorer la planification et la prestation des services et une prise de décisions basées sur des évidences grâce à des systèmes efficaces et complets d'état civil. Il bénéficiera de l'appui technique d'un Comité Directeur établi au niveau régional qui comprend la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), la Commission de l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement, UNFPA, UNICEF, UNHCR, OMS et Plan International.

Au courant des deux premières années, l'accent sera mis sur l'identification des principaux goulots d'étranglements entravant l'utilisation des services de l'état civil dans les délais requis, y compris par les familles les plus pauvres, les réfugiés et les migrants. Il s'agira donc d'appuyer le Gouvernement pour faire un état des lieux complets du système de l'état civil. Le SNU appuiera aussi le Gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie Nationale pour l'amélioration de l'état civil, y compris les enregistrements des naissances, des mariages et des décès assorti d'un plan d'action budgétisé avec des cibles claires et d'un mécanisme de suivi et évaluation – avec un focus particulier sur les régions.

54 MICS 2015

55 En anglais, African Programme on Accelerated Improvements of Civil Registration and Vital Statistics (AP-AICRVS)

Un plaidoyer basé sur des évidences et le dialogue politique sera mené au niveau national pour renforcer l'engagement du gouvernement autour des questions liées à l'état civil. Le SNU appuiera le Gouvernement dans ses efforts de renforcement des capacités, de coordination avec l'ONS et la mobilisation des ressources à travers un engagement directe avec les bailleurs des fonds notamment l'UE, la Banque Mondiale, la BAD, etc.

En matière d'enregistrements des naissances, les autres stratégies prioritaires porteront sur :

- ✓ L'appui à l'ANRPTS pour tester et porter à l'échelle l'utilisation des technologies mobiles pour enregistrer les enfants des localités enclavées afin d'adresser la question de l'éloignement des centres d'enregistrements.
- ✓ La promotion de l'interopérabilité entre les services de santé et d'état civil pour faciliter aux enfants nationaux et migrants l'accès à l'enregistrement des naissances. Ceci se fera de façon intersectorielle avec le Ministère de la Santé à travers la mise en œuvre d'interventions couplées avec les enregistrements des naissances notamment les campagnes de vaccination, qui, elles aussi, doivent être facilement accessible aux enfants de migrants.
- ✓ Le renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile, les leaders religieux, les organisations des femmes et des jeunes en vue d'une mobilisation sociale sur l'importance de l'enrôlement des enfants à l'état civil et les faits d'état civil d'une manière générale, les différentes procédures et dispositions tel qu'énoncées par le Code Civil.
- ✓ Le plaidoyer du Système des Nations Unies auprès des autorités pour un assouplissement des conditions d'enrôlement pour les enfants des migrants et réfugiés en tenant compte des recommandations des mécanismes des droits de l'homme à cet égard.

Effet 3.4 - Les institutions centrales et locales assurent un pilotage et une coordination plus efficaces et plus transparents des politiques publiques.

Ce résultat requiert des changements majeurs, une redéfinition du cadre organisationnel et légal de l'administration, des allocations budgétaires conformes aux engagements internationaux de la Mauritanie, plateformes de coordination efficaces, des ressources humaines qualifiées, outils de gestion performants et un contrôle citoyen de l'action publique.

En effet, si les politiques et stratégies du Gouvernement sont définies sur la base d'une analyse de situation qui met en exergue les causes des privations, des inégalités et identifie les risques si ces politiques et stratégies priorisent la réduction des inégalités et des risques, si une coordination effective des interventions de la Stratégie Nationale de Protection Sociale est assurée et permet de doter le pays d'un programme intégré de protection sociale, si les allocations budgétaires (cadre budgétaire) sont définies en cohérence avec ces politiques et des mécanismes de coordination et de suivi et évaluation mis en place pour assurer un contrôle rigoureux de la qualité de mise en œuvre des priorités nationales, alors les groupes vulnérables de la Mauritanie auront plus d'opportunités d'accéder aux services d'éducation, de santé, de nutrition, de WASH et de protection et en conséquence seront moins exposés à la pauvreté multidimensionnelle.

Le SNU en Mauritanie contribuera à la production des évidences sur la situation socio-économique du pays et en particulier sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et les inégalités. Ces évidences permettront d'informer les décideurs sur les disparités et les vulnérabilités en Mauritanie afin d'apporter les réponses adéquates. Le suivi en temps réel (RTM) de la mise en œuvre des politiques sociales au niveau régional sera appuyé afin de se focaliser sur la levée des goulots au niveau de l'offre et de la demande. Le système sera conçu pour améliorer la coordination de l'action de développement aux niveaux national et local et de favoriser la complémentarité des interventions notamment celles du SNU. Le SNU appuiera les organisations non gouvernementales et les communautés à jouer leur rôle dans le suivi et l'évaluation de l'action publique. Aussi, la promotion

de la fonction évaluative sera au cœur du plaidoyer et de l'action du SNU Mauritanie au cours du prochain cycle.

Le SNU va accompagner les principaux ministères sectoriels dans les processus budgétaires et la mise en place de Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels, étape préliminaire avant l'adoption et la mise en œuvre de la Loi organique de la loi de finances LOFL, qui nécessitera des réformes structurelles importantes à long terme pour lesquelles UNICEF fournira aussi un appui pour certains aspects, tels que la nomenclature budgétaire.

Les principaux partenariats seront établis avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) et plus particulièrement avec la Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement, l'Office National de la Statistique (ONS), le Ministère de l'Intérieur, la Direction Générale du Budget et la Cellule chargée de la Coordination des Réformes des Finances Publiques (CERFIP). Les Ministères sectoriels, notamment les Directions des Etudes et Evaluation et celles en charge de l'introduction de la réforme budgétaire sont des parties prenantes de la mise œuvre de la composante.

Aussi, des alliances stratégiques seront développées avec le Parlement, les associations Mauritanienne en charge de la promotion de la culture de Suivi et Evaluation, et les organisations non gouvernementales. La collaboration et le partage des responsabilités seront également renforcés avec les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux, notamment la Banque Mondiale, l'Union européenne le FMI, la GIZ, l'AFD, AECDI.

Les risques majeurs qui peuvent limiter l'efficacité de l'intervention du SNU sont l'instabilité politique, la mobilité des responsables techniques des administrations publiques et les capacités de l'administration territoriales et des organisations non gouvernementales. Le renforcement des capacités, le plaidoyer et le dialogue politique basés sur les évidences demeurent les principales stratégies poursuivies pour mitiger ces risques. L'UNICEF participera activement au dialogue politique et au plaidoyer autour de la problématique de la décentralisation et déconcentration.

En matière de production des données, malgré l'existence d'une Stratégie Nationale de la Statistique et la conduite d'importantes opérations de collecte de données démographiques et socioéconomiques, le système national de statistique souffre de faiblesses notoires dont des problèmes de coordination, d'insuffisance des capacités techniques et financières des institutions de statistique, de problèmes de qualité et de régularité dans la production des données désagrégés pour aider dans la prise de décision.

Dans le domaine de la dynamique de population, l'appui des Nations Unies a permis : (a) la réalisation du 4ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat dont les résultats ont servi à l'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2001-2015 et les Objectifs du Millénaire pour le Développement ainsi qu'à la préparation de la stratégie nationale de développement 2016-2030, (b) la réactualisation de la Déclaration de Politique de Population et l'élaboration du profil dividende démographique du pays.

Le programme des NU œuvrera à : i) renforcer l'engagement politique et les capacités de préparation et de mise en œuvre des politiques sectorielles et plans régionaux de développement en faveur du dividende démographique; ii) conduire le plaidoyer auprès des partenaires techniques et financiers pour positionner le dividende démographique dans leurs programmes de coopération avec le Gouvernement ; iii) appuyer la pérennisation et la capitalisation des acquis du Projet autonomisation des femmes et dividende démographique, en particulier combattre les inégalités entre les sexes et les pratiques discriminatoires dans les domaines de l'emploi, de la famille, des fonctions sociales et de l'intégrité de la personne, en modifiant les dispositions législatives trop vagues ou en adoptant des normes et des dispositions concernant les stéréotypes généralisés et en luttant contre les pratiques telles que les mutilations génitales féminines, les VBG, etc. ; iv) renforcer les capacités du système

statistique à produire et utiliser les données désagrégés sur les secteurs de la santé, de l'éducation, du genre et de la jeunesse v) renforcer une culture de l'utilisation des données dans la prise de décision politique y compris dans les situations d'urgences et la référence aux obligations internationales de la Mauritanie, en particulier les recommandations des mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme des engagements internationaux ; vi) développer la recherche sur les questions de population ; vii) appuyer la mise en place d'un observatoire du dividende démographique.

Au cours du cycle du CPDD, les Nations Unies vont encore renforcer les capacités nationales de collecte, d'analyse et de diffusion des données de qualité pour permettre d'éclairer les décideurs. Ils accompagneront également les efforts de lutte contre la corruption et l'impunité qui y est associée et dans la volonté de garantir la transparence dans la conduite des affaires publiques. En ce qui concerne le passif humanitaire et les questions foncières ainsi que la cohésion sociale, le SNU travaillera également dans le plaidoyer et le renforcement du dialogue national relatif à ces questions et dans le renforcement des capacités des personnels judiciaires et parajudiciaires.

En matière d'amélioration de la gouvernance, des capacités institutionnelles et la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité, les capacités locales de développement des institutions régionales et nationales ont été améliorées. Des cadres de concertation, de planification et de coordination des actions de développement au niveau régional et local ont été mis en place dans quatre régions de Mauritanie (Brakna, Gorgol, Assaba et Guidimaka) et ont contribué à combler les lacunes dans la planification, la coordination et la surveillance. Cependant, le cadre de développement économique local reste faible et peu structuré. Au niveau municipal, il n'y a pas de plans de développement territoriaux suffisamment opérationnels pour permettre d'orienter et de rationaliser les investissements dans l'infrastructure économique. Le SNU a, en outre, contribué au développement des capacités nationales de lutte contre la corruption. Une stratégie nationale a été adoptée et l'arsenal juridique a été renforcé par une loi anti-corruption (et la création de tribunaux spécialisés). Cependant, davantage d'efforts sont nécessaires pour progresser. En partant des acquis et des lacunes, le SNU mettra l'accent sur le renforcement des capacités de l'administration publique et des autorités locales et régionales pour la prestation de services publics de qualité et le développement d'une culture de responsabilisation et de transparence.

Dans ce cadre, et à partir des acquis enregistrés et de la volonté affichée, le gouvernement compte instituer des Conseils Régionaux pour l'élargissement du champ territorial de la décentralisation, notamment par la création d'une nouvelle catégorie des collectivités territoriales, au niveau de la région, afin que celle-ci puisse servir de cadre pertinent de programmation, de planification et d'aménagement du territoire autour d'un dessin d'évolution du cadre stratégique pour la gouvernance et le développement local centré sur le DEL. L'intervention du SNU, se justifie et s'inscrit donc dans une séquence cohérente de priorités, entièrement alignées à la stratégie du gouvernement (SCAPP) :

- ✓ L'accompagnement d'un processus de renforcement institutionnel par l'introduction d'un dispositif de gouvernance multiniveau axé sur l'échelle régionale.
- ✓ L'introduction d'un cadre organique pour la mise en œuvre et la localisation des ODD.
- ✓ L'urgence de mettre en œuvre des mesures concrètes de soutien à la création d'emploi et l'accès aux opportunités de création de revenus.
- ✓ Le pilotage d'une approche de Développement Economique Local comme cadre stratégique et opérationnel avec le potentiel d'intégrer les dimensions évoqués (gouvernance multiniveau, localisation des ODD, inclusion économique et sociale).

Il est donc proposé de suivre une approche itérative et graduelle ‘à deux voies’ pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Gouvernance Régionale et le Développement Economique Local (PAGOURDEL) qui valorise les acquis du programme ART GOLD en se recentrant sur le pilotage d'une stratégie de DEL visant la conception et la mise œuvre d'une composante DEL. Celle-ci aura pour objectif de promouvoir le développement économique régional, départemental et communal de manière soutenable et articulée, de façon à améliorer la compétitivité territoriale, la génération de revenus durables, la création d'emplois stables et la sécurité alimentaire grâce à l'optimisation de l'usage coordonnée des ressources locales et à l'émergence de capacités techniques et humaines. Le programme se chargerait d'identifier la viabilité politique et les options concrètes pour mettre en place un dispositif intégré et multiniveau pour la localisation des ODD.

Le pilotage d'une approche DEL pourra fournir des options et constituer un cadre de référence et complément pour opérationnaliser dans le moyen terme le processus de localisation des ODD, ou bien faire l'objet d'une démarche de mise en œuvre simultanée. Dans chaque option, on envisage que la plateforme pour les ODD puisse se greffer et intégrer au dispositif pour le DEL, avec des modalités de fonctionnement qu'il faudra d'ailleurs ultérieurement spécifier, adapter et étendre à la totalité des acteurs impliqués et des secteurs et domaines couverts.

Les interventions du Système seront axées, dans ce cadre, sur l'amélioration de la gouvernance régionale et une approche intégrée de développement économique locale visant la création d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes. Les interventions seront axées sur les régions les plus pauvres. Le Système des NU travaillera en partenariat avec l'UE, la Banque mondiale, le GIZ, l'Agence Française de Développement (AFD) et d'autres partenaires impliqués dans la décentralisation et la gouvernance régionale et facilitera la coordination entre les partenaires au développement et le gouvernement. Le SNU appuiera aussi la lutte contre la radicalisation et les menaces à la sécurité, et aidera à promouvoir la cohésion sociale. Il s'agira de développer le leadership des jeunes et des femmes, leur intégration sociale et économique, la création d'opportunités économiques pour ceux issus des milieux pauvres dans les zones urbaines et rurales. Le SNU assurera la coordination avec les États-Unis, le Japon, le G5 de la plate-forme du Sahel, les autorités religieuses et les dirigeants communautaires.

3.3.4 Partenariat

Les Nations unies travailleront en partenariat avec l'Union Européenne, la Banque mondiale, le GIZ, l'Agence Française de Développement (AFD), et d'autres partenaires impliqués dans la décentralisation et la gouvernance régionale et faciliteront la coordination entre les partenaires au développement et le Gouvernement.

En partenariat avec l'UE, les USA et le Japon, les Nations unies appuieront la diffusion et la publication des conventions et traités internationaux, la formation des acteurs de la justice et des ONG sur les droits de l'homme et la modernisation de l'action judiciaire à travers l'utilisation de nouvelles technologies. Elles soutiendront le renforcement des capacités du système national des statistiques afin de produire des données fiables pour le suivi des indicateurs des ODD, de la SCAPP en partenariat avec d'autres partenaires AFRISTAT et l'Union Européenne.

3.4 Initiatives des partenaires non NU

Afin d'assurer le plus grand impact des initiatives sous ce CPDD, il s'avère essentiel que le Système des Nations Unies œuvre de façon rapprochée avec ses partenaires nationaux et internationaux. A cet effet, le SNU a régulièrement consulté les partenaires de mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers et les Organisations non gouvernementales lors de la formulation du CPDD, pour définir ses interventions de façon complémentaire et établir des mécanismes de consultation et de coordination pour la période couverte par ce Cadre de Partenariat.

Spécifiquement, le SNU a impliqué les principales ONG Internationales dans sa démarche d'intégration des programmes et projets de développement et humanitaires – en ligne avec les lignes directrices de l'architecture globale de l'aide humanitaire - pour assurer que les efforts menés par les acteurs de développement visent à adresser les causes structurelles des besoins aigus parmi les populations mauritaniennes, alors que les projets d'assistance directe continuent sur la période en cours tout en poursuivant une baisse progressive du nombre d'individus en situation de besoin extrême. Pour garantir ce travail coordonné, les interventions humanitaires et de développement des principaux partenaires non NU sont mentionnés dans la matrice des résultats – avec une indication de leurs contributions financières– afin de souligner les synergies nécessaires à l'atteinte des résultats communs ainsi qu'identifier les différents rôles dans la mise en œuvre des programmes. Lors de la formulation des Plans de travail annuel du CPDD, les engagements de chaque partenaire seront détaillés pour garantir une coopération plus efficace.

Cette approche permettra à chaque partenaire œuvrant en Mauritanie de partager i) une vision commune d'accompagnement des priorités nationales, ii) une stratégie conjointe de réponse aux besoins des populations – tant d'assistance directe que d'accès aux services nationaux renforcés, et ii) d'avoir un aperçu des engagements des autres acteurs pour améliorer l'efficacité et l'efficacé des actions de développement et humanitaires. Ceci facilitera aussi une approche collaborative et coordonnée dans la planification et la gestion de l'aide, ainsi qu'une plus grande prévisibilité des besoins financiers et transparence dans la gestion. Cette approche reflète les engagements pris au niveau mondial par tous les Etat membres de l'ONU et les principales ONG en matière d'efficacité de la gestion de l'aide (conférence de Addis Abeba) et de la « nouvelle façon de travailler » (Sommet mondial sur l'action humanitaire).

IV. Budget estimatif du CPDD

Le SNU estime à 662 748 691 millions de dollars américains le montant nécessaire à l'achèvement des effets du CPDD. Le détail des ressources nécessaires à la réalisation de chaque effet figure dans le tableau ci-dessous.

Les engagements de ressources seront effectués dans les documents de programmes des agences conformément aux procédures en vigueur au sein de chaque agence. Le budget sera actualisé sur une base annuelle pour refléter notamment les cycles plus courts des agences spécialisées. Une stratégie de mobilisation des ressources sera développée par le SNU afin de réunir les ressources nécessaires à l'atteinte des effets du CPDD.

EFFETS	AGENCES	ONG	TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER
PRIORITE STRATEGIQUE 1 - CROISSANCE INCLUSIVE					
EFFET 1	FAO		\$4 000 000	\$500 000	\$3 500 000
	OIM		\$450 000	\$220 000	\$230 000
	ONUDI		\$5 500 000	\$0	\$5 500 000
	PNUD		\$1 800 000	\$700 000	\$1 100 000
	UNESCO		\$2 500 000	\$15 000	\$2 485 000
	Total effet 1			\$14 250 000	\$1 435 000
EFFET 2	AIEA		\$900 000	\$600 000	\$300 000
	BIT		\$31 300 000	\$15 800 000	\$15 500 000
	FAO		\$18 500 000	\$1 800 000	\$16 700 000
	HCDH		\$35 000	\$0	\$35 000
	OIM		\$5 140 000	\$3 050 000	\$2 090 000
	ONUDI		\$9 000 000	\$0	\$9 000 000
	PAM		\$127 889 774	\$0	\$127 889 774
	PNUD		\$1 528 000	\$928 000	\$600 000
	UNHCR		\$20 166 178	\$0	\$20 166 178
		ACF	\$22 098 960	\$1 061 725	\$21 037 235
		CRF	\$500 000	\$0	\$500 000
		OXFAM	\$10 452 810	\$8 550 810	\$1 902 000
		SC	\$1 000 000	\$0	\$1 000 000
		WVI	\$5 041 996	\$4 291 996	\$750 000
Total effet 2			\$253 552 718	\$36 082 531	\$217 470 187
EFFET 3	AIEA		\$200 000	\$50 000	\$150 000
	FAO		\$13 650 000	\$250 000	\$13 400 000
	ONUDI		\$2 180 000	\$0	\$2 180 000
	PAM		\$2 903 871	\$530 336	\$2 373 535
	PNUD		\$22 100 000	\$2 800 000	\$19 300 000
	PNUE		\$4 244 750	\$3 400 000	\$844 750
	UNESCO		\$2 850 000	\$70 000	\$2 780 000
		ACF	\$8 959 125	\$179 181	\$8 779 944
		OXFAM	\$3 000 000	\$500 000	\$2 500 000
		SC	\$750 000	\$0	\$750 000

	Total effet 3	\$60 837 746	\$7 779 517	\$53 058 229		
PRIORITE STRATEGIQUE 1 - TOTAL		\$328 640 464	\$45 297 048	\$283 343 416		
EFFETS	AGENCES	ONG	TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER	
PRIORITE STRATEGIQUE 2 - CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX DE BASE						
EFFET 1	HCDH		\$30 000	\$0	\$30 000	
	OIM		\$500 000	\$200 000	\$300 000	
	PAM		\$23 360 147	\$0	\$23 360 147	
	UNESCO		\$2 600 000	\$920 000	\$1 680 000	
	UNHCR		\$6 501 271	\$0	\$6 501 271	
	UNICEF		\$12 072 999	\$1 973 000	\$10 099 998	
	Total effet 1			\$45 064 417	\$3 093 000	\$41 971 416
EFFET2	AIEA		\$750 000	\$250 000	\$500 000	
	FAO		\$1 500 000	\$450 000	\$1 050 000	
	HCDH		\$16 000	\$0	\$16 000	
	OIM		\$1 040 000	\$500 000	\$540 000	
	OMS		\$20 029 625	\$8 011 850	\$12 017 775	
	ONUSIDA		\$48 000	\$13 000	\$35 000	
	PAM		\$18 358 186	\$0	\$18 358 186	
	UNFPA		\$10 800 000	\$3 885 000	\$6 915 000	
	UNHCR		\$19 532 135	\$0	\$19 532 135	
	UNICEF		\$46 051 956	\$3 514 941	\$42 537 015	
		ACF		\$16 722 630	\$0	\$16 722 630
		CRF		\$2 471 000	\$0	\$2 471 000
		SC		\$4 000 000	\$0	\$4 000 000
		TDH		\$830 000	\$160 000	\$670 000
	WVI		\$5 287 320	\$3 600 000	\$1 687 320	
Total effet 2			\$147 436 852	\$20 384 791	\$127 052 061	
EFFET 3	BIT		\$5 000 000	\$2 000 000	\$3 000 000	
	HCDH		\$181 000	\$0	\$181 000	
	OIM		\$2 400 000	\$1 800 000	\$600 000	
	PNUD		\$350 000	\$100 000	\$250 000	
	UNFPA		\$1 900 000	\$700 000	\$1 200 000	
	UNHCR		\$4 557 749	\$0	\$4 557 749	
	UNICEF		\$8 222 000	\$1 792 000	\$6 430 000	
		SC		\$1 000 000	\$0	\$1 000 000
	TDH		\$470 000	\$0	\$470 000	
	WVI		\$600 000	\$0	\$600 000	
Total effet 3			\$24 680 749	\$6 392 000	\$18 288 749	
PRIORITE STRATEGIQUE 2 - TOTAL			\$217 182 018	\$29 869 791	\$187 312 226	
EFFETS	AGENCES	ONG	TOTAL	MOBILISE	A MOBILISER	
PRIORITE STRATEGIQUE 3 - GOUVERNANCE						
EFFET 1	HCDH		\$198 000	\$0	\$918 000	
	OIM		\$7 000 000	\$1 900 000	\$5 100 000	
	ONU DC		\$2 650 000	\$375 000	\$2 275 000	

	PNUD	\$9 500 000	\$700 000	\$8 800 000
	UNESCO	\$1 300 000	\$50 000	\$750 000
	TDH	\$400 000	\$24 000	\$376 000
	Total effet 1	\$21 048 000	\$3 049 000	\$18 219 000
EFFET 2	HCDH	\$74 000	\$0	\$74 000
	OIM	\$1 500 000	\$800 000	\$700 000
	ONUDC	\$2 000 000	\$100 000	\$1 900 000
	PNUD	\$2 200 000	\$300 000	\$1 900 000
	UNHCR	\$36 183 262	\$0	\$36 183 262
	SC	\$4 000 000	\$0	\$4 000 000
	Total effet 2	\$45 957 262	\$1 200 000	\$44 757 262
EFFET 3	HCDH	\$32 000	\$0	\$32 000
	OIM	\$500 000	\$50 000	\$450 000
	UNHCR	\$11 261 898	\$0	\$11 261 898
	UNICEF	\$850 000	\$200 000	\$650 000
	Total effet 3	\$12 643 898	\$250 000	\$12 393 898
EFFET 4	HCDH	\$80 000	\$0	\$80 000
	PNUD	\$12 200 000	\$2 900 000	\$9 300 000
	UNFPA	\$1 500 000	\$600 000	\$900 000
	UNICEF	\$4 250 000	\$2 000 000	\$2 250 000
	ACF	\$298 610	\$0	\$298 610
	SC	\$1 750 000	\$0	\$1 750 000
	Total effet 4	\$20 078 610	\$5 500 000	\$14 578 610
PRIORITE STRATEGIQUE 3 - TOTAL		\$99 727 771	\$9 999 000	\$89 948 771
TOTAL PRIORITES STRATEGIQUES		\$645 550 253	\$85 165 839	\$560 604 413
LOGISTIQUE - SERVICE AERIEN		\$17 198 438	\$0	\$17 198 438
GRAND TOTAL CPDD		\$662 748 691	\$85 165 839	\$577 802 851

V. Mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre du CPDD soutiennent l'utilisation de systèmes nationaux de mise en œuvre, de gestion et de suivi fondés sur les normes internationales et suivent les principes de la réforme des Nations Unies. Leur but est d'optimiser l'impact des activités programmatiques et opérationnelles des Nations Unies.

Lors de la mise en œuvre du CPDD, le SNU veillera à renforcer la cohérence et à tirer parti des synergies grâce à des initiatives programmatiques conjointes, en particulier autour des questions émergentes et dans des zones géographiques communes, en accord avec les ministères concernés et en concertation avec les acteurs du développement et de l'humanitaire.

5.1 Zones de convergence

La vision opérationnelle du CPDD 2018-2022 s'articule autour de 2 approches stratégiques complémentaires :

Au niveau central, le Cadre de Partenariat va renforcer la génération et l'utilisation des évidences pour renforcer le plaidoyer, le dialogue politique, l'appui à la prise de décision et à la programmation nationale et, la mobilisation de ressources en faveur de l'atteinte des objectifs/résultats de la SCAPP et des ODD dans les secteurs et domaines d'intervention où le Système des Nations Unies dispose d'avantages comparatifs. En étroite collaboration avec les différents partenaires techniques et financiers, mais aussi la société civile et le secteur privé, il appuiera les ministères concernés dans le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, plans et budgets nationaux trans-sectoriels (SCAPP) et sectoriels (PNDS, PNDE, etc.)

Au niveau déconcentré/décentralisé, le CPDD contribuera notamment à formuler et mettre en œuvre des interventions intersectorielles sensibles à l'équité et au genre dans des zones prioritaires identifiées en étroite collaboration avec le Gouvernement. Ces interventions ciblées géographiquement permettront de :

- ✓ Répondre aux besoins et aspirations de communautés et/ou de groupes sociaux particulièrement vulnérables, confrontés à des privations multiples/sévères identifiées sur base de critères objectifs de vulnérabilités. Elles contribueront aux efforts nationaux visant à réduire la pauvreté, les inégalités et les séquelles de l'esclavage afin de « ne laisser personne de cote ». Compte tenu des profils de pauvreté et de disparités enregistrés en Mauritanie, les zones de concentration géographique prendront en considération les contextes nationaux très diversifiés (entre les zones rurales et urbaines ; entre les aires socio culturelles) afin de contribuer au mieux à la mise en œuvre des priorités nationales dans ces différents contextes.
- ✓ Contribuer à modéliser, planifier, mettre en œuvre, monitorer, documenter et valider au niveau opérationnel déconcentré/décentralisé, les stratégies et plans nationaux adoptés par le Gouvernement et ses partenaires, en accordant une attention particulière à l'identification et la documentation des goulots d'étranglement, des mesures correctrices et des moyens (techniques/financiers) nécessaires pour atteindre les objectifs et résultats planifiés et porter les interventions à l'échelle. Dans les zones choisies, des approches « systémiques » couvrant chaque fois que possible des entités administratives homogènes (Wilaya, Moughataa ou Communes) seront privilégiées afin de faciliter la cohérence de la mise en œuvre et la documentation en vue d'alimenter efficacement le dialogue politique au niveau central.

- ✓ Renforcer l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions soutenues par le SNU en favorisant les synergies et complémentarités entre les interventions des différentes agences tant sur le plan programmatique qu'opérationnel.

Ce principe, dit de « **zones de convergence** », est fondé sur la recherche de synergies à travers la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'interventions tirant profit des avantages comparatifs des différentes agences. Il sera pris en compte (de manière non-contraignante) dans le ciblage géographique des programmes du CPDD 2018-2022. Son intention ne sera pas de se substituer mais plutôt de s'appuyer sur les approches de ciblage déjà existantes, afin de saisir les opportunités que peut offrir l'action concertée et coordonnée du SNU au sein de zones d'intérêt commun. Cette approche s'inscrit en cohérence avec les orientations de la SCAPP et s'inspire des leçons apprises par les différentes agences en Mauritanie et dans d'autres pays de la sous-région.

En fonction des partenariats mobilisés, l'approche peut permettre à la fois de répondre aux besoins immédiats (morbidité, malnutrition, insécurité alimentaire, pauvreté, radicalisation, migration, etc.), de traiter les facteurs sous-jacents (exposition aux risques de catastrophes, inadaptation aux effets du changement climatique, inadéquation des services de base, mauvaises pratiques de soin et d'hygiène, etc.), tout en intégrant des éléments transversaux tels que l'égalité de genre, la protection et les droits humains. Elle assure en ce sens la complémentarité et la continuité entre les actions humanitaires et de développement, et nécessite pour cela une action pluriannuelle et concertée au bénéfice des populations bénéficiaires (une action ponctuelle ou isolée ne saurait atteindre les objectifs fixés).

La logique de convergence repose essentiellement sur la coordination multisectorielle au niveau local, en particulier lors des phases de planification et de mise en œuvre, afin d'assurer la mutualisation des efforts, l'harmonisation des outils et la synchronisation des activités. Elle ne requiert pas nécessairement des approches de programmation intégrées (i.e. conjointes), et peut dans un premier temps se limiter à la « collocation » d'actions complémentaires au profit des mêmes populations.

L'identification des « **zones de convergence en milieu rural et urbain défavorisé** » s'effectuera 1) sur la base d'indicateurs reflétant les principales vulnérabilités prises en compte dans le ciblage des interventions du CPDD, et 2) sur la base de critères dits « d'opportunités » tels que la présence des partenaires dans la zone, l'existence de programmes innovants, etc. D'autres éléments transversaux pourront être pris en compte lors de ce dernier niveau de ciblage (genre, démographie, cohésion sociale, niveaux de capacités, intercommunalité et autres).

La liste des « zones de convergence » sera produite et mise à disposition dans le cadre du Plan de Travail Annuel (PTA) 2018. Elle pourra être ajustée lors des PTA suivants, tout en respectant le principe de pluri-annualité des interventions nécessaire au renforcement de la résilience dans les zones de convergence. La liste constituera également une base à partir de laquelle les agences pourront mettre en complémentarité leurs programmes existants ou en cours de formulation, sans toutefois déroger à leurs propres principes de ciblage et tout en continuant d'intervenir dans d'autres régions et localités du pays.

Durant les derniers PNUAD, le Système des Nations Unies a fortement concentré ses interventions en milieu rural tenant compte de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté en milieu rural. Cette prédominance de la pauvreté « rurale » reste toujours valable (44% en milieu rural contre 16,7% en milieu urbain- EPCV 2014), cependant l'exigence d'une attention renforcée au milieu urbain et notamment au milieu urbain défavorisé (ceinture de pauvreté des grandes villes) est essentielle compte tenu des enjeux socio-économiques et environnementaux spécifiques et souvent mal maîtrisés liés à un milieu urbain en très forte croissance. En effet, le dernier Recensement Général de

la Population et de l'Habitat (RGPH 2013) confirme un taux d'accroissement de la population annuel élevé (2,8%) qui implique un doublement de la population en 25 ans. Cependant, cette tendance globale doit être analysée avec attention compte tenu des dynamiques de population observées. En 2013, 48,8% de la population vivait en milieu rural sédentaire, 1,9% était encore nomade et 48,3% vivait en milieu urbain. On observe cependant une accélération croissante du phénomène d'urbanisation du fait de l'ampleur de l'exode rural consécutif à la dégradation des conditions climatiques combinée à l'attractivité des grandes villes. Entre 2000 et 2013, le nombre de personnes vivant en milieu urbain a augmenté de 755,481 contre « seulement » 335,563 en milieu rural. A titre d'information le pourcentage de population nomade est passé de 12,1% en 1988 à 1,9% en 2013. Au moment du démarrage de ce nouvel CPDD 2018-2022, on peut raisonnablement considérer que près de la moitié de la population mauritanienne vit en milieu urbain.

Un des principaux objectifs liés au renforcement d'interventions convergentes/conjointes SNU en milieu péri-urbain défavorisé sera de renforcer l'analyse des principales tendances et caractéristiques (institutionnelles et sociales) de la pauvreté urbaine qui perpétuent l'exclusion sociale et les inégalités entre les pauvres et non-pauvres urbains afin de mieux identifier, tester, valider et documenter les meilleures stratégies et interventions – y compris les innovations- permettant de briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté.

En 2013, selon le RGPH, la capitale de la Mauritanie, Nouakchott, comptait à elle seule 27,1% de la population mauritanienne, 56% de la population urbaine totale et 76,6% de la population des 6 villes principales (Nouakchott, Kiffa, Kaédi, Rosso, Nouadhibou, Zouerate). Le taux d'accroissement de la population de Nouakchott a été 2,8% entre 1988 et 2000 (moyenne nationale : 2,4%) et 4,4% de 2000 à 2013 (moyenne nationale : 2,77%). En 2017, sa population est estimée à 1,116,739 habitants et 28,68% de la population totale⁵⁶. La ville présente une grande diversité en termes d'incidence de la pauvreté, de répartition des revenus et des opportunités d'emploi, d'habitat et de couverture en services sociaux essentiels entre son centre urbain et sa périphérie ou zone péri-urbaine.

Selon le RGPH 2013, cinq départements (Sebha, El Mina, Arafat, Ryad et Toujounine) représentent à eux seuls pas moins de 66% de la population de la ville. Les départements périurbains de Nouakchott sont aussi ceux qui accueillent en majorité les populations émigrant du milieu rural vers la ville et aussi les migrants des pays de sous-région. Les taux de couverture du PEV attestent de la faible utilisation de ce service de base dans les communes péri-urbaines de Nouakchott comparativement aux autres communes de la ville et de la moyenne nationale. S'agissant de l'accès à l'eau potable, les infrastructures y sont insuffisantes et le service dans les quartiers reculés dépend essentiellement des charretiers qui transportent l'eau dans les ménages dans des conditions peu hygiéniques. De même la gestion des déchets solides des ménagers et l'assainissement familial restent peu développés et la défécation à l'air libre se pratique encore fréquemment dans ces quartiers. Une partie de la ville de Nouakchott est construite dans des zones à un niveau topographiquement très bas induisant des risques de submersion. En outre la nappe phréatique est peu profonde et ce facteur combiné à des facteurs anthropiques notamment l'urbanisation rapide avec des quartiers construits sur des zones humides et sans ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, expose la ville à des épisodes récurrents d'inondations même avec des pluies de niveau moyen.

⁵⁶ Population.data.net, 2017

Compte tenu de ce contexte, du poids relatif de Nouakchott dans le milieu urbain mauritanien et des nombreux enjeux socio-économiques et environnementaux identifiés, les interventions du SNU en milieu péri-urbain défavorisé de Nouakchott seront renforcées dans le cadre du CPDD 2018-2022. Cependant, si les récentes enquêtes nationales (RGPH ; EPCV ; MICS) présentent toutes des informations importantes sur les conditions de vie et la situation des principaux indicateurs sociaux à Nouakchott, elles ne permettent pas de désagréger ces informations et indicateurs aux niveaux des Moughataa et des Communes (Double check).

Durant les deux premières années de mise en œuvre (2018-2019), les interventions prévues au titre du CPDD 2018-2022 viseront donc à :

- ✓ Renforcer les connaissances et le positionnement des interventions concertées du SNU en milieu péri-urbain défavorisé de Nouakchott– en réalisant notamment des analyses secondaires et des études/enquêtes spécifiques susceptibles d’orienter les interventions conjointes sur base d’une meilleure connaissance des problèmes et défis rencontrés, des inégalités et disparités et des avantages comparatifs des différentes agences et partenaires opérant en milieu péri-urbain.
- ✓ Renforcer le partenariat avec le Programme PASS (UE) dans la Moughataa de Dar-Naim en appui à l’initiative en cours de l’APSDN visant la mise en place d’une couverture médicale universelle en s’appuyant sur des mutuelles de santé communautaire et la mise en place d’un fonds d’équité au profit des familles les plus vulnérables)

Durant la durée du cycle CPDD 2018-2022, les principales interventions appuyées par le SNU en milieu urbain viseront notamment : i) Le plaidoyer auprès des municipalités pour des politiques de développement urbain inclusives et équitables et des investissements soutenus et une mobilisation plus large des ressources pour les plus vulnérables ; ii). Le renforcement de l’engagement et la participation de la société civile et des communautés dans la prise de décision en matière de développement urbain dans les secteurs public et privé ; iii). La promotion de l’accès à des services de base de bonne qualité notamment pour les enfants, les femmes et les jeunes vivant dans les zones urbaines pauvres; iv) l’appui aux systèmes de protection et aux mesures d’intégration pour les familles / enfants / jeunes / femmes les plus défavorisés vivant en milieu périurbain défavorisé; v) l’appui au renforcement de la résilience des communautés et des familles face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques dans les zones périurbaines pauvres ; vi) le soutien et la participation à la production de connaissances, à la recherche, au développement et à l’utilisation de données, y compris la documentation des meilleures pratiques, des leçons apprises et des preuves sur l’efficacité des changements de politiques, de stratégies et d’interventions dans les zones périurbaines pauvres.

5.2 Suivi-évaluation

Le suivi et l’évaluation constituent les fonctions de base permettant au Système des Nations Unies de mesurer et rendre compte de sa contribution à la réalisation des objectifs de la SCAPP et des ODD. Ces deux fonctions fondamentales aident également le Système des Nations Unies à veiller au respect de l’engagement de ne laisser personne de côté, et à ce que son action soutienne principalement les personnes les plus défavorisées. Dans le cadre de ce CPDD, les objectifs de réduction des besoins en assistance humanitaire à travers des initiatives visant les causes structurelles des vulnérabilités les plus chroniques demandera un effort en matière de suivi d’indicateurs spécifiques communs à l’ensemble des acteurs œuvrant dans l’humanitaire, notamment les Agences onusiennes ainsi qu’un certain nombre d’organisations non-gouvernementales.

Responsabilités en matière de suivi-évaluation

La collecte de données est une responsabilité partagée du gouvernement et de l'Equipe pays. Le groupe inter-agences programme et suivi-évaluation (GPSE) prend en charge la planification et la coordination des efforts conjoints de suivi-évaluation, y compris la coordination de la collecte de données, la fourniture de conseils cohérents, l'élaboration des outils, le renforcement des capacités, le partage d'informations et la mobilisation de ressources. Ce faisant, il s'appuie sur l'expertise de l'ensemble des agences du système des Nations Unies, reconnaissant que les pratiques de suivi et d'évaluation spécifiques à chaque organisation complètent le dispositif de suivi-évaluation du CPDD. Dans le cadre de l'intégration humanitaire-développement, une attention particulière sera accordée à l'articulation avec les cadres et systèmes de suivi de la réponse humanitaire.

Alignement du CPDD avec les systèmes nationaux de suivi et évaluation et renforcement des capacités.

Le suivi et l'évaluation du CPDD contribuent au renforcement du système national de statistique, y compris en améliorant la qualité, l'analyse et l'utilisation des données en ce qui concerne le suivi des progrès réalisés vers l'atteinte des cibles nationales des ODD, ainsi que la cohérence avec les efforts globaux de suivi des ODD. Conformément au cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le SNU appuiera le système national de statistique y compris au niveau régional (ONS et services statistiques sectoriels) en vue de « disposer en temps utile de données ventilées de qualité, qui soient facilement accessibles et fiables, pour mesurer les progrès accomplis et garantir qu'il n'y aura pas de laissé pour compte ». Les efforts à consentir dans ce domaine devront aider à mieux coordonner l'appui du SNU en matière de production et d'utilisation des données statistiques et à établir des passerelles entre le système de suivi-évaluation du CPDD et celui de la SCAPP tout en tenant compte de l'examen triennal des activités opérationnelles. Dans cette optique, des efforts seront déployés en vue d'appuyer les services régionaux des zones de convergence afin qu'ils produisent des données fiables, sensibles au genre, répondant aux besoins de suivi. Des approches innovantes de collecte des données et de suivi de la mise en œuvre des interventions seront utilisées pour permettre un suivi et un partage d'information en temps réel (RTM, U-report, etc.).

Plan intégré de suivi-évaluation

Un plan intégré de suivi-évaluation sera développé en vue de fournir un calendrier, des grandes opérations de collecte des données, les activités de renforcement des systèmes nationaux de Suivi-Evaluation, mais également les événements majeurs (revues et évaluations) qui accompagnent la mise en œuvre du CPDD, y inclus un suivi annuel des besoins humanitaires. Ce plan pluriannuel de suivi-évaluation budgétisé favorisera la coordination de l'ensemble des activités en la matière au sein du système des Nations Unies pour une meilleure synergie et optimisation des ressources qui permettront d'améliorer la disponibilité et la qualité des données (dont les données sexospécifiques et socio-culturelles). Ce plan décrit les responsabilités des agences et partenaires, les utilisateurs de l'information, les étapes de l'évaluation du CPDD et les activités complémentaires des partenaires, ainsi que les efforts visant à sensibiliser le grand public à la « datalphabétisation" ou culture des données pour la responsabilisation.

Evaluation du CPDD

Conformément aux directives, une évaluation indépendante du CPDD sera réalisée durant le cycle afin de déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, et la durabilité des résultats du CPDD ainsi que la cohérence du soutien du système des Nations Unies aux priorités nationales de développement. Des efforts seront réalisés afin d'aligner l'évaluation du CPDD avec le processus de

suivi-évaluation de la SCAPP. Compte tenu de l'engagement du SNU à contribuer à une réduction significative des besoins humanitaires lors de la mise en œuvre de ce CPDD, l'efficacité des approches intégrées humanitaires-développement fera également l'objet de cette évaluation finale.

5.3 Mécanismes de coordination

Le CPDD sera mis en œuvre sous la coordination générale d'un **Comité Directeur Conjoint (CDC)** qui fournira des conseils stratégiques et une supervision de l'ensemble du programme. Le CDC sera coprésidé par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Coordonnateur résident des Nations Unies. Les fonctions spécifiques, les responsabilités et la composition du CDC seront définies conjointement avec les autorités, en tenant compte des directives du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) relative à la mise en œuvre de l'approche « Unis dans l'Action » et du contexte national.

L'opérationnalisation du Cadre de Partenariat sera assurée à travers des **plans de travail annuels consolidés du SNU et des ONG partenaires**. Ils décrivent les produits spécifiques à atteindre, les indicateurs, les activités prévues, les budgets et les partenaires d'exécution. Les plans de travail annuels formalisent l'accord entre l'Equipe pays des Nations Unies et les partenaires de mise en œuvre sur la division du travail et l'utilisation des ressources. L'approbation officielle, la procédure de signature et de révision des plans de travail annuels seront discutées et formalisées avec les autorités compétentes avant le démarrage de la mise en œuvre du CPDD, tenant compte du contexte national, de considérations d'efficacité et de coût ainsi que des procédures des agences des Nations Unies. Le CPDD retiendra un niveau de flexibilité spécifique sur base annuelle, lié à la planification des Plans de Travail Annuels. Dans le contexte de la planification des PTA les produits, activités et budget pourront être adaptés aux besoins spécifiques de l'année considérée ; cette flexibilité sera exercée en coordination entre, et avec l'agrément des différents partenaires du CPDD, notamment le Gouvernement et le SNU en consultation avec les ONG partenaires. Dans le cas exceptionnel des besoins humanitaires aigus et imprévus, qui dépasseraient les seuils de flexibilité planifiés dans le CPDD, l'ensemble des acteurs humanitaires en Mauritanie pourra recourir à l'activation des mécanismes humanitaires traditionnels.

Les **groupes de résultats inter-agences** sont le mécanisme clé pour soutenir la mise en œuvre du CPDD. Ils sont responsables de l'élaboration des plans de travail annuels du CPDD, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre concernés. Par ailleurs, compte tenu de la nature d'une partie des initiatives de développement pour réduire les besoins en assistance humanitaire, ces groupes doivent assurer le suivi de la mise en œuvre des réalisations communes entre action humanitaire et de développement, telles qu'identifiées dans ce CPDD. Pour ce faire, les présidents des groupes encouragent la participation des principaux acteurs humanitaires selon les engagements pris dans la matrice des résultats ainsi que les accords de partenariat qui seront identifiés au cours de la mise en œuvre du CPDD ; la définition de l'agenda à l'ordre du jour des réunions des groupes assurera que les éléments d'intégration humanitaire / développement soient dûment pris en compte. De façon spécifique, les groupes de résultats inter-agences assurent le suivi et rapportent les progrès par rapport aux activités et résultats prévus ; identifient les leçons apprises et les bonnes pratiques, ainsi que les ajustements nécessaires en vue de l'atteinte des résultats globaux du CPDD, y inclus en ce qui concerne les stratégies et l'allocation de ressources.

Chaque groupe de résultats est présidé par une agence chef de file désignée de l'équipe de pays des Nations Unies qui est chargé de piloter la programmation conjointe dans les domaines concernés et de suivre et rendre compte des progrès accomplis vers les résultats du CPDD. Le président est délégué pour remplir une fonction de coordination et de direction au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. L'Agence chef de file est également chargée du secrétariat du groupe. Le bureau du

coordonnateur résident participe aux réunions des groupes de résultats et appuie la participation et l'engagement des agences non-résidentes.

Afin d'assurer un processus efficace de planification et de coordination et la fourniture en temps voulu de l'assistance prévue, les plans de travail seront mis à la disposition du CDC et alimenteront la discussion stratégique sur la mise en œuvre du CPDD.

Le calendrier des réunions groupes de résultats seront alignés dans la mesure du possible sur le calendrier de travail des mécanismes de coordination de la SCAPP, ce afin de relayer la position unifiée de l'équipe dans le cadre du dispositif de mise en œuvre et de suivi de la Stratégie Nationale de Développement. Les présidents des groupes de résultats veilleront à représenter les Nations Unies au sein de groupes de travail de la SCAPP afin de garantir la cohérence des discussions et des décisions qui seront prises au sein de ces deux cadres.

Annexes

Matrice de résultats

PRIORITE STRATEGIQUE 1 : CROISSANCE INCLUSIVE ET DURABLE							
PRIORITES NATIONALES:							
SCAPP Levier 1- Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive Chantier L1C1 : Promotion d'une croissance plus diversifiée des secteurs porteurs - Chantier L1C2 : Promotion du secteur privé et de l'amélioration de la pratique des affaires - Chantier L1C3 : Renforcement des infrastructures de soutien à la croissance							
SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base Chantier L2C6 : Emploi pour tous et de promotion de la jeunesse, de la culture et du sport- Chantier L2C7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables							
SCAPP levier 3 : Promouvoir la gouvernance dans toutes ses dimensions Chantier L3 C14 Développement local et décentralisation - Chantier L3C15 : Meilleure gouvernance environnementale							
ODD LIES : 1 - 2 - 5 - 7 - 8 - 10 - 13 - 14 - 15 - 17							
RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
Effet 1 : Les institutions en charge du pilotage économique élaborent et mettent en œuvre des politiques qui contribuent à une croissance inclusive et durable	Indicateur 1 : Indice de Gini Situation de référence : 0.34 Cible : 0,3 Indicateur 2 : index pauvreté multidimensionnelle SR : 0,285 Cible : < 0,285	EPCV Oxford poverty and human development initiative,	FAO, HCDH, OIM, ONUDI, PNUD, UNESCO		\$14 250 000	\$1 435 000	\$12 815 000

	Indicateur 3 : taux de pauvreté Situation de référence : 31 % (Urbain : 16,7%; Rural: 44,4%; Ménages dirigés par des femmes: 20,02%; Ménages dirigés par des hommes: 23,2%) Cible : 25% (Urbain: 11%; Rural: 40%; Ménages dirigés par des femmes: 15%; Ménages dirigés par des hommes: 18%)	country briefing,2015 (basé sur le MICS) EPCV					
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 1 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1: Les institutions nationales en charge du pilotage de l'économie possèdent les capacités pour la mise en place de partenariats publics-privés opérationnels favorisant la diversification de l'économie.

Produit 2 : Les acteurs économiques ruraux disposent des capacités accrues pour améliorer la production agricole, d'élevage, halieutique, aquacole et forestière de manière durable.

Produit 3 : L'administration publique et les autorités décentralisées ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour mettre en œuvre des politiques de développement économique local sensible aux droits de l'Homme et au genre

Produit 4 : Les institutions nationales, les acteurs de la société civile et du secteur privé ont les compétences et les capacités nécessaires pour impliquer la diaspora mauritanienne de manière coordonnée et structurée dans le développement du pays.

Produit 5 : Les institutions nationales, les acteurs de la société civile et du secteur privé intègrent la culture dans les stratégies de développement du pays et notamment dans la planification du développement urbain.

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
<i>Effet 2 : Les populations ont accès à des moyens d'existence renforcés, des emplois décents, des opportunités économiques accrues et jouissent d'une</i>	Indicateur 1 : Taux d'emploi Situation de référence : 50.66% (F : 40% ; M : 75.15%) Cible : 55 % (F : 45%; M : 82%)	EPCV, Enquête Nationale de l'emploi	AIEA, BIT, FAO, HCDH, OIM, ONUDI, PAM, PNUD, UNHCR		\$214 458 952	\$22 178 000	\$192 280 952
	Indicateur 2 : Prévalence de			ACF, CRF, OXFAM,	\$39 093 766	\$13 904 531	\$25 189 235

sécurité alimentaire améliorée.	l'insécurité alimentaire des ménages pendant la période de soudure (ODD 2.1.2) SR: 26.8 % (juillet 2015) Cible: 20.6%	FSMS		SC, WVI			
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	--	---------	--	--	--

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 2 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1: Les autorités en charge de l'emploi disposent des capacités techniques, financières et organisationnelles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer le niveau de qualification des demandeurs d'emploi et leur orientation vers les secteurs porteurs, avec une attention particulière aux groupes marginalisés

Produit 2 : Les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés ont accès égal à de meilleures offres de formations professionnelle (en quantité et qualité) qui répondent aux besoins réels du marché de l'emploi, et au capital, et disposent d'une employabilité renforcée et sans discrimination.

Produit 3 : Les institutions compétentes sont outillées pour améliorer l'accès égal et effectif au capital, y inclus à la terre, avec une attention particulière aux groupes marginalisés.

Produit 4 : Les populations marginalisées disposent d'une meilleure capacité d'autonomisation, et participent à la prise de décision les concernant, à l'identification de leurs besoins et à la revendication de leurs droits.

Produit 5 : Les populations vulnérables, y compris les réfugiés, reçoivent une assistance alimentaire adéquate, en qualité et quantité suffisante.

Produit 6 : Les populations rurales vulnérables couvrent mieux leurs besoins alimentaires et disposent des outils, intrants et infrastructures pour améliorer leur production agricole, assurer sa transformation, sa conservation et sa commercialisation.

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
Effet 3 : Les institutions et les communautés contribuent à une gestion durable des ressources naturelles, pour anticiper et faire face aux crises et aux effets du changement climatique.	Indicateur 1: Pourcentage de la population rurale ayant accès à l'électricité situation de référence: 5% Cible: 15% Source: SE4ALL	SE4ALL	AIEA, FAO, ONUDI, PAM, PNUD, UNESCO		\$48 128 621	\$7 100 336	\$41 028 285
	Indicateur 2: Pertes économiques due aux catastrophes naturelles en proportion du produit intérieur brut (PIB) situation de référence: 17% (2008) A actualiser en début de	MEDD		ACF, OXFAM, SC, WVI	\$12 709 125	\$679 181	\$12 029 944

	<p>cycle. Cible: 16% (à confirmer sur la base de l'actualisation de la situation de référence)</p> <p>Indicateur 3: superficie des terres et sols dégradés restaurés situation de référence: cible: 500ha/an</p>	MEDD					
	<p>Indicateur 4: Part du budget national allouée à l'intégration de la durabilité environnementale dans les politiques nationales de développement , en % du budget national SR: < 1 % Cible: 3 %</p>	MEDD					

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 3 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1 : Les institutions et acteurs nationaux et régionaux ont les capacités techniques, financières et organisationnelles pour contribuer à la réduction et la gestion des risques de catastrophe ainsi que l'adaptation au changement climatique et leur intégration efficace dans les politiques et stratégies de développement, y compris une coordination environnementale et la protection des écosystèmes.

Produit 2 : Les communautés vulnérables bénéficient de sources d'énergies renouvelables en milieu rural et sont outillées pour anticiper, s'adapter et répondre aux risques de catastrophes et au changement climatique, de manière participative et transparente.

Produit 3: Les institutions nationales et régionales sont responsabilisées et outillées pour assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau, y compris des infrastructures hydrauliques, et assurer la promotion des énergies renouvelables

PRIORITE STRATEGIQUE 1 - CROISSANCE INCLUSIVE - TOTAL AGENCES DES NATIONS UNIES	\$276 837 573	\$30 713 336	\$246 124 237
PRIORITE STRATEGIQUE 1 - CROISSANCE INCLUSIVE - TOTAL ONG INTERNATIONALES	\$51 802 891	\$14 583 712	\$37 219 179

PRIORITE STRATEGIQUE 2 : CAPITAL HUMAIN ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

PRIORITES NATIONALES :

SCAPP Levier 2 - Capital Humain et accès aux services sociaux de base

Chantier L2C1 : Relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle - Chantier L2C5 : Amélioration des conditions d'accès aux services de santé - Chantier L2C7 : Meilleure résilience des couches les plus vulnérables

ODD LIES : 2 -3 -4 - 5 - 6 - 8 - 10 - 16

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
<i>Effet 1 : Les enfants et les jeunes ont accès à une éducation de qualité dans les systèmes formel et non-formel, y compris dans les situations d'urgence.</i>	<p>Indicateur 1 : Taux net de scolarisation au primaire SR : 75% Cible : 80%</p> <p>Indicateur 2 : Taux d'achèvement au primaire ventilé par moughataa, niveau de revenu des parents, sexe, âge. SR : 80% (G 78% - F 82%) Cible : 90% (G 88% - F 92%)</p> <p>Indicateur 3 : Taux de fréquentation au préscolaire (sexe, région) SR : 12% Cible : 15%</p> <p>Indicateur 4 : Taux de transition au secondaire (sexe, région) SR : 51% (B 54% - G 48%)</p>	<p>MEN, Annuaire statistiques</p> <p>MEN, Annuaire statistiques</p> <p>MEN, Annuaire statistiques</p> <p>MEN, Annuaire statistiques</p>	<p>HCDH, PAM, UNESCO, UNHCR, UNICEF</p>		\$45 064 417	\$3 093 000	\$41 971 416

	Cible : 60% (B 60% - G 60%) indicateur 5 : Taux d'analphabétisme ventilé par moughataa, sexe, âge. SR : 36,3% (MICS 2015) Cible : 30	MICS					
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	--	--	--	--	--

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 1 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1 : le Ministère de l'Education a des capacités renforcées pour l'amélioration du recrutement, du curriculum, de la formation et de l'encadrement des enseignants.

Produit 2 : les acteurs au niveau central et décentralisé ont les capacités pour piloter un système éducatif performant et mettre en œuvre la stratégie nationale d'alphabétisation

Produit 3 : les acteurs au niveau central et décentralisé et les communautés ont les capacités pour renforcer la demande et assurer une éducation répondant aux standards de qualité du point de vue de l'environnement et des conditions d'apprentissage y compris pour les enfants non scolarisés et déscolarisés et les populations marginalisées

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
Effet 2 : Les populations vulnérables ont accès à des services adéquats et durables de santé-nutrition, d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base, y compris dans les situations d'urgences.	Indicateur 1 : taux de couverture en Penta 3 (ODD 3.2.b.1) SR : 62,7% Cible : 97% Indicateur 2 : taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié (ODD 3.1.3) SR : 69,3% Cible : 85% Indicateur 3 : % de malnutrition aiguë global chez les enfants 6-59 mois en période de soudure ventilée par moughataa SR : 14,8% Cible : 9%	MICS MICS SMART	AIEA, FAO, HCDH, OIM, OMS, ONUSIDA, PAM, UNFPA, UNHCR, UNICEF		\$118 125 902	\$16 624 791	\$101 501 111

	Indicateur 4 : % de la population ayant accès au service sécurisé en eau potable SR : 62% (dont 72% en milieu urbain, 53% en milieu rural) Cible : 75%	MICS					
	Indicateur 5 : % des populations utilisant les latrines améliorées y compris les équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon SR : 61% (dont 67% en milieu urbain, 22% en milieu rural) Cible : >90%	MICS					
	Indicateur 6 : proportion des épidémies confirmées ayant donné lieu à des mesures de ripostes selon les procédures opérationnelles standard. SR : 0 Cible : 80%	MS, Rapport de gestion des épidémies		ACF, CRF, OXFAM, SC, TDH, WVI	\$29 310 950	\$3 760 000	\$25 550 950

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 2 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1 : Les capacités des institutions gouvernementales concernées et des structures communautaires sont renforcées pour fournir des services de nutrition et de santé maternelle, néo-natale, infantile et de l'adolescent de qualité y compris en faveur des réfugiés et des migrants.

Produit 2 : Les capacités des institutions gouvernementales concernées et des structures communautaires sont renforcées dans les domaines de la prévention et de la prise en charge des maladies transmissibles, des maladies non transmissibles et des urgences de santé publiques, y compris en faveur des réfugiés et des migrants.

Produit 3 : Les populations vulnérables, y compris les réfugiés et les migrants, ont davantage accès aux ouvrages d'approvisionnement en eau potable et disposent davantage d'installations d'assainissement améliorées.

Produit 4 : Les autorités en charge du secteur WASH ont davantage de capacités pour identifier et cibler les populations vulnérables, gérer, assurer le suivi et coordonner de manière efficace le secteur à tous les niveaux.

Produit 5 : Les populations rurales et périurbaines, y compris les réfugiés et les migrants, ont des connaissances améliorées pour appliquer les pratiques optimales en matière de santé, de nutrition, d'hygiène et d'assainissement.

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
<i>Effet 3 : Les institutions, la société civile et les communautés assurent une meilleure protection des personnes contre différentes formes de discriminations dont les séquelles de l'esclavage, l'exploitation et les violences physiques, psychologiques et sexuelles, y compris en situation d'urgence.</i>	Indicateur 1 : Proportion de la population déclarant avoir subi une discrimination au cours des 12 derniers mois. (ODD10.3.1) SR : A déterminer durant la première année du cycle Cible : A déterminer sur la base de la situation de référence	ONS/CDHAH/MJ	BIT, HCDH, OIM, PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF		\$22 610 749	\$6 392 000	\$16 218 749
	indicateur 2 : Nombre de victimes d'exploitation ou de traite (16.2.3) SR : absence de situation de référence, à définir en première année du cycle Cible : à établir sur la base de la situation de référence	OSC, MFPTMA, BIT					
	Indicateur 3 : Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (ODD 8.7.1) SR : 2,50% Cible : 1,50% (SCAPP)	CDH	SC, TDH, WVI		\$2 070 000	\$0	\$2 070 000
Indicateur 4 : % de filles de 0-5 ans (5.6.3) et de 0-14 (5.3.4) qui ont subi n'importe quelle forme de MGF.(ODD 5.3.3 et 5.3.4) SR : 44,9% (0-5); 53,20% (0-14) Cibles : 37% (0-5); 47%(0-14)	MICS						

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 3 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1: Les prestataires de services et les acteurs locaux ont les capacités pour prévenir, identifier, référer, prendre en charge et suivre les personnes à risques ou victimes de violences et d'abus, y inclus sur base sur le genre et en situation d'urgences.

Produit 2: Les acteurs de la société civile disposent d'outils et des compétences nécessaires pour la participation effective à l'élaboration des politiques contre la violence et la discrimination et à la protection des réfugiés et des migrants, conformément aux obligations du droit international des Droits de l'Homme et des réfugiés.

Produit 3: Les organes indépendants disposent de capacités accrues de monitoring des violations des droits de l'homme, y compris l'observatoire sur la femme, la commission nationale des droits de l'Homme et le mécanisme national de prévention.

Produit 4: Les communautés, notamment les adolescents, les jeunes parents, et les imans ont les connaissances et les compétences pour adopter des comportements favorables à la réalisation des droits et à l'abandon des pratiques néfastes (MGF, mariage des enfants, discipline violente etc.)

Produit 5: Les membres du comité interministériel chargé de la mise en œuvre de la feuille de route de lutte contre les séquelles de l'esclavage ont des capacités accrues en matière de coopération au niveau national et avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, et en matière de définition des indicateurs.

Produit 6: Les institutions nationales ont les compétences et les capacités nécessaires pour planifier, budgétiser et coordonner une réponse systémique pour une protection effective des enfants, y inclus les réfugiés et les migrants.

PRIORITE STRATEGIQUE 2 - CAPITAL HUMAIN - TOTAL AGENCES DES NATIONS UNIES	\$185 801 068	\$26 109 791	\$159 691 276
PRIORITE STRATEGIQUE 2 - CAPITAL HUMAIN - TOTAL ONG INTERNATIONALES	\$31 380 950	\$3 760 000	\$27 620 950

PRIORITE STRATEGIQUE 3 : GOUVERNANCE

PRIORITE NATIONALE:

SCAPP - levier 3 - Gouvernance dans toutes ses dimensions

Chantier L3 C8 gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité - Chantier L3 C9 consolidation de l'Etat de Droit, des droits humains et de la justice - Chantier L3 C10 Capture du dividende démographique- Chantier L3 C11 Promotion et participation citoyenne des femmes et lutte contre les discriminations basées sur le genre - Chantier L3 C12 Transformation de l'administration publique - Chantier L3 C13 Meilleure gouvernance économique et financière - Chantier L3 C14 Développement local et décentralisation

ODD LIES : 1 - 3 - 4 - 5 - 10 - 16 - 17

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES	PARTENAIRES	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME
-----------	-------------	---------	-------------	-------------	--------------------------------

			NATIONS UNIES	ONG	TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
EFFET 1 : Les institutions démocratiques travaillent de manière plus transparente et participative, en élargissant l'espace démocratique pour améliorer la cohabitation pacifique, la cohésion sociale et la sécurité, et le système de justice et pénitentiaire est plus indépendant et efficace.	Indicateur 1 : Index de la liberté de la presse SR : 55/180 (2017) Cible : = ou < 55/180	RSF	HCDH, OIM, PNUD, UNESCO		\$20 648 000	\$3 025 000	\$17 843 000
	Indicateur 2 : Proportion de sièges occupés par les femmes au parlement (ODD 5.5.1) SR : 21% (2016) Cible : 33% (2021)	Assemblée Nationale					
	Indicateur 3 : Perception de l'extrémisme violent comme crime par les jeunes et les femmes SR : 48% (JF); 50% (JH); 48;5% (F) Cibles : 70%; 70%; 70%	MIDEC, Enquête nationale sur la perception du terrorisme					
indicateur 4 : Nombre de changements législatifs qui prennent en compte les recommandations des mécanismes des DH relatifs à l'harmonisation de la LN avec le DI SR : 3 Cible: 8	CDHAH		TDH, WVI	\$400 000	\$24 000	\$376 000	
indicateur 5 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement (ODD 16.3.2) SR : 20% (ensemble de la pc) 2015 (CNDH)	Mécanisme de prévention de la torture, CDHAH						

	<p>Cible : 50% femmes et 80% hommes</p> <p>indicateur 6 : Nombre de cas avérés de meurtres, d'enlèvements, de disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dont ont été victimes des journalistes, des personnes travaillant dans les médias, des syndicalistes et des défenseurs des droits de l'homme au cours des 12 mois précédents (ODD 16.10.1)</p> <p>SR : à déterminer la première année du cycle</p> <p>Cible : à déterminer sur la base de la situation de référence</p>	HCDH					
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	--	--	--	--	--

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 1 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1 : Le droit national est de plus en plus conforme aux principes et obligations du droit international des droits de l'homme, ainsi que les recommandations des mécanismes internationaux des droits de l'homme, et les acteurs de la justice disposent des connaissances et des capacités renforcées pour appliquer le droit international de manière indépendante et efficace.

Produit 2: les acteurs du processus électoral possèdent les capacités techniques, financières et organisationnelles pour mener un processus électoral transparent et inclusif qui assure l'expression libre de la volonté des électeurs sans discrimination et la participation politique des femmes.

Produit 3: Les parlementaires disposent des capacités renforcées pour jouer pleinement leur rôle de contrôle de l'exécutif, la société civile est outillée pour participer à l'élaboration et la mise en œuvre de lois et politiques publiques et les médias sont outillés pour jouer leur rôle.

Produit 4 : Les institutions nationales et les populations sont engagées et outillées pour lutter plus activement contre la radicalisation et renforcer la stabilité et la sécurité, tenant compte du contexte sous-régional, tout en revendiquant les droits de ces dernières.

Produit 5: Les institutions pénitentiaires sont outillées pour mieux assurer la conformité du système avec le droit international des droits de l'homme, y compris par l'adoption et mise en œuvre d'une politique pénitentiaire, et la création et formation d'un corps spécialisé de gardes pénitentiaires.

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER

<p><i>Effet 2 : Les institutions gèrent mieux les flux migratoires mixtes, assurent une meilleure protection des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes victimes de traite et migrants vulnérables, et contribuent à la coexistence pacifique entre les réfugiés et la communauté hôte</i></p>	<p>indicateur 1 : Proportion de migrants victimes de violences, de crimes ou de corruption lors de la traversée de la frontière au cours des 12 mois précédents ventilé par points d'entrée. SR : 70% (frontière Mali/Mauritanie 40% ; Frontière Maroc/Mauritanie 18%, Frontière Sénégal/Mauritanie 12%) Cible : 40% Source : Rapport sur les flux migratoires 2017</p>	MIDEC	OIM, HCDH, UNHCR		\$41 957 262	\$1 200 000	\$40 757 262
	<p>Indicateur 2 : % de cas de refoulement par les autorités frontalières compétentes SR : 0 Cibles : 0</p>	MIDEC		SC	\$4 000 000	\$0	\$4 000 000
	<p>Indicateur 3 : nombre de conflits entre les réfugiés et la communautés hôte résolus à l'amiable par les comités mixtes SR : 11 (2016) Cible : 34</p>	Rapports des Comités mixtes					

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 2 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1. Les autorités compétentes ont des capacités renforcées pour assurer le contrôle des frontières et sont outillés pour répondre à tout défi sécuritaire et humanitaire conformément aux obligations du droit international des Droits de l'Homme et des réfugiés.

Produit 2. Les autorités nationales sont en mesure d'assurer la mise en conformité de la législation nationale avec le droit international des droits de l'Homme, humanitaire, et des réfugiés.

RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER
<i>Effet 3 : les populations bénéficient d'un accès amélioré à l'état civil</i>	indicateur 1 : Proportion de la population ayant une identification nationale (ODD 16.9.1) SR : A déterminer la première année du cycle Cible : A déterminer sur la base de la situation de référence	ANRPTS					
	Indicateur 2 : Pourcentage des réfugiés et migrants qui sont enregistrés par une autorité d'état civil et disposent de documents individuels d'identité ou un titre de séjour. SR : réfugiés: 100%; migrants : à déterminer Cible : réfugiés 100%; migrants : à déterminer sur la base de la situation de référence	MIDEC	HCDH, OIM, UNHCR			\$12 643 898	\$250 000
<p><i>Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 3 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)</i></p> <p><i>Produit 1. Les populations, y inclus les migrants et les réfugiés, reçoivent l'information et si nécessaire une assistance légale pour accéder à l'état civil.</i></p> <p><i>Produit 2. Les institutions nationales compétentes sont outillées pour garantir un accès égal et effectif des populations à travers le pays à l'état civil, réviser et alléger le processus, et assurer une meilleure offre et qualité du service.</i></p>							
RESULTATS	INDICATEURS	SOURCES	AGENCES DES NATIONS UNIES	PARTENAIRES ONG	CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME		
					TOTAL	MOBILISES	A MOBILISER

<p><i>Effet 4 : Les institutions centrales et locales assurent un pilotage et une coordination plus efficaces et plus transparents des politiques publiques.</i></p>	<p>Indicateur 1 : % des dépenses de l'Etat alloué au niveau régional et local SR : 8.8% (2015) Cible : 15%</p>	MAU-SCD-06292017 (BM)					
	<p>Indicateur 2 : % des allocations budgétaires de l'Etat dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la protection sociale en faveur des filles et des garçons les plus vulnérables dans les zones de convergence SR : <20% Cible :25%</p>	MEF	HCDH, PNUD, UNFPA, UNICEF		\$18 030 000	\$5 500 000	\$12 530 000
	<p>Indicateur 3 : index de la perception de la corruption SR : 29 (2016) Cible : 39 points</p>	Transparency international (index)					
	<p>Indicateur 4 : Pourcentage d'indicateurs relatifs aux ODD disposant de données ventilées SR : à déterminer sur la base d'une revue de la situation de référence des ODD Cible : à fixer sur base SR</p>	SCAPP	ACF, SC	\$2 048 610	\$0	\$2 048 610	

Les produits suivants contribueront à l'atteinte de l'effet 4 (La liste des produits et les cadres budgétaires sont indicatifs et seront ajustés lors de l'élaboration des Plans de Travail annuels)

Produit 1 : L'administration en charge du budget de l'Etat dispose des outils et compétences pour la mise en œuvre et le suivi des budgets programmes et une allocation adéquate aux services sociaux de base.

Produit 2 : Les institutions ont des capacités et des compétences accrues pour produire et rendre disponibles des données désagrégées et analyses sur les vulnérabilités et le bien-être des populations, afin d'assurer un suivi régulier du niveau d'atteinte des résultats, notamment de la SCAPP, par les décideurs et les communautés.

Produit 3. Les institutions nationales disposent de compétences renforcées en matière de formulation, mise en œuvre, suivi et coordination intersectorielle des politiques publiques sensibles aux droits de l'homme et au genre, entre autres les questions de protection sociale et de capture du dividende démographique, avec des mandats et des responsabilités clairs de chaque partie prenante.

Produit 4. L'administration publique et les autorités décentralisées ont les capacités techniques, financières et organisationnelles nécessaires pour mettre en œuvre des politiques de gouvernance régionale sensibles aux droits de l'Homme et au genre.

PRIORITE STRATEGIQUE 3 - GOUVERNANCE - TOTAL AGENCES DES NATIONS UNIES	\$93 279 161	\$9 975 000	\$83 524 161
PRIORITE STRATEGIQUE 3 - GOUVERNANCE - TOTAL ONG INTERNATIONALES	\$6 448 610	\$24 000	\$6 424 610

TOTAL PRIORITES STRATEGIQUES - AGENCES DES NATIONS UNIES	\$555 917 802	\$66 798 127	\$489 339 674
TOTAL PRIORITES STRATEGIQUES - ONG INTERNATIONALES	\$89 632 451	\$18 367 712	\$71 264 739
LOGISTIQUE (SERVICE AERIEN - UNHAS)	\$17 198 438	\$0	\$17 198 438
GRAND TOTAL CPPD - AGENCES DES NATIONS UNIES	\$573 116 240	\$66 798 127	\$506 538 112

GRAND TOTAL CPPD - AGENCES DES NATIONS UNIES ET ONG INTERNATIONALES	\$662 748 691	\$85 165 839	\$577 802 851
---------------------------------------------------------------------	---------------	--------------	---------------

Calendrier de Suivi-évaluation

Le calendrier de suivi et d'évaluation ci-dessous résume les principales enquêtes, études et les évaluations qui seront utilisées comme sources de preuves pour le suivi et le reporting des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces informations seront complétées et mise à jour dans le cadre du plan intégré de suivi-évaluation du CPDD.

Activités	2018	2019	2020	2021	2022	Agences/ Structures lead
Enquêtes Etudes	SMART	SMART	SMART	SMART	SMART	UNICEF
	MICS/EDS	EPCV		MICS		UNICEF/UNFPA /PNUD/ONS
	Enquête FSMS (désagrégée au niveau Moughataa.)	Enquête FSMS	Enquête FSMS	Enquête FSMS	Enquête FSMS	PAM
	Enquête disponibilité des produits SR	Enquête disponibilité des produits SR	Enquête disponibilité des produits SR	Enquête disponibilité des produits SR	Enquête disponibilité des produits SR	UNFPA
	Annuaire statistique santé et éducation	Annuaire statistique santé et éducation	Annuaire statistique santé et éducation	Annuaire statistique santé et éducation	Annuaire statistique santé et éducation	MS/MEN
	Enquête SARA institutionnelle sur les disponibilités des capacités institutionnelles		Enquête SARA institutionnelle sur les disponibilités des capacités institutionnelles		Enquête SARA institutionnelle sur les disponibilités des capacités institutionnelles	OMS

	Enquête STEP Wise sur les facteurs de risque des maladies non transmissibles					OMS
				Enquête sur la perception du terrorisme chez les jeunes		UNDP/ONS
		Etude sur les pertes économiques liées aux risques de catastrophes y inclus changement climatique				UNDP/MEDD
	Etude sur la chaîne de valeur ajoutée pour les réfugiés urbains					UNHCR
	Profilage des réfugiés urbains					UNHCR
	Cadre harmonisé	Cadre harmonisé	Cadre harmonisé	Cadre harmonisé	Cadre harmonisé	PAM/FAO
	Cartographie de vulnérabilité	Cartographie de vulnérabilité	Cartographie de vulnérabilité	Cartographie de vulnérabilité	Cartographie de vulnérabilité	HCDH
Evaluations		Evaluation des systèmes de protection de l'enfant	Evaluation de la composante communautaire de la stratégie ANJE	Evaluation du CPDD 2018-2022		GPSE UNICEF UNICEF

			Evaluation finale du PNDS 2012-2020			OMS, UNFPA, UNICEF, ONUSIDA
	JAM		JAM		JAM	PAM/UNHCR
Systèmes de suivi	Système de suivi et évaluation de la SCAPP	Système de suivi et évaluation de la SCAPP	Système de suivi et évaluation de la SCAPP	Système de suivi et évaluation de la SCAPP	Système de suivi et évaluation de la SCAPP	PNUD/UNFPA/UNICEF
	Rapports périodiques aux organes conventionnels des droits de l'homme	Rapports périodiques aux organes conventionnels des droits de l'homme	Rapports périodiques aux organes conventionnels des droits de l'homme EPU	Rapports périodiques aux organes conventionnels des droits de l'homme	Rapports périodiques aux organes conventionnels des droits de l'homme	HCDH
	Appui à l'opérationnalisation du DHI2	Appui à l'opérationnalisation du DHI2	Appui à l'opérationnalisation du DHI2	Appui à l'opérationnalisation du DHI2	Appui à l'opérationnalisation du DHI2	OMS/UNFPA/UNICEF
	Appui à l'intégration des indicateurs GPS pour le suivi de l'ODD16 dans le SSN	Appui à l'intégration des indicateurs GPS pour le suivi de l'ODD16 dans le SSN	Appui à l'intégration des indicateurs GPS pour le suivi de l'ODD16 dans le SSN			UNDP/ONS
	Opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Emploi	Opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Emploi	Opérationnalisation de l'Observatoire National de l'Emploi			UNDP/ANAPEJ
	Mission de suivi de la campagne agro-pastorale	Mission de suivi de la campagne agro-pastorale	Mission de suivi de la campagne agro-pastorale	Mission de suivi de la campagne agro-pastorale	Mission de suivi de la campagne agro-pastorale	PAM/FAO
	Système de gestion biométrique (BIMS) pour les réfugiés urbains					UNHCR

Développement des capacités en suivi-évaluation	Mise en place de l'observatoire du dividende démographique					UNFPA
	Mise en place de l'observatoire national des ressources humaines pour la santé					MS/OMS
	Renforcement des capacités nationales en S&E et GAR	Renforcement des capacités nationales en S&E et GAR				UNFPA/PNUD
	Mise en place d'un dispositif de SAP et de Plan de réponse					PAM
Revue	Revue annuelle conjointe	Revue annuelle conjointe	Revue annuelle conjointe	Revue annuelle conjointe	Revue conjointe de l'évaluation du CPDD	GPSE
	Revue annuelle du secteur de la santé	Revue annuelle du secteur de la santé	Revue annuelle du secteur de la santé	Revue annuelle du secteur de la santé	Revue annuelle du secteur de la santé	MS/OMS/UNFPA/ UNICEF

Clauses légales

Les clauses légales ci-dessous s'appliquent aux relations entre le Gouvernement et le SNU. Les relations entre le Gouvernement et les ONGI participant au CPDD sont régies par les accords de base, de siège ou autres conventions établis entre chaque organisation et le Gouvernement.

Le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, ci-après dénommé le Gouvernement, et le Système des Nations Unies en Mauritanie, ci-après dénommé le SNU, convenant d'un commun accord du contenu du présent document et de leurs responsabilités dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci.

Complétant leur commun accord et leur coopération en vue de la réalisation des objectifs de Développement Durables (ODD) et des Conventions et Sommets des Nations Unies à l'égard desquels le Gouvernement et le Système des Nations Unies en Mauritanie se sont engagés.

S'appuyant sur l'expérience acquise et les progrès effectués au cours de la mise en œuvre du Plan cadre pour l'assistance au Développement pour la période 2012-2016,

Entamant une nouvelle période de coopération (2018-2022),

Déclarent que ces responsabilités seront assumées dans un esprit de coopération étroite et conviennent des points suivants :

Partenariat, valeurs et principes

Considérant que le Gouvernement a approuvé ce qui suit :

a) Considérant que le gouvernement et les Programme des Nations Unies pour le Développement (ci-après comme le PNUD) ont conclu un accord de base pour gérer l'assistance apportée par le PNUD au pays (Accord de base type en matière d'assistance (SBAA), qui a été signé par les deux parties le 19 juillet 1979). Basé sur l'article I, paragraphe 2 du SBAA, l'assistance apportée par le PNUD au Gouvernement devra être mise à la disposition du Gouvernement et fournie et acceptée conformément aux résolutions et décisions pertinentes en vigueur des organes compétents du PNUD, et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès du PNUD. Plus particulièrement, la décision 2005 / 1 du 28 Janvier 2005 du Conseil d'administration du PNUD approuvant les nouvelles dispositions et règles financières et, avec elles, les nouvelles définitions des termes «exécution» et «mise en œuvre» permettant au PNUD de mettre en œuvre intégralement les nouvelles dispositions communes régissant l'élaboration de programmes de niveau pays, résultant de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD). À la lumière de cette décision ce Plan d'Action du Plan-cadre associé à un plan de travail annuel (PTA) (qui fait partie de ce Plan d'action du Plan-cadre, et est incorporé aux présentes par renvoi), convenus comme indiqué ci-dessous, constituent ensemble un document de projet tel que mentionné dans le SBAA.

b) Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef) un accord de coopération de base (BCA) conclu entre le Gouvernement et l'Unicef le 11 octobre 1987, et remplacé par l'accord ratifié le 24 janvier 1995. L'article 8 de cet accord définit la contribution de l'Unicef au programme de coopération et les conditions dans lesquelles cette contribution est remise au Gouvernement, utilisée et justifiée par les parties bénéficiaires, conformément aux objectifs fixés. Les dispositions relatives à l'importation des fournitures, matériels et autres produits y sont également prévus.

c) Avec le Bureau du Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) un accord de siège avec le pays conclu entre le Gouvernement et l'UNHCR le 7 mai 1998.

d) Avec le Programme alimentaire mondial (PAM) un accord de base relatif à l'assistance du Programme alimentaire mondial, lequel accord a été signé par le gouvernement et le PAM le 17 octobre 1967.

e) Avec le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) un accord de siège en date du 19 juillet 1979 en vertu duquel le SBAA signé par le PNUD et le Gouvernement s'applique, mutatis mutandis, à l'UNFPA.

f) Avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) l'accord pour l'ouverture d'une Représentation de la FAO en Mauritanie le 31 juillet 1978.

g) Avec l'Organisation mondiale de la santé un accord de base signé entre le Gouvernement et l'OMS le 17 avril 1961 par lequel le pays s'engageait à œuvrer de concert avec les autres nations du monde dans le combat de la lutte contre la maladie et à assurer un mieux-être à ses populations. La Stratégie de Coopération avec le pays 2009-2013 est l'instrument traduisant actuellement le travail de l'OMS dans le pays. Elle précise les domaines d'intervention prioritaires et les modalités de la coopération au cours de la période. Son opérationnalisation est faite à travers les Budgets programme dont le cycle est de deux ans.

h) Avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, un accord signé entre le gouvernement et le HCDH le 22 septembre 2009 par lequel le gouvernement a réaffirmé son attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies visant la réalisation de la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel, humanitaire, en développant et encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

i) Avec l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), un accord de siège portant ouverture d'une représentation de l'organisation » signé à Genève le 15 Juil 2007 et ratifié le 7 juillet 2008.

j) Pour tous les organismes : une assistance sera mise à disposition du Gouvernement et elle sera fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des structures de gouvernance de l'organisme compétent des Nations Unies.

Le CPDD sera, à l'égard de chacune des agences du système des Nations signataire, lu, interprété et mis en œuvre conformément à et d'une manière compatible avec l'accord de base entre chaque agence du système des Nations Unies et le Gouvernement.

Gestion du programme et accords de reddition des comptes

Le programme sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination globale du Ministère de l'Economie des Finances. Les autorités gouvernementales de coordination en charge des programmes spécifiques des organismes des Nations Unies sont mentionnées à la fin de cette section. Les Ministères, les ONG, les ONGI et les organismes des Nations Unies mettront en œuvre les activités programmatiques. Le CPDD deviendra opérationnel grâce à l'élaboration de plans de travail conjoints et/ou les plans de travail particuliers à un organisme et les documents de projets jugés nécessaires, ces derniers décriront les résultats spécifiques devant être obtenus, et constitueront un accord entre les organismes des Nations Unies et chacun des partenaires d'exécution, en tant que de besoin, relativement à l'utilisation des ressources. Dans la mesure du possible, les organismes des Nations

Unies et les partenaires recourent au minimum de documents nécessaires, à savoir, le CPDD signé, les plans de travail conjoints ou particulier à un organisme, également signés, ainsi que les documents de projet pour la mise en œuvre des initiatives programmatiques. Cependant, se cela s'avère nécessaire et opportun, les documents de projet peuvent être préparés en utilisant entre autres, le texte pertinent du CPDD et des plans de travail conjoints ou particuliers à un organisme.

Ressources et stratégie de mobilisation des ressources

Les organismes des Nations Unies faciliteront la préparation et la mise en œuvre d'activités au sein du CPDD. Il peut s'agir notamment : d'un soutien technique, d'une assistance en espèces, de fournitures, de produits de base et d'équipements, de services d'approvisionnement, de transport, de fonds destinés à financer des actions de sensibilisation, de recherche et d'études, de services de consultation, de développement de programme, de suivi et d'évaluation de programme, d'activités de formation et de soutien du personnel. Une partie du soutien des organismes des Nations Unies peut provenir d'organisations non-gouvernementales (et de la société civile) tel que convenu dans le cadre des plans de travail individuels et documents de projet.

Un soutien supplémentaire peut comporter un accès au système global d'information géré par les organisations des Nations Unies, au réseau des bureaux de pays des organismes des Nations Unies et aux bases des données spécialisées, notamment aux fichiers de consultants et des prestataires de services liés au développement, et l'accès au soutien apporté par le réseau des organismes, fonds et programmes spécialisés des Nations Unies.

Sous réserve des examens annuels et des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme, les fonds des organismes des Nations Unies sont distribués chaque année civile et conformément au CPDD. Ces budgets feront l'objet d'un examen et seront exposés plus en détail dans les plans de travail ainsi que dans les documents de projet. Si le Gouvernement et les organismes des Nations Unies y consentent mutuellement, les fonds n'ayant pas été affectés par les donateurs en faveur d'activités particulières des organismes des Nations Unies peuvent être alloués à d'autres activités programmatiques tout aussi importantes.

Suivi et évaluation

Les partenaires d'exécution s'engagent à coopérer avec les organismes des Nations Unies aux fins du suivi de toutes les activités financées par des sommes versées par lesdits organismes. A cet effet, les partenaires d'exécution conviennent de ce qui suit :

- Examens périodiques sur place et vérifications ponctuelles de leurs documents financiers par les organismes des Nations Unies ou leurs représentants, selon le cas, et tel que décrit dans les clauses spécifiques de leurs documents/contrats d'engagement avec les organismes des Nations Unies
- Suivi programmatique des activités dans le respect des normes et orientations des organismes des Nations unies en matière de visites sur place et de suivi sur le terrain
- Audits spéciaux ou programmés. Chaque organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes du système (s'ils le souhaitent en consultation avec le ministère respectif en charge de la coordination) mettra en place un plan annuel d'audits, visant en priorité les partenaires d'exécution bénéficiant d'une assistance importante sous forme d'espèces versées par les organismes de Nations Unies, et ceux dont les capacités de gestion financière ont besoin d'être renforcées.

Engagements du Gouvernement

Le gouvernement apportera un soutien aux efforts des organismes des Nations Unies visant à collecter les fonds nécessaires pour répondre aux besoins de ce CPDD. Il coopérera avec les organismes des Nations Unies dans le cadre des initiatives suivantes : encourager les donateurs gouvernementaux potentiels à mettre à la disposition des organismes des Nations unies les fonds nécessaires à la mise en œuvre des éléments non financés du programme ; avaliser les efforts des organismes des Nations Unies pour collecter les fonds nécessaires au programme auprès d'autres sources, notamment le secteur privé à l'échelle internationale et en Mauritanie ; et permettre aux particuliers, entreprises et fondations de contribuer au financement de ce programme qui sera assorti d'exonérations fiscales en faveur du donateur, dans la mesure des contraintes légales en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

L'assistance en espèces pour les déplacements, salaires, honoraires et autres frais, est établie à des taux proportionnels à ceux appliqués dans le pays, sans excéder les taux applicables au système des Nations Unies (comme indiqué dans les circulaires de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI)).

Le Gouvernement honorera ses engagements conformément aux dispositions des accords de coopération et d'assistance mentionnés au paragraphe partenariat, valeurs et principes.

Sans porter préjudice à ces accords, le Gouvernement appliquera les dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies (la « Convention Générale ») ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées » aux biens, fonds et actifs des organismes ainsi qu'aux représentants officiels et consultants de ces derniers.

En outre, il est entendu que tous les Volontaires des Nations Unies soient assimilés à des représentants officiels des agences, et de ce fait, comme des ayants droit aux privilèges et immunités tels que spécifiés dans la « Convention générale » ou la « Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées ». Il incombera au Gouvernement de traiter les réclamations quelles qu'elles soient, susceptibles d'être intentées par des tiers à l'encontre de l'un des organismes et de ses représentants officiels, conseillers, agents ou autres personnes assurant une prestation de services au nom des organismes. Aucun des organismes ni quelconque de leurs représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services en leur nom, ne sera tenu pour responsable à l'égard de réclamations et obligations résultant d'opérations en vertu des accords de coopération et d'assistance, sauf en cas d'accord mutuel entre le gouvernement et un organisme particulier sur le fait que lesdites réclamations et obligations découlent d'une faute lourde ou d'une négligence grave de cet organisme, ou de ses représentants officiels, conseillers ou personnes assurant la prestation de services.

Sans préjudice du caractère général de ce qui précède, le gouvernement garantira ou couvrira les organismes en matière de responsabilité civile prévue par la législation du pays, concernant les véhicules fournis par les organismes mais sous contrôle du gouvernement ou destinés à une utilisation par le gouvernement.

Aucune disposition de cet Accord ne saurait être considéré comme une renonciation par les Nations Unies ou l'un de ses organismes ou organisations de l'un des privilèges ou immunités quelconques dont ils bénéficient ou leur acceptation de la compétence des tribunaux d'un pays relativement à des litiges résultant du présent Accord.

Aucune disposition de ce document ou relative à ce dernier ne sera présumée être une renonciation, expresse ou tacite, à l'égard des privilèges et immunités des Nations Unies et de ses organes

subsidiaries, y compris le Programme alimentaire mondial, que ce soit en vertu de la Convention sur les Privilèges et immunités des Nations Unies du 13 février 1946, de la Convention sur les privilèges et immunités des organismes spécialisés du 21 novembre 1947, selon le cas, et aucune dispositions de ce document ou d'un contrat institutionnel ou engagement quelconque ne sera interprétée ou appliquée d'une manière ou dans une mesure incompatible avec ces privilèges et immunités.

Autorités gouvernementales de coordination en charge des programmes spécifiques des organismes des Nations Unies

Ministère de la Justice

Ministère de la Défense Nationale

Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Modernisation de l'Administration

Ministère de la Santé

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Elevage

Ministère de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et des Technologies de l'Information et de la Communication

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Secrétariat Exécutif National de lutte contre le sida

Commission Nationale de l'Unesco, sous tutelle Ministère de la Culture et de l'Artisanat, Porte-Parole du Gouvernement